

la terre

DE CHEZ NOUS

LE SECTEUR AGRICOLE FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Port payé à Québec

Vol. XXXIX — No 3 — Montréal, 29 mars 1967



A ses tout débuts, le ministère de l'Agriculture du Canada groupait plusieurs sphères d'activité, dont l'immigration et l'émigration, la marine ainsi que l'hôpital des émigrants, à Québec et nombre d'autres. Sur cette photo, prise à Grosse Ile, dans le Saint-Laurent, s'élève à gauche un monument de pierre érigé à la mémoire d'un grand nombre de personnes mortes en cet ancien lieu de quarantaine ou durant leur traversée de l'Europe au Canada. On y aperçoit encore quelques-uns des vieux bâtiments de l'hôpital utilisés aujourd'hui par le personnel de la Division de l'hygiène vétérinaire au Ministère.

Politique laitière fédérale 1967-68

pages 5 et 20

Oui, les cultivateurs du Québec
croient en l'U.C.C.!

page 3



COUP D'OEIL SUR...

le monde agricole

"L'agriculture de papa" révolue en Suisse

Traitant des "Voies et moyens de maintenir une agriculture saine en Suisse" un conférencier a dit, en substance ce qui suit: "L'agriculture de papa est définitivement révolue en Suisse et les belles paroles sur la valeur spirituelle de la paysannerie ne servent pas à grand-chose. A l'avenir, le paysan ne doit plus se cramponner au passé, mais réfléchir d'autant. Mais pour pouvoir considérer, mieux qu'il ne le fait aujourd'hui, les problèmes qui se posent, il doit jouir d'une certaine liberté. Cette liberté, c'est le travail en collaboration qui la lui donnera".

Ces propos furent commentés, très pertinemment d'ailleurs, par un rédacteur du journal, "La Terre Romande de Lausanne" (Suisse). Voici les grandes lignes de son article.

INTÉGRATION AU MONDE ACTUEL

L'agriculture de la Suisse a subi une mutation fondamentale. De métier de subsistance, elle est devenue entreprise. Elle doit

donc s'intégrer dans un monde en perpétuel mouvement, au prix d'un effort d'adaptation et en usant de méthodes adoptées par les autres secteurs économiques.

Autrefois, il était possible à tout homme d'être paysan; en étant à la terre, en suivant les conseils des anciens, on pouvait généralement s'en sortir. Aujourd'hui, une grande partie des connaissances professionnelles est apportée de l'extérieur. Aussi le métier de paysan exige-t-il de plus en plus d'audace, de compétence d'esprit d'entreprise, de sens de la gestion et de l'organisation. Or, ce sont là des qualités qui ne sont pas données à tout homme à la naissance.

Aujourd'hui, combien d'agriculteurs le sont "malgré eux"? Combien ne se sentent pas à la mesure d'un métier devenu rapidement trop complexe, exigeant trop de connaissances et de responsabilités? Mais est-ce de leur faute s'ils ne suivent pas ou s'ils suivent mal? Non, évidemment.

AIDE INDISPENSABLE

Voilà pourquoi cette profonde mutation du monde rural exige un effort soutenu, une action concertée des organisations professionnelles, des services de vulgarisation et des pouvoirs publics. Personne doit être laissé pour compte.

En conséquence, des moyens financiers encore plus importants doivent être trouvés et des mesures prises rapidement pour aider non seulement ceux qui progressent, mais aussi ceux qui doivent quitter l'agriculture. En effet, qu'on le veuille ou non, beaucoup de fermes trop petites, marginales et non viables, sont vouées à une proche disparition et les familles qui y vivent encore très modestement ne doivent pas être condamnées au désespoir.

REFLEXION ET ACTION

La profession agricole d'aujourd'hui est un mélange de réflexion et d'action. Le crayon est un outil aussi indispensable que le tracteur. Suivre le progrès, c'est s'en servir, c'est agir avec autant de clairvoyance que de prudence. C'est étudier, réfléchir et agir au mieux pour assimiler les données techniques et les appliquer.

De ce fait, le paysan de 1967 doit penser sa profession comme l'industriel et le commerçant conscient de contribuer dans son propre secteur à la prospérité générale, sans céder à l'isolementisme ni au sentiment d'infériorité.

LES JEUNES ET L'AVENIR

Pour leur part les jeunes agriculteurs de Suisse sont soucieux de penser et d'organiser leur avenir en dehors de toute démagogie. Ils veulent travailler pour survivre. Ainsi, croient-ils qu'on n'organise pas de la même façon vingt à trente ans de vie professionnelle comme on en organise dix...

Pour eux, organiser l'avenir ce n'est pas l'affaire d'un seul homme. Il faut des discussions, des rencontres, des recherches pour s'instruire et un travail d'équipe pour bâtir quelque chose de sérieux, d'efficace et de durable.

Réunions importantes

les 30 et 31 mars

Le Conseil général de l'U.C.C. se réunira le vendredi 31 mars prochain, au Secrétariat général de l'Union à Montréal.

La Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec tiendra son assemblée générale annuelle au Centre Notre-Dame à St-Hyacinthe, jeudi le 30 mars 1967 à 10 a.m.

Plusieurs sujets de la plus haute importance seront discutés à cette occasion.

Cultivateurs de Lotbinière en sessions d'étude

L'Ecole d'Agriculture de Ste-Croix, en collaboration avec les Ministères de l'Agriculture et de l'Éducation et l'U.C.C., vient de clore une série de sessions intensives organisées au profit des cultivateurs du comté de Lotbinière.

Les conférenciers ont donné leurs cours dans quatre centres différents (St-Edouard, Parisville, St-Patrice et St-Flavien) où se réunissaient, les cultivateurs des paroisses environnantes.

Trois journées complètes furent consacrées, à chaque endroit, aux fins d'approfondir les sujets suivants: La mise en marché des produits agricoles et

les plans conjoints, par Messieurs N. Plamondon et G. Gobeil de l'U.C.C.; origine, nature, vocation des sols du comté de Lotbinière, par M. R. Marcoux, agronome de la Division des Sols du M.A.G.; facteurs de rentabilité du sol, drainage, amendements, fertilisants, par M. D. Rémillard, agronome à l'emploi du C.I.L. (C.I.L.); hygiène préventive en élevage de bovins, par les docteurs Saucier et Blanchet, m.v.

Partout, les conférenciers eurent le plaisir de s'adresser à des salles remplies de cultivateurs désireux de devenir les agents principaux de leur propre promotion.

Modèle 1967

Pour la production garantie de pommes
de terre de qualité.



Les producteurs de pommes de terre ont choisi en 1966 l'engrais Super Qualité parce que cet engrais était le meilleur qu'ils pouvaient se procurer, c'est ce qui leur a permis d'obtenir une récolte d'excellente valeur marchande.

Très probablement vous avez déjà entendu parler ou vous avez reçu des informations sur la récolte de l'an dernier... mais parlons plutôt de la récolte à venir. Pourquoi?

L'engrais Super Qualité est formulé avec soin et éprouvé complètement... Cet engrais est conçu pour les producteurs ayant un programme de production très avancé...

Le programme Super Qualité réunit à la fois l'expérience du Québec et les résultats de recherches conduites un peu partout dans le monde.

Notre Modèle 67 est à la page — il

est basé sur l'analyse très minutieuse des résultats passés et sur vos besoins exacts en vue de rendements meilleurs pour 1967.

L'engrais Super Qualité vous garantit une production rentable basée sur un programme de production complet c'est-à-dire sur le programme QUALITE.

Faites de 1967 une année record pour la production de vos pommes de terre... procurez-vous l'engrais Super Qualité immédiatement.

L'engrais SUPER QUALITE est conçu scientifiquement dans le but d'aider les meilleurs producteurs de pommes de terre à accroître leur profit à l'acre. Essayer l'engrais SUPER QUALITE c'est s'assurer de plus grands profits. Voyez votre distributeur ALBATROS aujourd'hui.

INTERNATIONAL FERTILIZERS LIMITED

71, rue St-Pierre, Québec 2, Qué.
Tél. 692-1966

Dans la Préparation H une nouvelle substance contre les hémorroïdes

Une substance cicatrisante exclusive
prévient la rétraction des hémorroïdes et la
cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans pareille pour la rétraction des hémorroïdes, le soulagement de la démangeaison et la cicatrisation des tissus.

Cette substance ne fait pas qu'apaiser les douleurs locales; dans nombre de cas, on a pu observer une rétraction notable des hémorroïdes.

Mieux: l'effet cicatrisant du médicament s'est prolongé durant plusieurs mois.

Cette substance aux effets si bienfaisants se nomme la Bio-Dyne; elle aide rapidement à la cicatrisation des cellules et stimule la croissance des tissus nouveaux.

La nouvelle Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit en suppositoires sous le nom de Préparation H. Elle est en vente dans toutes les bonnes pharmacies et s'accompagne d'une offre de remboursement.



VEUVE
SEVERY

le gin joyeux

10 oz (No 168-A): \$2.10
25 oz (No 168-B): \$4.80
40 oz (No 168-C): \$7.30

Distillé au Québec
pour la distillerie Veuve H. Severy, Hasselt.

Oui, les cultivateurs du Québec croient en l'U.C.C.!

Tous ceux qui de près ou de loin s'intéressent à l'agriculture au Québec sont souvent portés à s'interroger sur l'esprit de solidarité des cultivateurs québécois. L'on a tellement dit et redit que le cultivateur québécois était un individualiste incorrigible, que tous sont surpris de voir que ces prétentions ne s'avèrent pas toujours tellement vraies.

En fait, comme toute personne, de quelque profession qu'elle soit, le cultivateur du Québec ne met en évidence son esprit de solidarité qu'au moment où il en sent le besoin. Depuis quelques années, soit depuis que son revenu se détériore de façon continue, le cultivateur québécois manifeste un désir de solidarité avec ses confrères et pose des gestes concrets d'action collective qui sont tout à son honneur. Notre cultivateur s'attelle à la tâche de revaloriser son activité en s'associant à ses confrères pour d'abord mieux comprendre ensemble ce qu'est leur situation véritable et pour ensuite entreprendre ensemble la marche vers le progrès.

Ce désir de solidarité, ce sentiment de solidarité, les agriculteurs de toute la province en sont

imprégnés. Ce qui nous permet de faire une telle affirmation, c'est la participation qui caractérise régulièrement toutes les actions collectives entreprises au cours des dernières années et plus particulièrement au cours des trois ou quatre dernières années.

Qu'il s'agisse de la Marche sur Québec de 1964, qu'il s'agisse de votes de plans conjoints, qu'il s'agisse du Fonds de Défense Professionnelle, qu'il s'agisse même de la toute récente démarche auprès des autorités fédérales pour ce qui est de la politique laitière, toujours l'on a senti une adhésion massive de toutes les régions de la province.

Toutes ces activités collectives n'ont pas eu les mêmes résultats pratiques; les uns ont été satisfaisants, d'autres le sont moins. Il est évident, par exemple, que la récente démarche auprès des autorités fédérales n'a pas donné tous les résultats que l'on en attendait; d'ailleurs, le travail se continue et ce de concert avec les producteurs de lait de l'Ontario. Toutefois, il faut admettre que cette action a quand même valu quelque dizaines de millions de dollars qui contribueront à

améliorer le sort des producteurs de lait canadiens, même si la situation ne se trouve pas corrigée tel que désiré.

L'adhésion massive des cultivateurs du Québec à leur U.C.C., concrétise de façon évidente leur désir de solidarité. En 1967, soit au 31 juillet, l'U.C.C. comptera tout près de 60,000 membres. Si l'on tient compte des travailleurs forestiers, soit environ 7,000, c'est dire qu'au-delà de 50,000 cultivateurs adhéreront volontairement au syndicalisme agricole. A ce moment-là, il n'est pas exagéré de dire que l'immense majorité des cultivateurs québécois croient à la solidarité professionnelle, croient véritablement à l'action collective.

Ce tableau de l'agriculture québécoise est joliment différent de celui que l'on s'est toujours plu à nous montrer. Nous osons croire qu'à l'avenir, tous tiendront compte de cette réalité: une classe professionnelle qui accède au "sens de la solidarité" et qui croit de plus en plus en la nécessité et en l'efficacité de l'action collective.

Jean-Marc KIROUAC

Ce qu'en pensent les agronomes...

LA VULGARISATION AU FOYER RURAL

Il semble évident qu'on a reconnu et qu'on reconnaît encore l'importance et la nécessité de la vulgarisation en économie ménagère dans différents pays. A preuve, on n'a qu'à lire les publications de l'OCDE pour se rendre compte de l'intérêt que les spécialistes manifestent au travail et à la formation de ces professionnelles, soit en matière de gestion ménagère, d'économie de travail, de nutrition et d'alimentation, d'horticulture ménagère, de technique d'arts domestiques, ou encore, soit de psychologie sociale, de sociologie rurale, de travail de groupes et de méthodes de vulgarisation. Comme on le sait aussi, la vulgarisation en économie ménagère rurale doit s'efforcer de maintenir l'harmonie à tous les points de vue entre le foyer et l'exploitation agricole.

AU QUÉBEC
Au Québec, les opinions sont les mêmes. Tous les intéressés semblent convaincus de l'importance de ces professionnelles qui seconderaient le travail de l'agronome vulgarisateur. Plusieurs autorités, dans des déclarations publiques pertinentes, ont reconnu l'importance d'une bonne gestion, soit de la ferme, soit du foyer.

Cependant, que faisons-nous? Si la voix des femmes rurales est si importante! Si le succès d'une ferme dépend, d'une grande part, de la femme et de l'équilibre du budget familial! Que faisons-nous pour favoriser cette gestion conjointe de l'exploitation agricole et du foyer? A ce propos, nous nous permettons de re-souligner deux articles qui ont déjà été publiés dans le journal LA TERRE DE CHEZ-

NOUS: "La Ferme et le Foyer, Vulgarisation Ménagère", 29 janvier 1964 et "Le Rôle de la Vulgarisation de l'Economie Ménagère dans l'Education du Consommateur", 17 mars 1965. La situation du Québec n'est pas si différente de celle qui existe dans bien d'autres pays.

LA GESTION CONJOINTE

En juillet 1966, lors d'une conférence présentée au 14e Séminaire International d'Etudes sur la Vulgarisation Rurale en Hollande, K.W. Kruse énonça la définition suivante de la gestion conjointe. Selon lui, c'est une méthode d'intervention qui permet à l'agriculteur et à sa famille de prendre les décisions nécessaires pour planifier, évaluer et contrôler l'utilisation des ressources totales de l'exploitation en vue de satisfaire les aspirations de la famille. La gestion conjointe a donc comme objectif fondamental d'obtenir que le bien-être familial soit en harmonie avec l'économie de l'exploitation.

Toujours selon le même conférencier, les décisions concernant la formation du revenu agricole se rapportent aux questions suivantes: quoi, comment et combien produire; où, quand et comment acheter et vendre. Quant aux décisions concernant l'utilisation de ce revenu agricole, elles reposent sur les questions suivantes: Quelle est la part du revenu nécessaire pour faire vivre la famille? Combien faut-il réserver à l'amélioration de l'exploitation? Certes, ces questions exigent l'intervention non seulement de l'agronome vulgarisateur mais aussi de spécialistes en gestion et en économie ménagères.

L'OPINION DES AGRONOMES
Lors d'une enquête en avril 1966 auprès des agronomes du

service des Conseillers et Agents agricoles du Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation de la Province de Québec, la question suivante leur fut posée: "Croyez-vous qu'il serait utile d'avoir une vulgarisatrice en économie ménagère qui travaillerait avec vous au même bureau de comté sur les problèmes relatifs à la ferme et au foyer? Si oui, indiquez cinq champs spécifiques de travail par ordre d'importance décroissante".

Il est tout de même significatif que 81% des agronomes répondirent d'une manière affirmative, même si 8% répondirent négativement et que 11% ne répondirent pas à la question. En effet, sur 163 agronomes, 132 indiquèrent un besoin de ces vulgarisatrices et soulignèrent quelques champs d'activités où elles seraient les plus utiles. En voici quelques-uns: budget familial, administration, comptabilité, utilisation efficace des produits de la ferme, pro-

blèmes sociologiques de la ferme rurale, éducation du consommateur, conseillères auprès des associations féminines, horticulture ménagère, floriculture, etc...

CONCLUSION

Les items ci-dessus ne sont que des exemples d'activités professionnelles possibles qui ont été, cependant, reconnues comme très importantes par les agronomes consultés. Des champs d'activités existent; des besoins existent; l'importance et la nécessité ont été reconnues. Il ne reste qu'aux autorités intéressées à agir. La vulgarisation en économie ménagère rurale et en sciences domestiques est une nécessité pour mener à bien l'exploitation agricole et familiale qui dépend, en grande partie, de l'habileté de deux administrateurs et collaborateurs: de l'agriculteur lui-même et de son épouse, ou même de la famille entière.

Dr André BOUCHARD,
agronome

Le Syndicalisme et la Coopération

"L'élève peut bien se demander comment il se fait que les coopératives, propriétés de groupements de cultivateurs, soient soumises à l'extension juridique. Il trouvera la réponse au début de la présente leçon. Aucun gouvernement ne consentirait à voter une loi comportant d'aussi sérieuses conséquences qui favoriseraient une forme d'organisation économique plutôt qu'une autre. Et si les coopératives étaient exemptées des obligations découlant de l'extension, elles jouiraient sur le marché d'un avantage qui ne manquerait pas de susciter une forte réaction chez le commerce et l'industrie privés qui, il ne faut pas l'oublier, écoulent encore la plus grande partie de la production agricole québécoise. Il est facile de prévoir comment se manifesterait cette réaction. D'ailleurs, partout où les ententes collectives sont en vigueur, les organisations coopératives restent soumises aux extensions juridiques".

(Extrait du Cours à Domicile de la Terre de Chez Nous 1953-54 sur la vente collective des produits de la ferme par L.P. Poulin, b.s.a., 4e leçon page 30)

la Terre

Propriété de l'U.C.C.
FONDE EN 1929

515, avenue Viger, Montréal - Tél. 288-4285

"Le seul hebdomadaire agricole français d'Amérique"

DIRECTEUR: Paul-Henri LAVOIE, b.s.a.

Chef de la rédaction: François Côté

Membre de l'"Audit Bureau of Circulation"

Composition/Montage: Lithographie Rive Sud

Imprimé par Les Presses Lithographiques (1965) Inc.

Publié le mercredi de chaque semaine

Abonnement: 1 an, \$1.00; 3 ans, \$2.00; 5 ans, \$3.00

Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

Situation et conditions de développement de l'agriculture au Québec

41e COURS A DOMICILE

(Le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec collabore financièrement à la publication des cours)



PREMIERE PARTIE

Les organismes des producteurs agricoles

B - Le syndicalisme agricole

L'Union Catholique des Cultivateurs ou l'association professionnelle des producteurs du Québec a été fondée en 1924. Au cours de sa longue histoire, le nombre de membres a connu des variations marquées. Cependant, au cours des sept dernières années, malgré une diminution prononcée du nombre de cultivateurs, dans la province, le nombre de membres de l'U.C.C. a augmenté d'année en année et il se situe présentement à 56,500. L'U.C.C. s'est attachée, au cours de son existence, à créer chez ses membres une véritable conscience professionnelle. Cette préoccupation ne s'est jamais démentie. Elle se concrétise par la reconnaissance du fait que les cultivateurs ont joué et continuent de jouer un rôle vital dans la société et dans le développement de l'économie québécoise.

L'histoire de l'U.C.C. compte de nombreuses réalisations. Par exemple elle a stimulé l'intérêt de ses membres pour le développement de l'agriculture québécoise par le truchement de ses cercles d'étude. Elle a apporté sa collaboration à l'édification des coopératives agricoles. Elle a protégé les agriculteurs contre les abus du commerce, contre l'importation de produits étrangers ou l'utilisation de succédanés. Elle s'est efforcée d'aider les cultivateurs à se procurer des revenus d'appoint. Elle a par ailleurs facilité pour les cultivateurs des niveaux de soutien de prix plus satisfaisants des produits agricoles. Elle a, en outre, travaillé pendant des décennies à obtenir pour les travailleurs forestiers de meilleures conditions de salaire et de

travail. Voilà en résumé quelques-uns des traits saillants de son action.

Son action récente dans le domaine de la mise en marché s'explique par la fait que la Loi des marchés agricoles a été sanctionnée seulement en 1956 et que l'U.C.C. a eu à faire face à des centres d'intérêt extrêmement puissants. Par la suite, les producteurs agricoles ont dû attendre de nombreuses années pour que la loi soit amendée et qu'elle leur offre des possibilités réelles d'organiser les productions agricoles.

En ces dernières années, l'U.C.C. a continué de mettre l'accent sur les problèmes et les réformes essentielles. Elle poursuit comme objectif de base le relèvement des revenus agricoles de façon que l'agriculture ait sa place dans l'économie de la province et que les cultivateurs soient justement rétribués de leur travail, de leurs investissements et de leur contribution à l'économie de la province et à celle du pays. A cause de l'évolution très rapide de l'agriculture et de la situation économique particulièrement difficile des agriculteurs, l'U.C.C. doit souvent aller au plus pressé de préconiser des politiques agricoles qui requièrent une application immédiate. Cependant, l'association professionnelle croit également en la nécessité de réformes de base de l'agriculture et à la mise en place de structures appropriées de mise en marché. Elle entend jouer le rôle d'agent négociateur pour le compte des cultivateurs auprès des gouvernements provincial et fédéral et auprès des entreprises de mise en marché par le truchement des syndicats et des fédérations spécialisées qui lui sont affiliées.

Cet objectif de relèvement des revenus agricoles requiert la mobilisation de ressources variées et l'utilisation de nombreux moyens. L'U.C.C. a ceci de particulier au pays que tout en étant une véritable organisation générale des cultivateurs, elle compte également dans son organisation des syndicats spécialisés de mise en marché. Elle atteint donc l'immense majorité des cultivateurs de la province par son organisation générale et par ses services spécialisés.

Pour augmenter le revenu des cultivateurs à un niveau comparable à celui des travailleurs d'autres secteurs économiques, l'U.C.C. préconise d'abord la mise en valeur des ressources utilisées en agriculture, soit les ressources humaines, techniques, agraires et financières.

Pour relever les revenus agricoles, il faut selon l'U.C.C. d'un côté abaisser les prix des produits d'utilité professionnelle et des services, ou du moins en ralentir l'accroissement; de l'autre, bonifier les prix des produits agricoles. C'est dans cette optique qu'œuvre l'U.C.C. C'est ainsi qu'elle s'est attaquée au problème de l'impôt foncier et à celui des grains de provende. C'est ainsi qu'elle a demandé qu'une enquête soit effectuée relativement au prix de la machinerie agricole et des pièces de rechange. En ce qui concerne les prix des produits, l'U.C.C. soutient que les prix obtenus sur les marchés doivent correspondre à la valeur du produit ainsi qu'à l'importance du travail et des investissements fournis par les producteurs agricoles en vue d'alimenter la population.

La concentration économique des grandes entreprises, les possibilités limitées des coopératives d'améliorer suffisamment les prix aux producteurs, et les conditions de vente ont obligé les producteurs à organiser la vente collective

de leurs produits. Cette structuration s'avère d'autant plus pressante que la province voisine de l'Ontario est déjà organisée dans la plupart des produits agricoles et qu'une fois les principaux plans conjoints mis en place dans notre province, les provinces de l'Ontario et du Québec pourront ensemble exercer les pressions nécessaires pour que le marché domestique des produits de la ferme soit mieux protégé par l'état fédéral. En d'autres termes, la protection désirée présuppose la mise en place de structures de mise en marché appropriées.

Comme les gouvernements fédéral et provincial n'ont pas encore établi de véritables politiques de base, l'U.C.C. doit mener des combats sur une multitude de fronts dans le contexte politique et juridique actuel. C'est ainsi qu'elle s'est intéressée de près aux procédures de l'expropriation et à la Loi de la faillite. C'est ainsi qu'elle a fait et continue de faire les représentations nécessaires en vue d'assurer une protection suffisante aux producteurs de lait, en ce qui concerne l'utilisation du lait et l'épreuve de gras. C'est ainsi qu'elle attache une importance particulière à la place que doivent prendre les agriculteurs dans la politique ARDA, etc...

De plus, l'U.C.C., en préconisant l'établissement de mesures sociales, tente d'améliorer le sort des agriculteurs en tant que citoyens, et comme les mesures recommandées s'adressent souvent à toute la population, elles peuvent, si elles sont appliquées, bénéficier par le fait même à toute la société.

L'U.C.C. est consciente du fait que les nombreux travaux réclamés de sa part par la classe agricole entraînent l'élaboration de programmes agricoles spécifiques, la modernisation et l'adaptation de ses structures à l'évolution dynamique de l'agriculture et l'utilisation de ressources financières et de personnel spécialisé. C'est ce à quoi elle travaille activement.

QUESTIONNAIRE

Ce questionnaire se rapporte à la matière publiée dans les numéros du mois de mars de "La Terre de Chez Nous". Ce n'est pas un questionnaire d'examen.

- Quelles ont été, selon vous, au cours des dernières années, les meilleures réalisations des quatre organismes suivants dans le domaine agricole?
 - Le gouvernement fédéral...
 - Le gouvernement provincial...
 - La coopération agricole...
 - Le syndicalisme agricole...
- Quelles ont été leurs moins bonnes réalisations?
 - Le gouvernement fédéral...
 - Le gouvernement provincial...
 - La coopération agricole...
 - Le syndicalisme agricole...



L'OPINION RURALE...

Ne pas tout mettre sur le dos de la femme

Monsieur le directeur,
Je voudrais emprunter les lignes que vous consacrez ordinairement aux lettres de vos lecteurs, pour faire connaître mon opinion, sur le sujet suivant:

"Terre Prospère, Pays Prospère"

"Femme avertie, Ferme Prospère".

Je suis d'accord qu'une bonne femme d'habitant, c'est le succès sur une ferme. Et même pour toute profession ou métier. Je crois tout de même qu'il faut pas mettre tout sur le dos de la femme. Une femme à mon avis ce n'est pas un robot que l'on fait marcher par un bouton comme on fait marcher un appareil électrique. Ce n'est pas non plus une servante pour l'homme marié que l'on conduit par le bout du nez. Ce n'est pas une manufacture d'enfant non plus. C'est un être humain non une bête. Je suis d'accord aussi avec ceux qui disent aussi que beaucoup de

pères de famille sont aussi bébé que leur bébé, au berceau et que ça leur prendrait une suce comme leur jeune bébé.

Un homme de Nicolet qui veut être juste.

LES FILMS

Il y a plusieurs années que nous sommes abonnés à la "Terre de Chez-Nous" j'aime bien votre journal, lorsque vous avez commencé à donner l'horaire des films et surtout la cote j'ai été enchanté de cela et j'ai vendu cette nouvelle dans mon cercle de l'U.C.C.F.R. les dames étaient contentes elles aussi. Mais maintenant nous sommes souvent déçues, elle ne paraît plus toutes les semaines. Vous savez que les mamans de la campagne sont surchargées de travail et n'ont pas le temps d'écouter tous les films à la T.V. pour voir si tel film est bon ou mauvais pour l'enfant de tel âge

donc s'il était possible de passer la cote des films dans votre journal toutes les semaines nous vous en serions très reconnaissants.

Merci de votre attention nous aimons bien aussi votre critique lorsque Marie-Stéphane parle du programme à la radio ou la T.V. pourrait-elle dire l'heure et le poste.

Merci

Mme Joseph St-Martin,
St-Nazaire,
Bagot, Qué.

A St-Vianney, Matane, les producteurs de bois veulent des prix de CIP

A la lumière des résultats obtenus dans la négociation entre la Compagnie C.I.P. de Matane et l'Office des Producteurs de bois de Rimouski, concernant le prix offert par la Compagnie aux Producteurs de bois ainsi que du système de mesurage adopté:

Les Producteurs de bois de St-Vianney se réunissent dimanche le 26 février 1967, pour étudier la situation et réaliser quels prix offerts par la Cartonnerie de Matane soit de \$11,00 à \$14,00 la corde, mesurage au pied cube, sont nettement insuffisants, pour être plus précis révoltants.

Des études ont été faites sur la valeur et le coût de produc-

tion d'une corde de bois et les producteurs de bois aujourd'hui ne peuvent se permettre de l'ignorer.

En conséquence les Producteurs de St-Vianney, réclament pour le tremble et le peuplier coupé à quatre pieds de longueur et mesuré à la corde apparente \$20,00 la dite corde sur chemin carrossable ou \$26,00 à l'usine, les autres essences \$24,00 sur chemin ou \$30,00 à l'usine, et à ces prix aucun producteur n'a la prétention de pouvoir s'enrichir et encore moins d'étouffer qui que ce soit.

La situation économique de notre région qui semblait vouloir s'améliorer par la venue de l'industrie en question se détériore aussi longtemps que l'on voudra profiter des petits à l'avantage de l'industrie.

Les Producteurs de bois de St-Vianney invitent les producteurs des paroisses environnantes à faire valoir nettement leur opinion à ce sujet, et à laisser pousser leurs feuillus aussi longtemps que justice ne soit obtenue.

Pour leur part, ils ont dit "non" pour la coupe de bois de huit pieds, et deux fois non aux prix offerts.

Producteurs de bois
de St-Vianney.

Quelle chance

Pourquoi ne pas mettre en garde tous ceux qui reçoivent la Terre de Chez-Nous des nouveaux procédés des agents de

finance, car un très grand nombre se font prendre surtout dans le milieu rural.

Déjà depuis des années il y a des agents qui passent aux maisons soit par des concours ou des amis qu'ils ont eue votre adresse. "Quelle chance vous avez!" disent-ils, afin de vendre leurs produits uniques tel que machine à coudre, balayuse, set de chaudrons etc... Ils font une démonstration madame par-ci monsieur par-là excusez-moi etc... ensuite si vous n'achetez pas vous manquez votre chance ("car ils ne viennent pas deux fois à la même place") Je sais maintenant pourquoi car il serait vite mis à la porte. Eux disent que vous le regretterez le reste de vos jours. Vous gagnez tant par mois pour une période de 15 mois du 24% et en plus frais d'administration \$30,00 et pour l'échange des chèques \$0,25 au lieu de \$0,15. Quelle chance n'est-ce pas!

Dans "Le Petit Journal" soit celui de la dernière semaine de février ou celle d'avant il y a un nouveau procédé des agents de finance le tout est très bien expliqué. Je ne l'ai pas lu c'est mon frère qui est arrivé avec cette nouvelle là. Car si tout le monde était au courant de la manière qu'ils procèdent il y en aurait beaucoup moins qui se feraient prendre. J'espère que je vais pouvoir le lire bientôt dans mon journal la "Terre de Chez-Nous".

Une lectrice assidue.

Grâce à l'U.C.C., \$30 millions en subsides et quelque \$20 millions des prix du marché

Le Ministre de l'Agriculture, l'Honorable J.J. Greene, annonçait le 22 mars dernier la nouvelle politique laitière pour l'année 1967-68. La déclaration du ministre a été rapidement suivie du communiqué de la Commission canadienne du lait. Les lecteurs de "La Terre de Chez Nous" trouveront dans la même livraison les textes du ministre fédéral de l'Agriculture et du président de la Commission canadienne du lait.

Le Conseil d'administration de la Fédération des producteurs de lait industriel du Québec se réunit aujourd'hui même en vue d'étudier entre autres sujets les implications de la nouvelle politique. Le 31 mars prochain, le Conseil général de l'U.C.C. se penchera à son tour sur cette question. Le présent article se propose de donner une information factuelle sur la nouvelle politique.

de fabrication et de crème en 1966-67. Donc, il y aura des quotas ou contingents individuels et un quota global pour l'ensemble des producteurs.

En outre, les producteurs qui ont livré une quantité moindre que 50,000 livres de lait en 1966-67, ou l'équivalent en crème, pourront recevoir le subside en 1967-68 jusqu'à concurrence de 50,000 livres. Par exemple,

un producteur qui aurait expédié l'an dernier 20,000 livres et qui en expédiera 45,000 livres au cours de l'année laitière 1967-68, recevra le subside direct pour une quantité de 45,000 livres.

Il nous manque encore de nombreuses données. Ainsi nous ne savons pas ce qu'il adviendra du transfert des quotas. La Commission canadienne du lait établira une réglementation prochainement.

recevoir le subside direct pour tout le lait qui n'est pas payé au prix de la classe I. L'U.C.C. et les fédérations spécialisées ont mis tout en oeuvre pour que les producteurs de lait nature reçoivent un traitement équitable.

Conclusion

Les producteurs auront l'occasion, par le truchement de leurs organismes, d'étudier plus à fond dans un avenir rapproché, les principales implications de la politique laitière. Le jour même de l'annonce de la politique laitière, le Comité Exécutif de l'U.C.C. a fait connaître sa première réaction. Le communiqué suivant a été livré aux journaux:

"Le Comité Exécutif de l'U.C.C. en réunion à Montréal a pris connaissance de la déclaration faite mardi après-midi à la Chambre des Communes par l'Honorable J.J. Greene, Ministre de l'Agriculture à Ottawa, au sujet de la politique laitière fédérale 1967-68.

Selon les informations disponibles, la politique annoncée ne correspond pas aux demandes des producteurs organisés qui portaient sur une politique assurant une remise au producteur de \$5.00 le cent livres pour tout le lait industriel comme un strict minimum.

Dans les circonstances, le Conseil Général de l'U.C.C. qui constitue la plus haute autorité après le Congrès Général, sera saisi de la situation complète avec tous les renseignements et précisions possible, lors d'une réunion qu'il tiendra le 31 mars 1967

(Suite à la page 20)

● Demande de l'U.C.C.

La Fédération canadienne des producteurs de lait et la Fédération canadienne de l'agriculture ont adopté en janvier dernier une politique laitière basée en grande partie sur les vues exprimées par l'U.C.C. et la Fédération des producteurs de lait industriel du Québec. Ces deux organismes avaient consulté, antérieurement aux assemblées générales annuelles des organismes agricoles canadiens, les représentants de l'Office de vente du lait de l'Ontario. Dans ses grandes lignes, la demande des producteurs organisés est la suivante:

- mise en oeuvre de la politique au moyen de versements directs, de prix de soutien, de subventions à l'exportation et de subsides spéciaux pour les expéditeurs de crème et pour les producteurs dont le lait est transformé en beurre et en caséine;

- prix de soutien du beurre de 63 cents la livre, de 20 cents pour le lait en poudre et de 43 cents pour le fromage cheddar;

- versement supplémentaire de 16 cents la livre de gras aux expéditeurs de crème;

- maintien à des niveaux comparables aux autres catégories de producteurs des prix aux expéditeurs du lait destiné à la fabrication de la caséine et du beurre;

- enfin coordination des activités de la Commission canadienne du lait avec celles des organismes de mise en marché provinciaux et avec les législations spéciales provinciales de mise en marché.

Tel est comme strict minimum la politique réclamée auprès du gouvernement fédéral par les producteurs de lait industriel du Québec.

● Aide à l'exportation

En ce qui concerne l'aide à l'exportation, la nouvelle politique ne comporte aucun changement par rapport à celle de l'année 1966-67. Un montant de 10 cents le cent livres sera retenu du subside direct de \$1.21, et de

ce montant la Commission déduira les montants jugés nécessaires pour frais de l'exportation.

S'il reste un solde en fin d'année, il sera remis aux producteurs.

● Les politiques par produit

La Commission canadienne du lait à laquelle on a confié l'administration du programme, a annoncé qu'elle établira à compter du 1er avril un prix d'achat de base de 63 cents la livre pour le beurre et de 20 cents la livre pour la poudre de lait écrémé fabriquée par vaporisation. Elle a également indiqué que les modalités de soutien du fromage seront communiquées plus tard. L'augmentation du prix du beurre et de la poudre équivaut à environ 20 à 25 cents au cent livres au niveau du producteur, ce qui fait une augmentation totale de 56 à 61 cents le cent livres au producteur dans le cas du lait destiné à la fabrication du beurre et de la poudre, soit une augmentation de 36 cents en subside direct (\$1.11 - 75 cents) de 20 à 25 cents grâce à la bonification des prix par rapport à la politique de l'année 1966-67.

La politique ne comporte aucun subside spécial pour les expéditeurs de crème. Les produc-

teurs de crème bénéficient d'une augmentation de 8 cents le cent livres, par suite de l'accroissement du prix du beurre et d'une augmentation de subside direct de l'ordre de 36 cents le cent livres, ce qui fait en tout 44 cents. La politique ne fait également aucune mention de la caséine. On peut s'attendre toutefois à ce que la Commission canadienne du lait annonce dans un avenir rapproché une subvention sur la caséine. De toute façon, à l'heure actuelle, les producteurs dont le lait est transformé en beurre et en caséine obtiendront une augmentation égale à celle des producteurs de crème.

Il faut se rappeler que dans le cas de tous les produits, les subventions accordées demeurent liées aux contingentements individuels et aux possibilités des commissions, offices et fédérations spécialisées des provinces de négocier de meilleurs prix.

● Considérations régionales

Comme la nouvelle politique laitière n'inclut pas de mesures spéciales relatives à la crème et à la caséine, des régions éloignées du Québec demeureront désavantagées par rapport au reste de la province. Cependant, il existe des moyens de venir en aide à ces régions.

Le ministre fédéral de l'agriculture, a pris bien soin de préciser que le versement du subside direct aux producteurs est lié à la suppression des subsides provinciaux, soit en l'occurrence ceux du Québec et de l'Ontario. On sait que le gouvernement fédéral s'est engagé d'augmen-

ter sa subvention d'au moins \$0.25 les cent livres de lait à condition que les deux provinces retirent les leurs.

Il est intéressant de constater que l'Honorable J.J. Greene a mentionné que les gouvernements provinciaux peuvent tenir compte "des circonstances locales exceptionnelles" sans déroger pour autant à l'entente conclue entre les trois (3) ministres, soit ceux du Canada, du Québec et de l'Ontario. Donc il est loisible au gouvernement du Québec de venir en aide aux régions défavorisées sans pour cela infirmer les clauses de l'entente.

● Perspectives à long terme

Le Ministre de l'agriculture déclare que l'objectif commun du Gouvernement et de la Commission canadienne du lait est de placer l'industrie sur une base saine et que pour permettre aux producteurs de toucher un revenu équitable de leur production, l'ambition du gouvernement est de

la commission est qu'une partie croissante des revenus des producteurs provienne du marché.

La déclaration du Ministre spécifie que le commerce du lait nature relève des provinces et que le gouvernement fédéral laisse entière juridiction aux provinces en ce qui concerne les fournisseurs de lait nature. L'U.C.C. a réclamé depuis plusieurs années que les producteurs de lait nature reçoivent le subside direct pour tout le lait qui n'est pas payé au prix de la Classe I. Lors de la rencontre des dirigeants de l'U.C.C. et des fédérations spécialisées avec les ministres et députés de la province de Québec à Ottawa, M. Blondin, vice-président de la Fédération provinciale des producteurs de lait nature, a mis l'accent dans son exposé sur la nécessité pour les producteurs de lait nature de

● Progrès accomplis

Tout en ne correspondant pas totalement aux vœux des producteurs, la politique annoncée par l'Honorable J.J. Greene présente des améliorations par rapport à celle de l'année laitière 1966-67. Les fonds mis à la disposition de la Commission canadienne du lait ont été majorés de \$30 millions, qui serviront en majeure partie au paiement du subside direct au producteur. Les prix du marché des produits laitiers accuseront par ailleurs une hausse qui équivaudra, semble-t-il, à un montant de 20 à 25 cents le cent livres de lait. Le Ministre ne précise pas dans quelle mesure les améliorations des revenus aux producteurs proviendront des prix du marché. Il rappelle tout au plus qu'elles dépendront de l'action des commissions et des offices provinciaux dans la négociation des prix minima. Il semble, cependant, que l'on peut éta-

blir le prix minimum moyen aux producteurs au niveau de la fabrication à environ \$3.54, soit la différence entre \$4.75 et le versement direct aux producteurs, à raison de \$1.21 les cent livres de lait. Le Québec représente tout près de 40 p. 100 de la production totale du lait industriel au pays. Il est permis de penser que des \$30 millions additionnels mis à la disposition de la Commission canadienne du lait, une somme approximative de \$12 millions ira aux producteurs du Québec ou aux 50,000 à 55,000 fermes qui produisent du lait industriel dans la province.

N'aurait été le travail inlassable de l'U.C.C. et de la Fédération des producteurs de lait industriel du Québec, les démarches des producteurs tant au niveau régional que provincial et fédéral n'auraient pas eu de tels résultats.

● Les contingents à la production

La livraison de "La Terre de Chez Nous" du 22 mars indiquait que la Commission canadienne du lait avait annoncé qu'elle établirait des quotas. A l'heure actuelle, on ne dispose pas de renseignements complets sur le sujet. On sait tout au plus que le producteur aura droit de recevoir durant l'année 1967-68 une subvention basée sur la quantité de lait et de crème qu'il a expédiée

au cours de l'année 1966-67. Ainsi, un producteur qui aura livré 200,000 livres de lait à la fabrication en 1966-67 ne pourra recevoir de subvention pour toute quantité de lait excédentaire à ce montant. Il importe aussi de noter que le total des quotas équivaudra à la quantité totale sur laquelle l'Office de stabilisation des prix a payé des subventions aux expéditeurs de lait

LA FERME CHAROLAIS

ST-ETIENNE-de-LAUZON

vous offre:

15 taureaux 3/4 à pur-sang Charolais

30 génisses 1/2 à pur-sang Charolais

Tél.: QUEBEC 832-4791 • 681-8104



LE FAMEUX CHARGEUR ARRIÈRE

FORANO

- S'adapte sur les trois-points de votre tracteur
- Maximum de traction - charge très rapidement
- L'opérateur voit ce qu'il fait
- Finis les problèmes de cylindres
- Soulève jusqu'à 1200 lb.
- Entièrement garanti

FORANO LIMITÉE
Division Agricole
Plessisville, Qué.

J'aimerais recevoir plus de renseignements sur le chargeur No. 300

Mon tracteur est un

..... (marque & modèle)

Nom

Adresse

Rapport de fin d'exercice

Les activités de la division de l'alimentation

III

par Pierre-Paul DIONNE, directeur
(SUITE ET FIN)

II - LES SERVICES AVICOLES

Bien que l'événement le plus marquant de cette activité se situe hors des cadres du dernier exercice financier, il est nécessaire d'en souligner la nature et l'importance. Il s'agit de l'acquisition, au début de 1967, de l'abattoir avicole de Marieville, illustrant bien l'intention de la Fédérée "d'être en aviculture pour y rester". L'addition de cette nouvelle usine au complexe Fédérée nous incite à repenser l'ensemble de notre programme avicole, à reviser les structures de ces services et à compléter l'intégration au sein de la division de l'Alimentation.

L'analyse des résultats de nos opérations pour l'année 1965-1966, indique un chiffre d'affaires total de \$10,130,144,22, donc une augmentation sur l'an dernier de \$842,615,49 ou de 9,6%. Les pertes ont été réduites de près de 50%. Cette tendance favorable indique bien l'effort déjà entrepris de ramener graduellement nos opérations avicoles à un niveau normal de rentabilité. Cet objectif sera d'ailleurs réalisable à plus ou moins longue échéance selon les possibilités d'accroître le volume d'oiseaux pour une plus complète utilisation de nos usines, par un agencement plus rationnel des facilités physiques, par une meilleure utilisation du personnel et par un emploi plus poussé de notre force de vente.

Le caractère fortement intégré de la production avicole au Québec et dans le pays, nous dicte cependant et de façon assez précise ce que sont les avenues possibles quant à la façon de régler les besoins d'approvisionnement de nos usines. Les nouvelles structures de la Fédérée nous permettent d'envisager le problème et d'y répondre adéquatement par une action bien coordonnée des deux divisions impliquées, soit celle des Moulées et Fertilisants, en matière de programmes d'élevage, et la division de l'Alimentation, en matière de commercialisation, et le tout selon des responsabilités bien définies. Nous anticipons des augmentations substantielles dans la consommation de la chair de volaille pour les prochaines années.

III - LES FRUITS ET LÉGUMES

Ce service a réalisé, dans le cours du dernier exercice, des gains substantiels et fort encourageants tant au point de vue de son volume d'affaires, qui est passé de \$3 à \$5 millions de dollars, soit 68% d'augmentation, et des trop-perçus réalisés. Plusieurs facteurs ont contribué à ces résultats dont un que nous placerons en tête de liste, soit la distribution exclusive par la Fédérée du jus de pomme Mont-Rouge, une marque coopérative réputée. Nos exportations en Allemagne et aux Antilles anglaises d'une partie de la récolte de pommes de 1965, ainsi que de fèves en conserve, ont été considérablement accrues. La récolte d'oignons au Québec s'est avérée très bonne, en quantité et qualité, et compte tenu que cette situation semblait limitée à la province, nos producteurs ont bénéficié d'une hausse de prix doublant ceux de l'an dernier.

Comment ne pas conclure que, dans l'esprit des coopérateurs du Québec, la Coopérative Fédérée s'affirme de plus en plus comme un agent efficace de commercialisation des produits de la ferme tant sur le marché domestique que d'exportation. Nous nous réjouissons évidemment de cette plus étroite collaboration des coopératives sociétaires avec leur centrale et formulons le vœu que cette tendance ne cesse de s'accroître. L'avenir n'est plus à l'isolationnisme mais plutôt aux grandes concentrations économiques et la coopération, dans ses activités commerciales, n'échappera pas à la nécessité de lutter à armes égales avec la grande entreprise qui, elle, est bien consciente du besoin de se donner les meilleures voies d'accès à tous les marchés internationaux et d'y être présente en temps opportun.



A l'occasion de la tenue du deuxième Salon National de la Machinerie Agricole au Palais du Commerce, à Montréal, les autorités du Salon ont remis des prix aux exposants présentant de nouvelles machines offrant des caractéristiques intéressantes. La Coopérative Fédérée s'est mérité le deuxième prix pour la présentation d'une nouvelle trayeuse de marque ZERO. La photo ci-dessus a été prise lors de la remise d'un certificat d'attestation à M. Henri Gosselin, du service de la machinerie agricole de la Fédérée, par le lieutenant-gouverneur du Québec, S.E. Hugues Lapointe. Or. remarque, de gauche à droite, M. Jacques de Broin, président du Salon National de l'Agriculture, M. Henri Gosselin, M. Marcel Hubert, président du Salon National de la Machinerie Agricole, S.E. Hugues Lapointe et M. René Leclerc, gérant général de la Banque Canadienne Nationale.

Propriétaire ou client

Pourquoi la participation?

Le devoir des participants découle de la notion de propriété. Je m'explique: le sociétaire est un des nombreux propriétaires d'une entreprise coopérative donnée. Or, comme tout bon "patron", il doit voir à "son affaire". Comme tout bon propriétaire, il doit veiller au travail de ses employés, demander des comptes, formuler des politiques, définir de nouveaux services et être consulté. Le sociétaire qui ne participe pas ressemble au propriétaire qui confie "son affaire" à des employés sans jamais se donner la peine de surveiller la bonne ou mauvaise marche de "son" entreprise. On est propriétaire ou on ne l'est pas.

En somme, on a compris ou on n'a pas compris la formule coopérative. Le degré de participation du sociétariat est, en définitive, le barème qui permet de mesurer l'efficacité de l'éducation coopérative. Quand on a compris, on participe. Quand on n'a pas compris, on ne participe pas. C'est à la fois aussi simple et aussi complexe que cela.

Si la participation des sociétaires est déficiente, on peut et l'on doit conclure que les sociétaires manquent de formation coopérative. S'ils adoptent le comportement du "client". Or, tout un monde distingue le "propriétaire" et le "client". Quelques exemples tirés ici et là dans le

monde coopératif souligneront cet aspect:

Quand le cultivateur et le pêcheur, par exemple, réfèrent à leur coopérative en disant: "Nous leur livrons notre poisson ou nos récoltes. . . et "eux autres" s'arrangent avec." Dans l'esprit des pêcheurs ou cultivateurs, qui est-ce que c'est "eux autres"? "Eux autres", c'est leur coopérative! Ces sociétaires ne se comportent pas alors comme des propriétaires, ils se comportent plutôt comme des clients.

(Extrait d'un texte de Gilbert Charron publié dans le journal ENSEMBLE, édition du 8 mars 1967.)

RÉUNIONS D'INFORMATION SUR LES FOURNITURES AGRICOLES

Semaine du 2 avril

DATE

le 4 avril 1967
le 6 avril 1967

SALLE

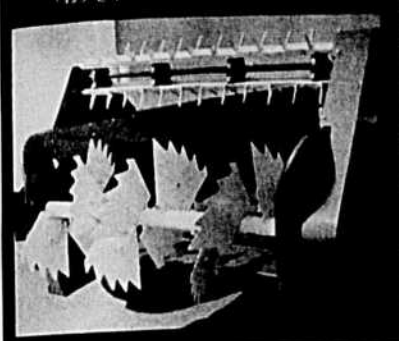
A l'hôtel Montagnais, boulevard Talbot
A la Salle Paroissiale

ENDROIT

Chicoutimi
Les Eboulements

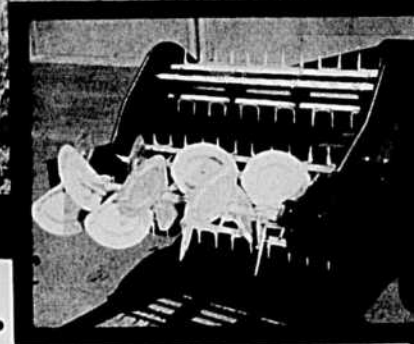
N.B.— Ces réunions débutent à 9h.00 a.m.

480



UN SEUL BATTEUR...

471



3 BATTEURS...

2
ÉPANDEURS

OLIVER

QUI
CONVIENNENT

EN PLEIN À VOS BESOINS !

VOS EXIGENCES ONT ÉTÉ RESPECTÉES À LA LETTRE :

- L'ÉPANDAGE EST UNIFORME
- LE DÉCHIQUETAGE EST PARFAIT
- ILS SONT TOUS LES DEUX COMMANDÉS PAR PRISE DE FORCE
- ILS ONT TOUS LES DEUX UNE BONNE CAPACITÉ, SOIT : 140 MINOTS

CONSTRUCTION OLIVER À TOUTE ÉPREUVE :

LES CÔTÉS ET LE PLANCHER SONT DÉCOUPÉS DANS UN SEUL MORCEAU DE CONTREPLAQUÉ MARIN DE 5/8" d'épaisseur. LA BOÎTE REPOSE SUR UN CHÂSSIS RIGIDE EN TRIANGLE.

COMMODITÉS INDISCUTABLES POUR UN PROPRIÉTAIRE:

- COMMANDES INDÉPENDANTES POUR LE PONT ET LE MÉCANISME D'ÉPANDAGE
- SEULEMENT 43 POUCES DE HAUTEUR AU SOL
- 5 VITESSES D'ÉPANDAGE

POINTS PARTICULIERS DU MODÈLE 480

Mécanisme d'épandage formé d'un batteur unique muni de 12 palettes de "type" dents de scie. Idéal pour le fumier compact ou gelé.

POINTS PARTICULIERS DU MODÈLE 471

Mécanisme d'épandage formé de 3 batteurs munis de 6 barres parallèles et de 14 palettes.

LA MEILLEURE FAÇON DE LES JUGER EST ENCORE DE LES VOIR EN ACTION !

Distribution exclusive au Québec : **COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC**
SERVICE DE LA MACHINERIE ET DE L'OUTILLAGE
1055 ouest, rue Marché Central — Montréal, P.Q.

"1967, l'heure OLIVER pour l'agriculture '70"



AU SERVICE DE LA FERME FAMILIALE

Rédigé en collaboration

Chef de la rédaction: P. CARPENTIER

agronome au service de l'Information

Reproduction autorisée en donnant crédit aux auteurs

L'ASSURANCE-RÉCOLTE

Le gouvernement provincial assumera 50% du coût de la prime totale du plan d'assurance-récolte que le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, l'honorable Clément Vincent, vient de déposer à l'Assemblée législative. Le plan protège les récoltes de grande culture et de cultures spéciales contre certains risques naturels déterminés comme la grêle, le gel, la sécheresse, l'excès de pluie, la neige hâtive, les ouragans, les mauvaises conditions hivernales, les insectes et les maladies contre lesquels, il n'existe aucun moyen de protection.

Il existe des plans d'assurance-récolte dans d'autres provinces canadiennes, basés sur une entente avec le gouvernement fédéral, mais le système proposé pour le Québec comporte certaines particularités avantageuses qu'on ne rencontre pas encore ailleurs au pays.

Les autres provinces s'appliquent actuellement à assurer les cultures spéciales, les arbres fruitiers en Colombie-Britannique, les pommes de terre à l'Île-du-Prince-Édouard, le blé d'hiver en Ontario, le blé et les autres grains du Manitoba et en Saskatchewan. Dans le Québec, le programme comporte l'assurance des grandes cultures, à savoir le foin, l'ensilage, les céréales et les pâturages destinés principalement à la nourriture du bétail dans la ferme.

Le système québécois prévoit une compensation supplémentaire à l'assuré, soit une valeur de remplacement en cas de perte de plantes fourragères et de céréales requises pour nourrir les unités animales gardées dans l'exploitation agricole. Il y aura aussi paiement de frais extraordinaires lorsque l'exploitant accomplit des travaux destinés à réduire ou à éviter une perte de récolte.

Le gouvernement provincial assume la totalité des frais d'administration et 50% du coût total de la prime. Il pourra, toutefois, ré-

cupérer la moitié de ses déboursés si une entente est conclue entre Québec et Ottawa en vertu de la loi fédérale de l'assurance-récolte. Tandis que les agriculteurs assurés au Québec ne paieront que 50% de la valeur totale de la prime, ceux de l'Ontario versent 70% et ceux du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Colombie-Britannique, 75%.

L'application de la loi de l'assurance-récolte relève du ministre de l'Agriculture et de la Colonisation. Son administration sera confiée à la Régie de l'Assurance-récolte du Québec dont la structure sera analogue à celle des autres organismes provinciaux de même nature.

La loi prévoit une entente avec le gouvernement fédéral. Une telle entente permettra en particulier le remboursement à la province de 50% des frais d'administration du régime, le remboursement de la moitié de la contribution provinciale au paiement des cotisations et, si on le juge à propos, la réassurance, comme cela se pratique dans les autres provinces.

Ce plan sera en vigueur dès le premier janvier 1968 et les agriculteurs qui veulent adhérer à ce régime facultatif et contributif auront jusqu'au premier avril 1968 pour en faire la demande.

A cause des taux minimes requis pour une protection adéquate de leurs cultures et des nombreux autres avantages économiques et sociaux qui leur sont offerts, les cultivateurs de la province ont intérêt à participer en très grand nombre au programme d'assurance-récolte du Québec. Ils recevront bientôt une brochure explicative qui leur fournira les principaux renseignements sur la nature et le fonctionnement du régime de l'assurance-récolte.



Les petits soins de chaque jour apportés à la machinerie préviennent souvent des bris dispendieux.

Coût de la machinerie agricole

● Paul CARPENTIER, agronome

Avant d'effectuer l'achat d'une machine agricole dispendieuse il est bien important que l'intéressé se rende compte exactement de ce qu'il en coûte pour posséder la machine qu'il convoite. Si déjà le prix d'achat lui semble élevé, force lui est d'admettre que la dépense ne se limite pas là. Pour évaluer aussi exactement que possible le coût de la machine, à l'année ou à l'heure, il doit ajouter les déboursés que comportent l'intérêt sur le capital immobilisé, la dépréciation, les réparations, les assurances et l'abri.

L'INTÉRÊT

Pour déterminer le coût de l'intérêt, prenons le cas d'un tracteur acheté au prix de \$4,000. Prenons également pour acquis par l'expérience que la durée moyenne d'un tracteur est de 15 ans ou 10,000 heures de travail.

Pour établir le montant de l'intérêt annuel moyen pour la durée du tracteur, on charge l'intérêt

sur la moitié du coût de remplacement plus 10% pour la valeur commerciale; ce qui donne la formule suivante: $(\$4,000 \times \$400) \times 1/2 \times 6\% = \132 d'intérêt par an. Si le tracteur travaille 800 heures par an, l'intérêt sera pour chaque heure de travail de $\$132 \div 800 = 16.5$ cents.

LA DÉPRÉCIATION

La dépréciation est la perte de valeur d'une machine due à l'usage, à des dommages accidentels, à l'apparition de modèles nouveaux plus perfectionnés, enfin à sa vétusté.

On connaît les garanties fournies par les manufacturiers d'automobiles: 5 ans ou 50,000 milles; la garantie devenant périmée à la première échéance. C'est sur une base semblable qu'il faut calculer la dépréciation du tracteur. En calculant l'intérêt on a établi une durée probable de 15 ans ou 10,000 heures de tra-

vail utile. En utilisant la même base pour le calcul de la dépréciation on obtient: $\$4,000 \div 15 = \266 , dépréciation annuelle ou $\$4,000 \div 10,000 = 40$ cents, dépréciation par heure de travail.

LES RÉPARATIONS

Le coût des réparations est beaucoup plus difficile à établir de façon précise; les soins de l'usager et les conditions de travail influent considérablement. Toutefois, on étudie des déboursés encourus sur divers types de machines agricoles, durant plusieurs années, et basée sur le coût de remplacement a permis d'en établir le coût moyen d'entretien.

Pour un tracteur, les frais de réparation, basés sur sa durée probable, 15 ans ou 10,000 heures de travail, représentant 80% du coût de remplacement: $\$4,000 \times 80\% = \$3,200$. $\$3,200 \div 15 = \213.33 coût des réparations par an.

\$3,200 - 10,000 - 32 cents, coût des réparations par heure de travail.

COÛT DES ASSURANCES ET D'UN ABRÍ

La valeur des instruments aratoires chez ceux qu'on est convenu d'appeler les cultivateurs professionnels se situe présentement aux environs de \$10,000; c'est donc un capital qui vaut la peine d'être assuré contre le feu et protégé des intempéries.

On établit à 1,5 pour cent le coût annuel de l'assurance et de l'abri. $\$4,000 \times 1.5\% = \60 ; $\$60/800 = 7.7$ cents par heure de travail.

COÛT TOTAL

La somme des coûts de l'intérêt, de la dépréciation, de l'assurance et de l'abri constitue le coût total par an ou par heure de travail.

	Par an	Par heure de travail
Intérêt	\$132,00	16.5 cents
Dépréciation	266,00	40 cents
Réparations	213,33	32 cents
Assurances et abri	60,00	7.7 cents
Totaux	\$671,33	96.2

Comme le tracteur est la machine utilisée le plus longtemps chaque année dans une ferme, son prix de revient à l'heure, proportionnellement à son coût d'achat, abstraction faite du car-

burant et du salaire de l'opérateur, est peut être le moins élevé de toutes les machines.

Un semoir, une faucheuse dont le prix d'achat est beaucoup inférieur à celui d'un tracteur mais qui ne font un travail utile que quelques heures chaque année peuvent coûter beaucoup plus cher par heure de travail. C'est en procédant au même calcul qu'on a fait pour le tracteur qu'on pourra déterminer si oui ou non il est économique d'effectuer l'achat de telle ou telle machine.

Il ne faut pas prévoir, cependant, qu'une machine qui ne travaille que 40 ou 50 heures par an, durera pour cela presque indéfiniment.

Après 15 ans, une machine est désuète, les pièces de rechange deviennent introuvables et souvent la nouvelle machinerie ne s'adapte plus à l'ancienne. Il faut se rappeler également que les méthodes de culture évoluent. Quinze ans pour la durée

d'une machine est donc le maximum de temps sur lequel on doit baser ses calculs.

Réf.: Agricultural Machinery Costs

Modification au régime de garantie prévue par la loi des produits laitiers

L'honorable Clément Vincent, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, a déposé devant l'Assemblée législative, un projet de loi ayant pour objet de modifier le régime de garantie prévue par la Loi des Produits laitiers. Ce régime de garantie assure le paiement par tout marchand de lait des sommes qu'il doit ou pourra devoir à ses fournisseurs-producteurs.

D'après la loi actuelle, les marchands de lait sont tenus de déposer une somme d'argent, des valeurs ou de fournir un cautionnement; ils devront désormais se procurer des polices de garantie émises par la Régie des Marchés agricoles du Québec; les sociétés laitières et les coopératives agricoles qui sont marchands de lait seront également soumises à la même loi.

Le bill #46 prévoit que les primes perçues par la Régie des Marchés agricoles du Québec devront servir exclusivement au paiement des réclamations des fournisseurs-producteurs contre les marchands de lait. De plus, en cas de besoin, le ministre des Finances pourra avancer à la Régie les sommes nécessaires à l'acquittement de ses obligations.

Jusqu'à ce que la Régie commence à émettre de telles polices de garantie, le ministre des Finances pourra lui-même souscrire, au bénéfice des marchands de lait qui sont dans l'impossibilité de la fournir autrement, la garantie actuellement exigée par la loi, et ceci au moyen

d'une prime et aux autres conditions qu'il pourra déterminer. Les primes exigées seront versées à la Régie et tout paiement fait par le ministre en raison de cette garantie sera considéré comme une avance faite à la Régie. Le ministre ne pourra consentir ce service qu'aux marchands de lait qui lui auront été recommandés par la Régie.

Cette modification de la loi est rendue nécessaire par le fait qu'un important groupe de compagnies d'assurance qui fournissaient jusqu'ici un fort pourcentage des cautionnements exigibles par la loi (\$8,797,000 sur environ \$13,000,000 déposés pour l'année 1966), ont décidé de ne renouveler aucun des cautionnements qu'elles avaient émis à divers marchands de lait du Québec.

Cours aux juges du concours d'embellissement

Monsieur Clément Vincent, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, annonce que l'expertise du concours d'embellissement des abords de la ferme s'effectuera entre le 1er juillet et le 15 août 1967.

Pour que ce jugement soit uniforme et équitable, des cours spéciaux seront donnés aux juges à l'Institut de Technologie de St-Hyacinthe les 11, 12 et 13 avril 1967.

Il faut souligner que plus de 10,000 agriculteurs du Québec se sont inscrits à ce concours pour lequel une somme de plus de \$100,000 sera distribuée en prix.

Dans Champlain

Les jeunes agriculteurs se réunissent

Après deux ans d'inactivité, les cercles de jeunes agriculteurs du comté de Champlain se réunissent récemment sous l'instigation de leur conseiller technique, M. Ulysse Potvin, agronome du comté. Répondant à l'invitation pressante de leurs moniteurs, 510 jeunes se sont réunis à la salle paroissiale de St-Maurice en vue de reprendre leurs activités et d'élaborer leur programme pour 1967.

On comptera dorénavant 9 cercles de jeunes agriculteurs dans le comté de Champlain. Ils groupent présentement 517 membres. Une nouvelle réunion aura lieu au début d'avril en vue de fixer définitivement les détails du programme des réunions d'étude de la prochaine saison. On organisera un voyage d'une journée à l'Expo 67. Les membres les plus méritants auront l'opportunité d'effectuer ce voyage gratuitement.

En vue de susciter et maintenir leur émulation, les jeunes seront invités à participer à différents concours, et les vainqueurs seront proclamés à l'autisme, au cours d'une grande soirée agricole où leur seront décernés trophées et autres récompenses.

Monsieur Ulysse Potvin, agronome titulaire du comté, dont le dynamisme est bien connu, agira vis-à-vis des jeunes comme animateur et conseiller technique en vue de l'exécution de ce programme.

Le fer dans l'alimentation du veau de lait

L'addition de fer dans la ration du veau de lait ne cause qu'une légère coloration de la viande, laquelle est probablement négligeable du point de vue pratique. Les réserves présentes dans le foie de l'animal semblent avoir plus d'effet que le fer alimentaire sur la coloration de la chair selon monsieur Gaston Saint-Laurent, agronome, boursier du conseil des Recherches agricoles du Québec. L'âge du veau est également un facteur d'une certaine importance.

L'auteur fait état dans sa thèse de maîtrise en sciences, soutenue récemment à l'université Laval, de l'importance commerciale d'une chair pâle, du fait que dans l'esprit du consommateur, elle est un indice de qualité et témoigne d'une ration exclusivement lactée. Cette forme d'alimentation occasionne cependant l'anémie du veau; on a donc étudié la valeur du fer du point de vue conversion alimentaire. Monsieur Saint-Laurent n'a pas observé un meilleur gain de poids chez aucun des 24 veaux mâles de race Holstein qu'il a soumis à l'expérimentation. Il rapporte que parmi divers tests, c'est le taux d'hémoglobine sérique qui semble être la meilleure méthode de prédiction de la couleur de la viande.



LA CUEILLETTE DE LA SEVE.— On dit que si la première récolte est bonne les autres le seront également; exemple 1966.

La Régie des Rentes du Québec

* Faut-il demander sa rente de retraite maintenant ou plus tard?

Les personnes nées en 1896, 1897 et 1898 qui ont contribué au Régime de rentes du Québec en 1966, ont droit à une rente de retraite depuis janvier 1967. Celles qui sont nées en 1899 y auront droit au cours de 1967 à compter du mois suivant celui de leur 68ième anniversaire.

Les personnes nées en 1897, 1898 ou 1899 et qui auront droit à leur rente de retraite en 1967 ne sont pas tenues de demander leur rente immédiatement. Voici quelques explications à cet effet.

CESSER DE TRAVAILLER

Les personnes nées en 1897, 1898 ou 1899 qui ont cessé de travailler et qui prévoient ne plus travailler, même occasionnellement, peuvent demander leur rente de retraite.

Elles doivent noter les points suivants :

- Elles ne contribueront plus au Régime de rentes.
- Elles ne pourront annuler leur demande après avoir encaissé leur premier chèque de rente, c'est-à-dire qu'elles ne pourront revenir sur leur décision.
- Leur rente de retraite pourra être réduite, avant l'âge de 70 ans, s'il leur arrive de travailler occasionnellement et de retirer de leur travail un revenu supérieur à \$900.00 par année.

CONTINUER DE TRAVAILLER

Quant aux personnes nées en 1897, 1898 ou 1899 qui continuent de travailler régulièrement ou qui, tout en cessant leur travail régulier, travaillent occasionnellement; il est généralement plus avantageux pour elles de retarder leur demande de rente de retraite à une date ultérieure et même jusqu'à 70 ans.

Celles qui choisissent de remettre à plus tard leur demande de rente continuent de contribuer au Régime de rentes et, en conséquence, pourront avoir droit à une rente de retraite dont le montant sera plus élevé.

Elles pourront aussi revenir sur leur décision et demander

leur rente à n'importe quel moment par la suite.

PRESTATIONS DE SURVIVANTS

Les personnes nées en 1898 ou en 1899 qui continueront de travailler et qui décideront de retarder leur demande de rente jusqu'en 1968 auront alors versé des contributions au Régime en 1966, en 1967 et en 1968. Le fait d'avoir ainsi contribué durant trois ans leur vaudra les avantages suivants :

- Le montant de leur rente de retraite sera supérieur à celui qu'elles auraient reçu si elles avaient demandé leur rente plus tôt.

- Leurs survivants auront droit une prestation de décès, à une rente de veuve et à une rente d'orphelin s'il y a lieu. Ces trois prestations, en effet, deviendront payables à compter de 1968 lorsque des contributions auront été versées durant trois ans.

En résumé, il est généralement plus avantageux pour les personnes nées en 1897, en 1898 ou en 1899 de retarder leur demande de rente de retraite. Ceci est rendu encore plus évident pour les personnes nées en 1898 ou en 1899, par les avantages appréciables qui peuvent en résulter pour les survivants, à compter de 1968.

Propos saisonniers

Chez les producteurs de lait destiné à la transformation, mars marque le début de la période de lactation de la plupart des vaches; pourquoi ne pas en profiter pour commencer à pratiquer le contrôle laitier.

Une vache qui produit 10,000 livres de lait rapporte environ 20 pour cent de plus de profit que celle qui ne produit que 8,000 livres. Et cette dernière rapporte environ 30 pour cent de plus que la vache qui ne donne que 6,000 livres de lait.

Ces chiffres démontrent que les profits vont de pair avec les rendements. Pour les accroître, le cultivateur doit connaître exactement la production annuelle de chacune de ses vaches en vue de faire une sélection rationnelle et un choix éclairé des meilleurs descendants. A cette fin, le contrôle laitier, pratiqué du début à la fin de la lactation, constitue le meilleur guide. Commencez dès maintenant. Un mot à votre agronome et il vous fournira tous les détails requis à ce sujet.

L'anémie, fréquente chez les porcelets, apparaît vers l'âge de trois semaines. La croissance ralentit, et à cause de sa faiblesse, l'animal est exposé à contracter d'autres maladies. L'anémie est due à une carence de fer. On la prévient par une injection de fer-dextrine ou de fer-dextrane. Une dose de 150 milligrammes durant la première semaine donne généralement d'excellents résultats.

Si ce n'est déjà fait, il est urgent de placer immédiatement les commandes d'engrais chimiques pour la prochaine saison.

La fermeture des routes au trafic lourd au moment du dégel, l'encombrement de dernière heure chez les vendeurs peuvent occasionner des retards de livraison susceptibles de vous causer des ennuis. Et souvenez-vous que les argents dépensés pour l'achat d'engrais chimiques peuvent rapporter de trois à cinq pour un.

P.C.



SECTION DU MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE ET
DE LA COLONISATION, QUÉBEC.

De la science à la pratique...

Dr Gérard QUELLETTE, agronome

Effets secondaires de la stérilisation

La stérilisation du sol et du terreau est souvent nécessaire en horticulture et en recherche sous verre. Cette pratique a surtout pour but de détruire les maladies et insectes qui s'y cachent et qui pourraient faire des dommages considérables aux récoltes tant du point de vue qualité que rendements. On stérilise le sol et le terreau soit avec la vapeur ou avec un ingrédient chimique quelconque, généralement le chlorure de méthyle. Avec le procédé à la vapeur, il n'y a pas de moyen terme, en ce sens que la stérilisation est complète. Par contre, la stérilisation chimique peut être partielle ou complète, selon la quantité d'ingrédient utilisée.

AZOTE

En plus de détruire les maladies et les insectes, la stérilisation provoque beaucoup de changements dans la disponibilité d'un bon nombre d'éléments nutritifs. Nous avons d'abord observé qu'un terreau stérilisé à la vapeur fournissait généralement une croissance plus abondante avec un feuillage plus foncé que celui qui n'avait pas été stérilisé. C'était là un indice que le terreau stérilisé était mieux pourvu en azote assimilable. Ceci fut d'ailleurs confirmé par l'analyse en laboratoire, laquelle révéla que la stérilisation avait fait tripler les quantités d'azote assimilable dans le terreau en question.

MANGANÈSE

Malheureusement, l'effet fut tout-à-fait contraire avec certaines espèces. Ainsi, la luzerne

et la pomme de terre qu'on a cultivées dans ce terreau stérilisé ont montré des symptômes évidents d'intoxication manganésienne et la croissance en était réduite. En effet, la stérilisation a fait passer le manganèse assimilable du terreau de 2 à 9 parties par million. Les symptômes observés étaient les suivants: petites taches brun-foncé sur les tiges et pétioles dans le cas de la pomme de terre, et sur le bord des feuilles dans le cas de la luzerne. Il faut noter que cette intoxication débute sur les pétioles et les feuilles inférieures qu'elle fait tomber prématurément et qu'elle envahit progressivement les parties plus élevées. Une application de 3 à 4 livres de chaux hydratée par tonne de terreau semble nécessaire après la stérilisation pour éviter cet effet néfaste de l'intoxication manganésienne. Pour être pleinement efficace, cette chaux doit être intimement mélangée au terreau trois ou quatre semaines avant le semis ou le repiquage.

AUTRES ÉLÉMENTS

Dans une étude semblable, les chercheurs de l'Université de Floride ont trouvé que la stérilisation améliorait également la disponibilité du phosphore et du soufre, deux éléments qui, comme l'azote, font partie intégrale de la matière organique. C'est ainsi qu'il y avait dans une terre noire des Everglades 40 pour cent plus de phosphore assimilable après la stérilisation à la vapeur qu'avant. Cependant, aucun changement notable ne fut observé dans la

solubilité du potassium, sodium, calcium et magnésium.

AUTRES PROCÉDÉS DE STÉRILISATION

La stérilisation au bromure de méthyle a également augmenté la disponibilité du phosphore et du manganèse dans le terreau, mais celle de l'azote n'a presque pas subi de changement. À l'Université de Floride, on a également expérimenté les rayons gamma comme stérilisants du sol. Cette méthode est très efficace mais coûte beaucoup plus cher que les méthodes conventionnelles. Comme les méthodes chimiques, elle permet de varier l'intensité de la stérilisation selon les besoins, et ses effets sur la solubilité des éléments nutritifs sont presque nuls. Il est donc à souhaiter qu'on puisse en venir à utiliser la radiation de façon économique pour stériliser le sol et le terreau, car ce procédé semble actuellement le seul qui ne risque pas d'en faire augmenter de façon dangereuse le contenu en manganèse.

MATIÈRE ORGANIQUE

Les mêmes chercheurs de l'Université de Floride ont déterminé que la matière organique est responsable de la majorité des changements chimiques observés dans le sol ou le terreau à la suite de la stérilisation. En général, ces changements étaient presque nuls dans les sols sableux et pauvres en matière organique, alors qu'ils étaient à leur maximum dans les terres noires bien décomposées. C'est dire qu'il ne serait probablement



Honneur au mérite

Félicitations à M. Gérard Beau-champ qui s'est classé premier vendeur de la semaine du 2 mars pour Assurances U.C.C. Ses bureaux sont situés à 636 boul. L'Ange Gardien L'Assomption, Que.



Félicitations à M. Julien Gioson qui s'est classé premier vendeur de la semaine du 10 mars pour Assurances U.C.C. Ses bureaux sont situés à L'Islet, Que.

pas nécessaire de chauler une terre sableuse après la stérilisation à la vapeur.

CONCLUSIONS

La stérilisation du sol et du terreau, particulièrement avec le procédé à la vapeur, peut apporter des changements si considérables dans la disponibilité des éléments nutritifs, notamment l'azote et le phosphore, que l'analyse faite au laboratoire, avant la stérilisation, n'a presque plus de valeur. Il faut donc tenir compte de ce phénomène quand il s'agit de faire des recommandations relatives à la fertilisation, surtout dans le cas de terres noires, terreux et sols riches en matière organique, car c'est là que les changements dus à la stérilisation sont les plus considérables.

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
MARION, ROBIC & ROBIC
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
MONTREAL, 25 - 288-2152

Les poules, les poulets et les oeufs

RÉPERCUSSION DE L'EXPO 67 SUR LA DEMANDE DES PRODUITS

Nous voilà presque rendus au début de cet événement extraordinaire encore jamais vu en Amérique du Nord: "L'EXPO 67". Durant six (6) mois, c'est-à-dire du 28 avril au 27 octobre prochain, Montréal connaîtra une activité sans précédent et presque inconcevable. Nous disons Montréal, mais nous devrions dire la région de Montréal et une bonne partie de la province, car il est fort probable qu'en plus des visites à l'Expo, un bon nombre d'étrangers parcourront aussi la province.

On estime qu'environ huit (8) millions de visiteurs venant de l'extérieur du Canada séjourneront à Montréal et aux environs.

LES TRAVAUX ET LES JOURS

2 AVRIL 1967

Depuis quelques années, certains producteurs de sucre d'étable utilisent des systèmes de tubulures de matière plastique pour acheminer l'eau d'érable vers la cabane à sucre. Certains se déclarent satisfaits, d'autres regrettent d'avoir opté pour ce nouveau système. À l'émission "Les Travaux et les Jours" du 2 avril prochain, télédiffusée à 1 h. 30 p.m., Jean-Guy Roy nous en présentera le pour et le contre.

À cette même émission, Gustave Larocque nous parlera du programme de l'inventaire des terres du Canada en compagnie de messieurs Guy Lemieux et Paul Lajoie, de l'ARDA fédérale.

ront à Montréal et aux environs pour une période moyenne de quatre (4) jours. Cette population accrue exigera et consommera nécessairement une quantité appréciable de produits agricoles, particulièrement des oeufs et de la volaille.

Le nombre impressionnant de restaurants, salles à manger et casse-croûtes de la région de Montréal se verra augmenté de cent quarante-trois (143) sur le site même de l'Expo. La Compagnie canadienne de l'Expo aura elle-même 38 restaurants et 67 casse-croûtes, trente (30) pays exposants tiendront restaurant dans leur pavillon et huit (8) autres pays auront pignon sur rue.

En jetant un coup d'oeil rapide sur divers menus, nous constatons qu'en plus de présenter certaines spécialités nationales, plusieurs pays utiliseront le poulet. Le menu de la Russie, par exemple, indique: "Poulet à la Kieff"; le Japon: "Brochette de Poulet Yakitori, etc. etc."

Pour nourrir ce surplus de population, il nous faudra, sans aucun doute, un supplément d'oeufs et de volaille. Est-ce à dire que nous avons dû utiliser au maximum nos poulaillers ou même en construire de nouveaux pour faire face à cette demande accrue? Non, pas du tout. Car il fallait bien penser que si nous augmentions notre production pour fournir ce marché spécial de six mois, nous courrions le très grave danger de désorganiser notre marché actuel plusieurs mois avant et après ce grand événement.

Nous considérons qu'il faudra les productions supplémentaires

de 125 à 150,000 pondeuses, soit environ 3% de la population totale de poules; de 600 à 800,000 poulets à chair, soit 1 à 2% de la population annuelle de poulet au Québec, et de 125 à 150,000 dindons, soit environ 4% de la population globale de 1966.

Il est évident que ces besoins ne justifient pas une augmentation illimitée de la production, car ce sera un marché relativement de courte durée. Cependant, afin que les producteurs profitent le plus possible de ce marché périodique, il y avait deux solutions qui se présentaient à eux. D'abord un accroissement ordonné de la production, et deuxièmement, l'entreposage. En ce qui regarde les oeufs, l'augmentation de la production comportait un réel danger, c'est-à-dire, celui d'augmenter les prix durant une certaine période avant et après l'exposition. Quant à l'entreposage, il était difficile d'y songer car pour que l'entreposage soit avantageux, il faut que le prix des oeufs se situe à un niveau assez bas. Qui peut dire un an ou même six (6) mois à l'avance le prix de vente des oeufs? Pour penser à l'entreposage, il aurait donc fallu que les prix des oeufs en 1966 soient moins fermes qu'ils l'ont été vu le coût de l'entreposage. Nous croyons qu'il vaudra mieux acheter de l'extérieur les oeufs dont nous aurons besoins pour l'Expo plutôt que de risquer une baisse très possible des prix si nous voulons combler nous-même cette plus grande demande.

Au point de vue de la volaille, il était beaucoup plus facile de

temps le nombre d'oiseaux par élevage.

"L'Expo '67' aura lieu au Québec, c'est-à-dire à Montréal, mais il ne faut pas oublier qu'en tout premier lieu elle se fera au Canada.

Il était légitime, je crois, pour nous de la Province de Québec, de vouloir fournir, nous-mêmes, tous les produits agricoles dont cet Expo aura besoin. Mais il fallait aussi penser que cet Expo ne durera qu'un temps relativement court. Par conséquent, il était préférable de ne pas affecter nos productions que très légèrement afin de ne pas affecter nos marchés avant et après cet événement mondial.

Nous irons chercher ailleurs au Canada le surplus de produits dont nous aurons besoin. De cette façon, les autres provinces auront fourni quelque chose à l'Expo, et nous, nous aurons gardé presque normaux les prix de nos produits.

Adrien VARIN, agronome

FERMES À VENDRE OU À ACHETER

Consultez:

La Caisse
d'Etablissement
de l'U.C.C.
de la Rive-Sud

76 rue St-André,
St-Rémi, cté Napierville
454-2311



Lucien GUERIN
sec.-gérant
454-9758

A GRANDISSEZ VOTRE FERME EN HAUTEUR

La fertilisation suggérée dans le programme de fertilisation "CO-OP" vous permettra de DOUBLER voire même, DE TRIPLER LES RENDEMENTS DE VOS RÉCOLTES

	Votre rendement actuel à l'acre	Votre rendement possible avec une fertilisation "CO-OP"
LUZERNE	2.5 tonnes	6 tonnes
FOIN-GRAMINÉES	2.0 tonnes	5 tonnes
AVOINE	40.0 minots	75 minots
PÂTURAGES	6,000 lb de lait	9,000 lb de lait
BLÉ D'INDE (ENSILAGE)	12 tonnes	30 tonnes

RECETTES "CO-OP" POUR FERTILISATION CE PRINTEMPS

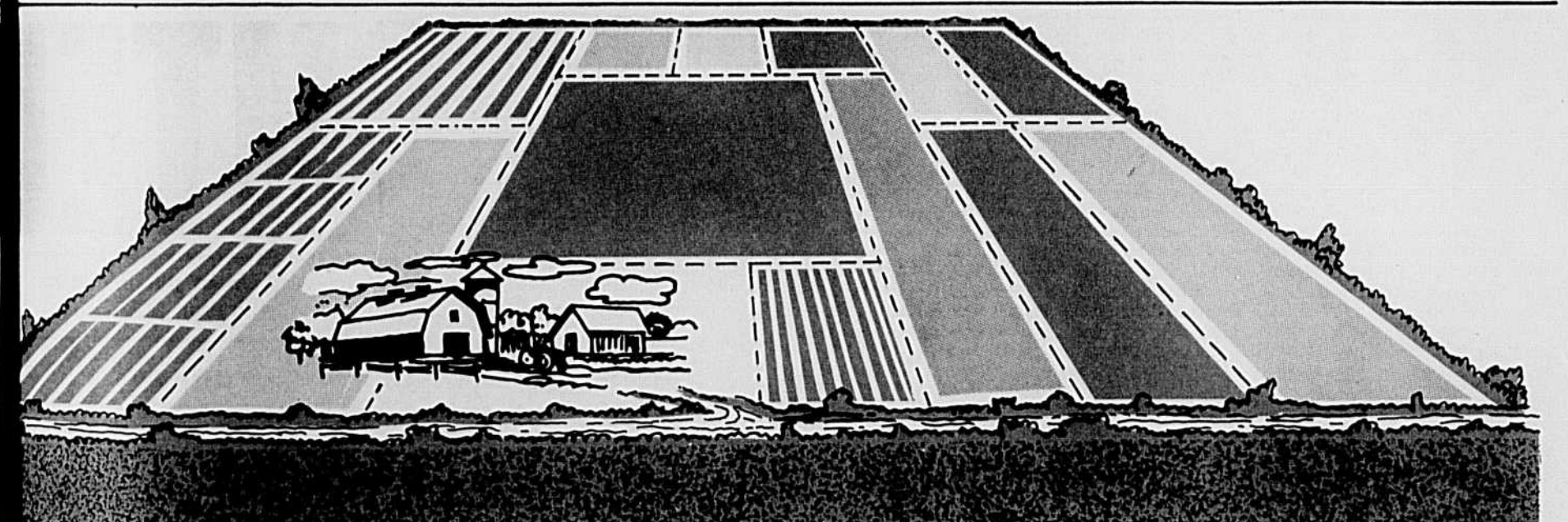
PÂTURAGES (semis) 400 lb de 5-20-20 "CO-OP"
PRAIRIES (graminées) 300 lb de 10-10-10 ou 16-8-8 "CO-OP"
GRAINS (semis) 400 lb de 5-20-20 "CO-OP"

Souvenez-vous: l'engrais granulaire "CO-OP" est fabriqué d'après un procédé exclusif de granulation.

LE GRANULAIRE "CO-OP" EST UNIFORME ET HOMOGÈNE
chaque petite granule renferme les 3 éléments MAJEURS
AZOTE - PHOSPHORE - POTASSE

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

PAGE 10 - LA TERRE DE CHEZ NOUS - 29 MARS 1967



EN FERTILISANT VOS CHAMPS

AVEC LE GRANULAIRE



type "CO-OP" des spécialistes en fertilisation

des sols est à votre ENTÈRE DISPOSITION. CONSULTEZ-LES

DIVISION MOULÉES & FERTILISANTS
4394 Saint-Ambroise 150 Saint-Pierre
MONTREAL QUÉBEC

29 MARS 1967 - LA TERRE DE CHEZ NOUS - PAGE 11



Québec - Parmi les nouvelles politiques gouvernementales révélées à l'U. C. C. lors de la présentation de son mémoire annuel au parlement provincial, le premier ministre, M. Daniel Johnson devait souligner le problème sérieux et dramatique des expropriations effectuées surtout par la voirie pour les besoins routier de la province depuis 1960, puisque ces expropriations ont entraîné des déboursés de \$92 millions dont \$50 millions doivent être soldés par le trésor provincial. Les cas d'expropriation sur la trans-canadienne sont particulièrement épineux et le gouvernement a l'intention d'accorder priorité aux cultivateurs et d'établir une politique de rattrapage pour solutionner les 13,000 cas laissés en plan en juin 1966.

CRÉDIT AGRICOLE

Il appartient au ministre de l'agriculture, M. Clément Vincent, de réorganiser le Crédit Agricole au Québec, en confiant à la future Société d'habitation, les crédits dévolus à l'aide destinée aux petits salariés dans la construction de maisons familiales et en créant une véritable banque provinciale de crédit pour les cultivateurs, avec bureaux régionaux munis de services techniques pour diriger les emprunteurs dans les mises de fonds jugées nécessaires à l'amélioration de leurs fermes. Dans ses législations agricoles, le gouvernement tiendra compte aussi des expériences effectuées au Saguenay et au Lac St-Jean sur les fermes collectives ou les corporations agricoles familiales et proposera l'établissement de fermes modèles dans le Bas St-Laurent, la Gaspésie et aux Îles de la Madeleine.

LES AGRONOMES

Le ministre Vincent complètera bientôt la mise en opération d'un nouveau plan d'emploi maximal des agronomes de la province qui délaisseront définitivement leur rôle clérical pour retourner comme techniciens agricoles dans les champs afin de conseiller sur place les cultivateurs. De même aussi, les inspecteurs affectés aux prêts agricoles seront intégrés aux bureaux régionaux du ministère de l'Agriculture. Pour industrialiser les fermes, de nouvelles expériences seront tentées en province grâce à la technique et à la vulgarisation.

TRAVAUX MÉCANISÉS

Relativement aux travaux mécanisés sur les fermes, tous les cultivateurs auront droit à 30 heures chaque année, mais cette

limite pourra être dépassée dans le cas des cultivateurs qui feront approuver par l'agronome un plan détaillé d'amélioration de leur ferme. Toutefois, M. Vincent devait aviser l'U.C.C. qu'il se montrera d'une extrême sévérité sur les infractions commises à ce sujet.

L'ASSURANCE-RÉCOLTE

Comme prévu, la nouvelle loi de l'assurance-récolte déposée par le ministre de l'agriculture, M. Clément Vincent, et adoptée en première lecture par l'Assemblée Législative, sera référée pour étude au comité parlementaire de l'agriculture et de la colonisation, au retour des vacances pasciales, et dès l'adoption par le parlement de la législation, les règlements seront publiés de sorte que cette mesure de sécurité à l'endroit des cultivateurs entrera en vigueur dès 1968. M. Vincent précise que le régime sera facultatif et contributif. Les cotisations seront payées à 50 pour cent par les cultivateurs et 50 pour cent par Québec qui escompte conclure une entente avec Ottawa pour un remboursement de 25 p.c. La loi protégera à 80 pour cent les plantes fourragères et les légumes destinés au commerce, contre la neige, la grêle, la pluie, le gel, la sécheresse et les insectes. Cette loi prévoit la création d'une régie de l'assurance-récolte qui assurera le contrôle des contributions, l'analyse des réclamations et la distribution des compensations. Tous les corps intermédiaires seront invités à faire valoir leurs thèses devant le comité parlementaire de l'agriculture, sur ce projet législatif.

LA MISE EN MARCHÉ

Le premier ministre et ministre des affaires fédérales provinciales, M. Daniel Johnson, escompte sur le plein appui de l'U.C.C. ainsi que de tous les groupements intéressés de près à la mise en marché des produits agricoles du Québec, pour élaborer des politiques de production qui soit rentables, de réduction du coût des opérations qui s'avèrent trop lourdes, de promotion de vente des produits qui doivent être mieux présentés afin de permettre aux agriculteurs de vivre convenablement. M. Johnson tout en admettant qu'Ottawa possède la juridiction et le contrôle des prix et du commerce inter-provincial, estime que la régionalisation des cultures, la vulgarisation des méthodes de travail, la mise en commun des produits pour accéder au marché domestique tout au moins, doivent devenir des impératifs au

Québec et que le ministre de l'agriculture, M. Clément Vincent, a mission précisément de dénicher les formules adéquates pour atteindre ces objectifs.

L'ÉDUCATION

Le gouvernement entend porter une attention spéciale sur le problème de l'enseignement professionnel destiné au milieu rural. Alors que l'U.C.C. réclame l'intégration de cet enseignement aux commissions scolaires régionales, au niveau secondaire et pré-universitaire afin que tous les étudiants intéressés à la chose agricole puissent bénéficier de tous les services mis en place, le premier ministre, M. Daniel Johnson s'interroge sur la disparition des écoles moyennes d'agriculture. A ce sujet, il prévoit la formation d'un comité inter-ministériel où, en compagnie des ministres de l'Éducation et de l'Agriculture, MM. J.-J. Bertrand, Marcel Masse et Clément Vincent, il scrutera la proposition. Toutefois, déjà le gouvernement a confié aux ministres des Travaux Publics, MM. Fernand Lafontaine et Armand Russell. L'étude de projets de constructions de résidences d'étudiants dans toutes les régionales afin de faciliter le plus possible l'accessibilité à l'éducation.

DÉBAT SUR LA MARGARINE

En réplique à M. Alcide Courcy (Abitibi-Ouest) qui avait réclamé, voilà quelques semaines, la démission du ministre de l'agriculture, M. Clément Vincent, face à la vente de la margarine colorée au Québec, à l'encontre de la loi, M. Vincent, dans une déclaration ministérielle livrée à l'Assemblée Législative a provoqué un débat alors qu'il accusait l'ex-ministre, M. Courcy, d'avoir lui-même émis en mars 1963, deux permis autorisant la fabrication de margarine colorée et d'avoir renouvelé ces permis en janvier 1964. M. Vincent précisait même que le 24 mai, 1962, les conseillers du ministre avaient recommandé la saisie et la confiscation à l'usine de tout succédané au beurre coloré à un degré supérieur établi par la loi. L'attaque directe de M. Vincent provoqua les protestations de MM. Jean Lesage, Alcide Courcy et Pierre Laporte parce que le règlement de la chambre ne tolère pas une déclaration qui puisse provoquer un débat. Toutefois, MM. Daniel Johnson et Maurice Bellemare ont relevé un article du règlement qui permet à un ministre de relever des accusations portées contre lui par l'intermédiaire d'un journal. M. Vincent révélait finalement que la loi sera appliquée intégralement et que toute margarine colorée à un degré supérieur à celui établi par le parlement, sera automatiquement saisie et confisquée à l'usine même.

SUBVENTIONS SCOLAIRES

En introduisant à l'Assemblée Législative le bill 36, concernant des subventions aux institutions d'enseignement classique et à d'autres écoles, le ministre de l'Éducation, M. J.-Jacques Bertrand, devait expliquer que le projet assure aux institutions d'enseignement classique, instituts familiaux, écoles secondaires indépendantes, une subvention de \$150. par étudiant au niveau secondaire pour l'année en cours, et une autre subvention spéciale de \$150. par étudiant de niveau post-secondaire, à l'exception toutefois des étudiants pour lesquels une commission scolaire paie déjà les frais d'enseignement.

Insérez le bas d'une pièce d'un cent dans la semelle de votre pneu. Si vous pouvez lire le mot "Canada", la semelle est trop mince et le pneu est à remplacer, déclare le Conseil canadien de la sécurité routière.

Les producteurs de bois des comtés d'Argenteuil et de Papineau

Plus de 92% en faveur du plan conjoint

Mardi le 21 mars avait lieu, à la Régie des Marchés Agricoles du Québec, le dépouillement du scrutin secret à la suite du référendum ordonné par la Régie des Marchés chez plus de 2,500 producteurs de bois des comtés Papineau et Argenteuil afin qu'ils se prononcent sur l'établissement d'un plan conjoint. Plus de 92% des producteurs qui se sont prévalus de leur droit de vote, se sont prononcés en faveur du plan conjoint.

Les administrateurs du Syndicat des Producteurs de Bois des Laurentides (U.C.C.) et les producteurs qui ont assisté au dépouillement du scrutin se sont dits très heureux du résultat du vote.

Ce nouveau plan conjoint de bois permet aux producteurs de ces deux comtés de rallier les quelque 38,000 producteurs déjà organisés dans la province de Québec.

La phase de l'organisation est maintenant chose du passé et dès sa sanction légale dans la Gazette Officielle de Québec, le Syndicat déploiera tous ces efforts vers l'amélioration de la mise en marché de ce produit.

Cette réalisation fut possible grâce à l'étroite collaboration du Service Forestier de la Fédération de l'U.C.C. des Laurentides qui poursuit ses efforts afin d'organiser toutes les productions tant agricoles que forestières et obtenir ainsi de

meilleures conditions de mise en marché, et des prix raisonnables pour le produit de tous les producteurs quelque soit leur spécialité.

(Communiqué)

Le Rapport Parent

Invitation des Fédérations d'Amos et du Témiscamingue

Les 11 et 12 avril prochain, des journées d'étude sur le Rapport Parent auront lieu dans la salle de l'Eglise Saint-Michel à Rouyn.

Ces réunions spéciales, avec la participation des spécialistes en éducation, s'adressent spécialement aux administrateurs des fédérations et aux dirigeants des syndicats locaux et spécialisés des régions du Nord-Ouest québécois, c'est-à-dire le territoire couvert par les Fédérations de l'U.C.C. d'Amos et du Témiscamingue.

A cause de l'importance du contenu du Rapport Parent, toutes les personnes concernées doivent profiter de cette occasion unique pour se renseigner sur l'esprit et les principales recommandations de ce rapport.

AVIS

AUX PRODUCTEURS D'OEUFs QUOTAS 1967

Conformément au règlement No-1 concernant les quotas, tel que publié dans la Gazette Officielle de Québec du 25 février 1967, les certificats de quotas seront bientôt expédiés aux producteurs qui détenaient un quota en 1966 et qui ont droit à un quota pour l'année 1967.

Nous désirons rappeler à ces producteurs qu'en vertu de l'article 4-b de la section 1 du règlement; "La base d'établissement du quota individuel pour une période à venir est la production de la période précédente, d'après les renseignements fournis par les producteurs sur les formules FPO-1 et FPO-3, divisées par le facteur de production par pouleuse arrêté au début de cette période par la Fédération".

En conséquence, ceux dont toute la production n'aurait pas été déclarée à chaque mois sur les formules FPO-3 et/ou à chaque semaine sur les formules FPO-1 doivent le faire immédiatement pour chaque mois ou chaque semaine n'ayant pas été déclaré, et ce, pour la période du 1er mai 1966 au 31 décembre 1966.

Les quotas seront établis de la façon suivante:

- Le nombre de pouleuses selon quota 1966.
- Multiplié par 18 douzaines par pouleuse par année (soit 12 douz. par 8 mois).
- Moins le total de la production déclarée sur les formules FPO-1 et/ou FPO-3.
- divisé par le facteur 12.
- Si la production déclarée en (c) est inférieure à 75% du nombre de douzaines obtenu en multipliant (a) par (b).

Le quota pour 1967 ne donnera droit qu'à la production déclarée (en douz) ou au nombre de pouleuses équivalent. Dans ce cas, la production déclarée sera divisée par 12 et le résultat de cette division donnera le nombre de pouleuses auquel un producteur a droit en 1967.

Tout producteur qui pour raisons de force majeure n'a pas atteint son quota en 1966 doit en aviser la Fédération immédiatement.

Fédération des Producteurs d'oeufs de consommation du Québec.
515, rue Viger, Montréal.

QUE SEMEREZ-VOUS CETTE ANNEE ?

Cultivateurs, avez-vous songé aux semences 1967 ? Le printemps approche et n'est-il pas à propos de penser à la qualité de semence que vous aurez à utiliser ? Car une semence de bonne qualité ne conditionne-t-elle pas le rendement de la récolte ?

Cette année, donc, n'utilisez que des semences "Pedigree" dont le standard est reconnu au point de vue germinatif, pureté et qualité, soit des semences enregistrées, certifiées.

Votre mise de fonds : travail, égouttement, fertilisation, préparation du sol, ne vous permet pas de risquer une récolte médiocre pour quelques sous additionnels exigés par l'achat d'une semence approuvée et reconnue. En 1967, vous anticipez une grosse récolte pour répondre à vos obligations. Faites un placement rentable, semez la meilleure semence, la semence "Pedigree".

L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE SEMENCE DU QUEBEC

rédaçtrice
Huguette CHAGNON



Quelle mariée radieuse!

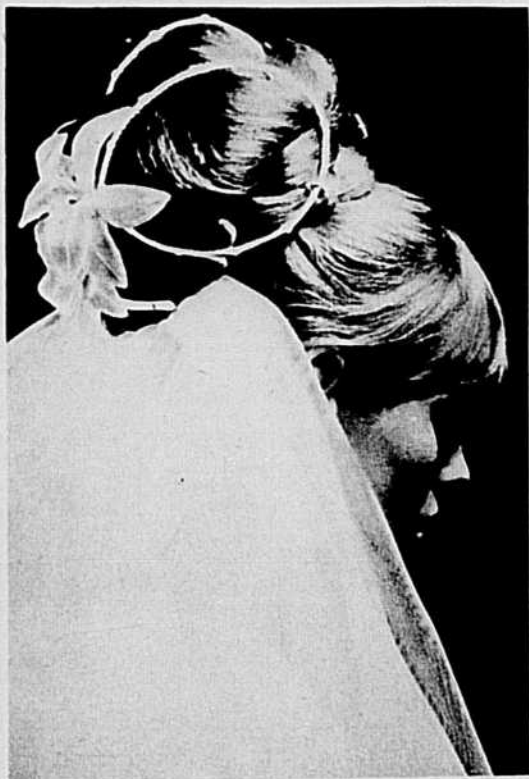
Vous vous mériterez ce compliment si vous avez soigné d'éviter les courses affolantes de dernière minute et si vous savez vous accorder quelques jours de repos. Afin que rien n'accroche le matin du grand jour, voici un emploi du temps échelonné sur une période d'un mois.

**UN MOIS
AVANT LE MARIAGE**
Vérifiez les préparatifs pour votre réception.
Vérifiez la commande chez le fleuriste.



(Le magazine MARIAGES)

Une précieuse incrustation de guipure rehausse la ligne très pure de cette robe en sergine.



(Magazine MARIAGES)

Si vous avez un postiche pour quoi ne pas adopter cette coiffure! Posé sous le chignon, le voile semble retenu par deux fleurs de soie.



En choisissant cet ensemble manteau et robe comme tenue de voyage, la mariée de mai sera très élégante. Réalisé par Gerson de Montréal, il est taillé dans un worsted croisé de teinte blanc hâté. La fermeture du devant est dissimulée sous une patte style "poche de kangourou" se terminant en un pli sur le côté.



La très jeune mariée aimera cette jolie robe en gros-grain de ligne Empire. Le buste, les manches et la jupe sont rehaussés de bandes de guipure. Une couronne de marguerites retient le long voile.

(Magazine MARIAGES)

Préparez l'annonce de votre mariage telle que vous désirez qu'elle soit publiée dans les journaux. Envoyez-la en marquant bien le jour de publication.

Adressez vos invitations et mettez-les à la poste trois semaines avant votre mariage.

Achetez le cadeau que vous voulez offrir à votre futur époux.

Prenez votre rendez-vous chez le coiffeur et la manucure.

Notez votre calendrier spécial les invitations pour les réceptions offertes en votre honneur ainsi que pour tous les rendez-vous chez le coiffeur, la couturière, etc.

Complétez vos achats de trousseau personnel et de maison.

Procurez-vous un carnet pour y enregistrer vos cadeaux au fur et à mesure qu'ils arrivent.

Préparez l'endroit où vous désirez exposer vos cadeaux et sachez les disposer avec goût.

Remerciez pour chaque cadeau, promptement et personnellement.

QUELQUES JOURS AVANT

Vérifiez si tous vos achats sont arrivés et si tout est tel que vous le désirez.

Commencez à préparer vos malles.

Assurez-vous que votre costume de voyage et tous vos accessoires sont prêts.

Donnez le cadeau à votre fiancé.

Visitez le coiffeur à la date prévue.

Voyez à l'exposition de vos cadeaux.

Essayez de vous reposer et de consacrer ces dernières heures à votre famille.

LE JOUR DU MARIAGE

Terminez les malles.

Soyez prêts à recevoir le photographe une heure avant la cérémonie.



A un grand mariage, la robe de la mariée est plus élaborée. Celle-ci est en dentelle de Calais et le manteau de cour partant des épaules forme une traîne. Remarquez la coiffe et le manchon piqués de noeuds de ruban.

(Magazine MARIAGES)

Le courrier de Marie-Josée

CONDITIONS DU COURRIER: Se présenter (âge, sexe, situation) - Lettre courte, précise, lisible, détails essentiels (pas plus de 5 pages) - Pseudonyme court et original - Pas de service d'échange - Si on écrit, mentionner pseudonyme et date de publication de la réponse précédente, rappeler le problème précédent - Réponse personnelle dans cas grave et urgent, demandant discrétion spéciale; pour cela, joindre enveloppe adressée à soi et timbrée - Adresser vos lettres ainsi: COURRIER DE MARIE-JOSÉE / LA TERRE DE CHEZ NOUS / 515 VIGER / MONTREAL 24.

"Je n'ai jamais compris le pourquoi de leurs souffrances..."

Q- Je suis célibataire, j'ai 47 ans. Je suis une amie des bêtes. J'éprouve pour ces créatures une immense pitié et je n'ai jamais compris le pourquoi de leurs souffrances. C'est la loi de la nature, je sais. Mais pourquoi les humains y ajoutent-ils? Pourquoi les cas incroyables de sadisme? Pourquoi tant d'enfants ne comprennent-ils pas? Les animaux ont une intelligence et un cœur et leurs misères sont autant morales que physiques. Avec de la réflexion, un peu de bon sens, tant de drames pourraient être évités. Par exemple, dans les granges désaffectées, où la vermine est absente et où le froid s'installe, que deviennent les chats qu'on n'a pas le courage d'éliminer lorsqu'ils sont tout petits. Et les chiens qu'on tient attachés à une chaîne et qui hurlent leur ennui. Les bêtes souffrent de mille et une façons. Je veux bien croire qu'un paradis leur est réservé, car toute souffrance mérite une récompense.

J'admire la Société Protectrice des Animaux pour son œuvre si humanitaire. Si j'avais de la fortune, je sais bien à qui je la laisserais. Je ne suis guère sociable, je l'admetts. La présence des gens m'incommode. Je ne suis jamais à l'aise en public. J'aime la nature, mon passe-temps est de me promener à-travers champs avec mon trésor ambulant, mon petit chien. Je vous remercie de m'avoir lue. J'éprouve moi aussi, le besoin de me confier à quelqu'un.

PAYSANNE

R- Je vous remercie, chère paysanne, de venir plaider la cause des animaux que l'on maltraite. Je suis moi aussi révoltée des coups que l'on multiplie sur de pauvres chevaux, des coups de pieds que l'on distribue à de misérables chiens, faute de pouvoir s'en donner à soi-même. Beaucoup de parents ne se soucient guère des petits chats que les enfants tiraillent et brutalisent. Toute souffrance que l'on inflige à des innocents, qu'ils soient hommes ou bêtes, est une souffrance difficile à comprendre. C'est peut-être l'interrogation la plus tragique que l'on puisse se poser dans ses heures de doutes. Mais ne vous affolez pas trop des misères des bêtes. Ils souffrent, d'accord. Mais leur sensibilité est loin d'égaler la nôtre. Ils n'ont surtout pas cette notion du temps qui nous fait nous apitoyer sur nous-mêmes, lors d'une longue maladie. On ne peut parler vraiment d'intelligence et de cœur pour un animal. Ils ont un instinct, souvent merveilleux et font montre, les chiens et les chevaux surtout, d'une fidélité et d'un courage qui feraient honte à plus d'un homme. Mais, si la souffrance des petits chats abandonnés vous émeut, n'êtes-vous pas encore plus touchée devant l'indicible misère des enfants que l'on oublie, que l'on maltraite, que l'on laisse seuls. Que de petits brûlent tout vifs, dans des maisons sans parents? Que d'autres dorment entassés à quatre ou à cinq dans des recoins de masures peu chauffées, recroquevillés sur des tas de guenilles? Les policiers des grandes villes en cueillent à la dizaine et les travailleurs sociaux pourraient vous en raconter long, sur la misère des innocents. De quoi faire oublier les petits chats oubliés dans des granges sans souris. Je ne crois pas qu'il existe un paradis pour les bêtes, mais je veux croire qu'il y en aura un splendide, pour les bébés et les vieillards du Viet-Nam que l'on arrose au napalm, pour les paysans de l'Inde qui voient leurs enfants mourir de faim dans leurs bras impuissants et pour tant de parents québécois qui voient leurs petits dépérir, faute de médicaments et de soins trop coûteux.

Continuez d'aimer les bêtes et de les secourir. Mais n'oubliez pas les hommes et leurs misères. Tant mieux si grâce à votre appel, des animaux sans défense sont secourus. Et tant mieux encore, si des petits enfants ouvrent leurs yeux naïfs sur un monde sans larmes, sans bombes et sans cruauté. Ce jour-là, n'est pas encore arrivé. Mais qu'est-ce qu'on pourrait faire pour en hâter la venue?

Marie-Josée

BETE A PLEURER: Oui c'est vrai mon amie, que c'est parfois bête à pleurer la vie. Toutes les jeunes filles soucieuses d'entrer dans le mariage intactes, connaissent vos moments de doutes. Pourquoi se refuserait-on à un jeune homme, sinon par principes? Ce n'est pas parce que sur le moment, cela ne serait pas intéressant. Vous en avez fait un peu l'expérience. Que cela vous serve. Ce ne sont pas nécessairement parce qu'ils sont mauvais que les jeunes gens s'irritent de trop près aux jeunes filles. C'est souvent pour voir comment elles vont se comporter. Je suis certaine que vous rencontrerez enfin un jeune homme qui comprendra vos aspirations. Si on ne sait pas se tenir avant le mariage, que fera-t-on après? Les noces passées, cela ne signifie pas la fin des tentations et des difficultés. On ne vit plus avec une poche sur la tête. On est tous exposés un jour ou l'autre, à rencontrer un autre être que son conjoint, auquel il serait bien intéressant de céder. Mais, qu'est-ce qui nous retiendra alors? Sinon, les principes. Et le sentiment de justice qu'on doit aux siens et à ceux des autres. Il faut s'appuyer sur des valeurs sûres. C'est parce que nous sommes tous un peu ébranlés dans nos convictions profondes que de nos jours, nous sommes si désorientés. Ce n'est pas facile et on se trouve souvent bête. Mais il vaut mieux simplement se trouver bête, que de faire la bête.

MICHO: Votre robe tangerine avec un fil argenté peut se porter pour les soirées d'hiver, soit de décembre à

mars. L'autre robe rose er. broché fin est aussi difficile à porter. Elle se porte elle aussi pour une sortie du soir, de septembre à avril. Si vous lui enleviez les manches, elle se porterait même en été, le soir. Il est plus facile de porter des robes passe-partout, en toile, en linage ou en soie. Les tissus compliqués nous compliquent la vie. Vive la simplicité!

CARMEN ET CARMEL: Pour servir de filles d'honneur, vous aurez intérêt à choisir toutes deux le même modèle et la même couleur de robe. Une robe qui s'adapte un peu au style de celle de la mariée. Si celle-ci porte la robe longue un peu étroite, adopter le même genre, en plus simple. Ainsi un corsage en broderie, encolure bateau, manche courte, sur une jupe en crêpe unie. Un beau vert pâle conviendrait, soulèverait enroulé de même couleur. Quelques fleurs piquées dans la coiffure conviendrait. On vend en pharmacie des défrisants, vous pourriez les utiliser. Les cheveux cet été seront portés très courts, légèrement ondulés. Le rôle de la dame d'honneur est d'être utile à la mariée, avant, pendant et après la cérémonie. Elle arrange la traîne à l'église, place le bouquet sur la balustrade et le rend à la mariée au moment où le cortège se reforme à la sortie. Le garçon d'honneur a la responsabilité de voir à ce que tout marche bien. Il rappelle au marié de ne pas oublier le jonc, l'aide à s'habiller, le conduit à l'église à l'heure prévue. Il débarrasse le marié de son chapeau, de ses gants à l'arrière de l'église et les lui rend à la sortie. Il

accompagne la dame d'honneur dans le cortège il arrivera le premier à la réception. C'est lui qui propose et répond au toast proposé à la dame d'honneur etc.

SORTIE: Vos parents semblent quand même assez compréhensifs. Vous sortez assez souvent pour pouvoir en rêver. A 16 ans, il est en effet imprudent de sortir seule en auto avec son petit ami. Il ne faut pas tenter le diable. Votre mère a été gentille de recevoir vos amis à la maison. Il aurait été plus convenable en effet que ces jeunes laissent la maison à 1 hre, plutôt qu'à 3 hres 30. On abuse et ensuite on se plaint que les parents sont trop sévères... Soyez en effet plus réservée dans vos attitudes avec les jeunes gens. Les danses trop collées, comme vous dites, ça entraîne souvent des désirs auxquels on ne sait plus comment résister. Gardez votre jeunesse propre. C'est comme cela qu'elle sera vraiment intéressante.

PETITE MALADE AMOUREUSE: Si vous me racontez cette histoire telle qu'elle s'est bien passée, vous n'avez qu'une chose à faire: cessez immédiatement les visites à cet homme qui ne mérite pas la confiance des malades. Si vous habitez la Province de Québec, je vous conseillerais même de demander à vos parents de porter plainte auprès du Collège des Médecins de la Province. Comme je ne connais pas l'organisme correspondant au Nouveau-Brunswick, je vous conseillerais de demander conseil à un prêtre de votre milieu. Mais encore une fois, il faut que votre récit soit entièrement vrai. Ce sont des choses très graves qui peuvent avoir de grandes conséquences pour le personnage en question. A 15 ans, vous découvrez l'amour. C'est donc l'amour qui vous intéresse, plus que le regard de ce jeune garçon. Soyez prudente. Vous pouvez vous procurer des livres pour vous renseigner en écrivant à Dupuis Frères, rue Ste-Catherine, Montréal.

UN JEUNE HOMME DESESPERE: Gardez votre désespoir pour des choses qui en valent la peine. Vous êtes passablement semblable aux jeunes gens de votre âge. Il faut cependant que vous réagissiez avec courage. La masturbation fréquente et prolongée nuit à l'énergie physique et morale. Cela rend aussi plus difficile l'adaptation à une personne de l'autre sexe. Cela ne veut cependant pas dire que vous ne pourriez engendrer d'enfants, vous le pourriez. Mais vous seriez un peu déséquilibré. Confiance et courage, vous n'en êtes pas encore là. Votre petite malformation n'est pas grave, c'est fréquent. Pour votre troisième question, patience, tout arrive à qui sait attendre.

COQUELICOT DE L'ISLET: Pour assister à un mariage à la mai-mai, je vous conseillerais soit le tailleur en tricot, ou en toile. Certaines toiles infroissables font de jolis tailleurs très gais, fleuris, à motifs parfois même assez grands. De jolies teintes vives: roses éclatantes, verts piquants etc. Pour votre propre voyage de noces en juillet, je vous conseillerais l'ensemble robe et manteau en toile, en soie ou en beau coton Boussac. C'est le plus pratique et à mon avis, le plus élégant. Habituellement on réserve la boucquetière pour le grand mariage. Habiller votre petite sœur serait agréable pour vous, je comprends. Faites à votre guise.

MERCI DE TOUT COEUR DE ST-R: Votre problème pouvant en aider d'autres, je réponds par le journal. Vous n'avez que 17 ans, mais vous avez la maturité d'une jeune fille de 20 ans. Vous avez été placée jeune dans des conditions de responsabilités et de lourds travaux. Vous êtes décidée à vous marier. Votre ami vous convient, mais à la dernière minute, vos frères et sœurs mariés et votre père hésitent. Ce n'est plus le temps pour eux d'hésiter, c'était quand vous avez commencé à sortir. Vous êtes maintenant trop avancée dans vos préparatifs pour reculer. Les vôtres redoutent sans doute de perdre votre travail et ce qu'ils peuvent retirer de vous. C'est évidemment bien jeune à 17 ans, pour s'engager pour la vie. Etez-vous bien certaine que vous ne recherchez pas avant tout à vous libérer d'un travail trop lourd pour vous? Aimez-vous profondément cet homme? Si oui, dans ce cas exceptionnel, je vous conseille de continuer à vous préparer au mariage. Quand les chaînes sont trop pesantes, on cherche à s'en libérer. On ne gagne rien à accabler les jeunes filles de gros travaux, trop tôt. Evidemment, votre père ne pouvait peut-être pas faire autrement mais est-ce bien nécessaire d'avoir toute cette grosse organisation-là? Que viennent faire toutes les fins de semaines, ces frères et sœurs mariés? Ont-ils au moins le génie de vous donner un coup de main? Il est trop tard pour eux d'y penser. J'espère que votre petite sœur ne sera pas à son tour accablée par ce fardeau-là. C'est votre père qui devrait raisonner tout son monde. La justice sociale, ça commence dans les familles... Je vous souhaite d'être heureuse et de ne rien regretter. Vous le méritez bien.

MERCI BEAUCOUP: S.v.p. un pseudonyme original. Tu es légèrement grassette, mais pas "un gros tas". Tes frères et sœurs ne sont pas gentils. Continue de recevoir les hommages muets de ce garçon. Au fond, ça te fait bien plaisir. C'est tout à fait normal.

PAPILLON VOLAGE: Tu peux certes inviter encore ce jeune homme à la maison, tes parents vont bien finir par comprendre qu'à 17 ans, si tu le trouves à ton goût, il est inuti-

Le coin des patrons



7010



7467



7031

DES PETITS RIENS...

7010- A la fois joli et pratique, pouvant se porter comme ensemble ou séparément. Utilisez un fil sport. Le gilet côtelé est posé sur une jupe à plis souples. Idéal en toute saison! Grandeurs: 2-12 ans inclusivement. Prix: \$0.60

7467- Les jardinières suspendues sont très populaires. En voici deux, très jolies et se crochétant facilement. Remplissez-les avec des fleurs artificielles et accrochez-les à l'intérieur ou à l'extérieur. Pour que les jardinières conservent leur forme, empechez-les fortement. Prix: \$0.60

7031- Les yeux des petits brilleront en voyant ce gentil minet. Habillé de toile indienne, il a l'air inquisiteur et deviendra vite leur compagnon. Prix: \$0.45

COMMANDE: Pour toute commande, s'adresser à: Service des Patrons - La Terre de Chez-Nous - 515 Viger - Montréal 24. Ecrire en lettres moulées le NOM, l'ADRESSE, bien mentionner le NUMERO du patron et la TAILLE désirée. - Joindre le prix en bon ou mandat (nous ne sommes pas responsables de l'argent mis tel quel sous enveloppe). Les patrons sont en anglais avec lexique français. Seulement les tailles mentionnées sont disponibles.

le de te défendre de le voir chez-vous. Tu rends de gros services à la maison, c'est sans doute ce qui fait redouter à tes parents de te voir t'engager dans des amours précoces. Cependant, tu travailles comme une femme, ton père ne veut pas que tu suives des cours, que te reste-t-il à faire, sinon songer à l'amour? Sois raisonnable cependant. Il est inutile de faire des scènes. Demande à ta mère de l'accepter une fois par semaine. Elle va apprendre à le connaître et comprendre à ce moment-là que les racontars étaient faux.

ROSE DES BOIS: Est-ce qu'une aimable lectrice pourrait nous faire parvenir une recette de sucre mou avec du glucose et du sirop d'érable? Merci.

M.J.S. N.B.: On ne passe plus de requête de linge usagé dans le courrier. Pour des raisons très simples: difficulté de contrôler le besoin réel des gens, manque de personnel pour trier ce linge et l'envoyer. De plus, les agences de service social voient habituellement à aider les gens dans le besoin. Il existe sûrement dans votre région, un organisme qui pourra vous aider. D'ailleurs vous dites "linge usagé", ce n'est pas suffisant pour qu'on puisse faire quoi que ce soit. Je le regrette sincèrement.

JE VOUDRAIS SAVOIR: Si le médecin a dit à votre mère qu'il fallait qu'elle se fasse opérer pour les intestins, c'est parce que c'est nécessaire. Cela va sûrement l'améliorer, sinon la guérir. Tout dépend de la maladie. Il faut qu'elle ait confiance en celui qui la soigne. N'ayez pas peur, on ne mettra pas ses intestins à côté" comme vous dites... Vous n'êtes sans doute pas très âgée. Si ce garçon ne vous intéresse plus par ses baisers, c'est parce vous en êtes fatiguée. Est-ce que vous l'avez aimé pour autre chose aussi? C'est bien important.

FLEUR DE JUILLET: Comme je ne connais pas votre taille, je ne puis que vous donner des renseignements vagues. Si vous êtes assez grasse, un deux-pièces en soie shantung bleu marine avec accessoires marine et blanc vous conviendrait. Souliers marine, bourse marine, chapeau turban marine et blanc, gants blancs. Si vous êtes plus mince, vous pouvez choisir dans toute la gamme des tons pastels. Une robe de crêpe beige rosé ou vert pâle avec manteau en dentelles de même ton, chapeau de même teinte, petite bourse et souliers un peu plus foncés que l'ensemble ou en cuir verni noir. La robe sans manche ne convient pas pour une mère de mariée. C'est plus élégant une manche au pli du coude ou plus courte. Si vous tenez absolument à porter vos souliers blancs, choisissez une couleur plus vive pour votre deux-pièces ou votre robe et manteau: vert piquant ou bleu vif.

CATTEY: Je ne sais pas quelles sont les possibilités d'emploi dans ton coin de Province. Informe-toi au Service National de Placement le plus près de chez-vous. Tu pourrais probablement devenir vendeuse, employée de banque, même secrétaire, si tu possèdes bien ton anglais. Tu

peux très bien offrir un pendentif à ta belle-mère en lui disant: "Je crois que cela vous fera plaisir... Joyeux Pâques" etc. Pour ta dernière question, oui, il est normal de ressentir un attrait très fort pour son ami, après un bout de temps de fréquentation. Je ne puis trancher au couteau ce qui est péché et ce qui ne l'est pas. Les confesseurs sont là pour ça, d'ailleurs eux-mêmes sont souvent en peine, je crois... L'important est de vouloir se dominer et s'acheminer vers une vie normale.

FUTURE MAMAN HEUREUSE: Les femmes enceintes portent maintenant d'aussi jolis vêtements que les autres femmes. La mode étant aux robes cages, aux robes tubes, on a un grand choix. On doit veiller cependant à ce qu'elles aient plus d'ampleur, un pli creux par exemple. On peut très bien porter un jumper avec une jolie blouse pour certaines sorties, pour assister à la messe etc. Vous pouvez vous procurer ou vous fabriquer des blouses amples (genre marinier) pour porter par-dessus la jupe ou le pantalon, à la maison. Vous verrez par vous-même si vous êtes assez grosse, le moment où le jumper ordinaire ne vous fait plus. Choisissez des tons foncés et des tissus qui ont un certain corps. Rien n'est plus laid qu'une petite veste trop claire sur une jupe déformée. Les catalogues de patrons réservent de jolis ensembles de maternité qui vous suggéreront des idées intéressantes. Soyez heureuse. Merci de votre témoignage. Je le publierai en temps et lieu.

MANON: Je vous remercie de votre témoignage sur les initiations de Chevalier de Colomb. Comme pour beaucoup d'autres initiations de sociétés soi-disant secrètes, on fait en effet bien des pitreries, des "foleries" comme vous dites. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait rien de bon dans ces mouvements. Au contraire. Je ne vois cependant pas la nécessité de publier en entier le récit que vous m'avez envoyé. Cela choquerait inutilement les fervents de ces mouvements et ne donnerait rien aux autres. Il n'y a pas à s'inquiéter inutilement. Vous avez bien raison.

ROSE FANEE: "Nous étions timides", no 42 de la collection Marabout Flash, et "L'art de parler en toutes circonstances" no 51, de la même collection vous aideraient. En vente au prix de 0.70 dans les kiosques et les librairies. Chez Dupuis Frères, rue Ste-Catherine, à Montréal.

BOUTON DE ROSE: L'acné est en effet difficile à traiter chez-soi. Essayez l'onguent et le savon Clearasil. Nettoie bien ta peau. Le savon vert, en vente dans les pharmacies aide parfois. Change de désodorisant. Il en est qui empêchent complètement la transpiration, des "anti-transpirants".

TOUT POUR NATHALIE: Vous obtiendriez peut-être réponse à votre demande, en écrivant au poste de télévision où cette série passe. Envoyez leur une enveloppe affranchie, on vous indiquera peut-être où vous adresser.

(Suite à la page 18)

La C.L.Q. réaffirme son caractère représentatif

Dans une déclaration de principes adoptée à l'issue de deux journées d'étude tenue à l'Institut Coopératif Desjardins, la Confédération des Loisirs du Québec a affirmé que chaque citoyen a un droit strict au loisir et s'est engagée à travailler

pour assurer le respect de ce droit. Douze Fédérations régionales de loisirs étaient représentées à ces assises qui ont eu lieu sous la présidence de M. René Bellsle, président de la C.L.Q. Les discussions ont surtout porté

sur les moyens à prendre pour maintenir le caractère représentatif de l'organisme dans le monde du loisir au Québec. On a notamment insisté sur l'importance de rendre les Fédérations régionales plus fortes et plus dynamiques et sur la nécessité d'une collaboration plus étroite et mieux suivie entre les diverses fédérations au sein de la C.L.Q.

Les délégués ont convenu que la C.L.Q. n'est pas un organisme extérieur aux fédérations régionales mais qu'on doit la définir comme le groupement de ces fédérations, au Québec. La C.L.Q. est également ouverte aux associations provinciales spécialisées en diverses formes d'activités de loisirs.

L'assemblée a donné entre autres objectifs à la C.L.Q. de favoriser des loisirs sains, c'est-à-dire, qui sont conformes aux valeurs chrétiennes du respect de la dignité humaine. Elle a aussi conclu en la nécessité de la recherche dans le domaine du loisir et insisté sur le besoin d'informer la population en général sur la question du loisir pour lui faire prendre conscience des exigences de la civilisation du loisir.

Au cours des prochaines semaines, les fédérations régionales seront appelées à étudier ces questions pour les approfondir et préciser les modalités d'application des principes adoptés en fin de semaine.

En étant bien représentative du monde du loisir au Québec, la C.L.Q. constitue un interlocuteur valable pour le Gouvernement dans l'élaboration de sa nouvelle politique en matière de loisirs. Les délégués aux journées d'études ont été unanimes à affirmer la nécessité d'un dialogue entre le Bureau des loisirs et des Sports du ministère de l'Éducation et la C.L.Q. pour assurer une collaboration organique et efficace entre le Gouvernement et le monde du loisir.

La participation de M. Pierre Leclerc, directeur de ce Bureau, à une des séances de délibérations a continué le dialogue déjà établi en ce sens.

Une revue nouvelle :

"la Maison de Marie-Claire"

Après la beauté et la mode, la Maison est devenue la troisième parure de la femme qui veut s'exprimer dans son cadre, dans sa façon de recevoir.

C'est dans cette optique que le grand magazine "Marie-Claire" qui continuera de paraître le 1er de chaque mois, annonce la naissance d'un nouveau magazine "LA Maison de Marie-Claire" qui paraîtra le 15 de chaque mois.

Aujourd'hui, chaque femme veut créer son propre décor dans la beauté et le confort. La "Maison de Marie-Claire" sera l'exemple concret duquel elle pourra s'inspirer.

La maison décorée et équipée, il faut y vivre, y vivre bien et aussi savoir recevoir. C'est tout le domaine des arts de compagnie qui sera aussi une des préoccupations de la "Maison de Marie-Claire".

Pour vous y abonner, c'est simple comme bonjour. Faites parvenir votre nom et adresse ainsi qu'un chèque ou bon de poste de \$5,00 à: PERIODICA Inc, 5090, avenue Papineau, Montréal 34.

Par contre, si vous désirez recevoir "Marie-Claire" et la "Maison de Marie-Claire", il vous en coûtera \$8,00 pour vingt-quatre numéros.



Les mets chinois sont toujours fascinants! Les économistes ménagères de la Section des consommateurs du ministère de l'Agriculture du Canada affirment que rouelles de porc aigres-douces feront les délices des membres de votre famille et de vos invités, surtout si vous les accompagnez de riz. Et pour la note traditionnelle, piquez des baguettes dans le met préparé! Vous verrez combien ce sera amusant de voir les vôtres essayer de déguster des mets chinois à la chinoise...

(Division de l'information - Ministère de l'Agriculture du Canada)

Pourquoi ne pas préparer des mets chinois à la maison ?

Depuis les dix dernières années, les Canadiens font preuve d'un intérêt accru pour les mets chinois. Les restaurants et leurs services de livraison à domicile ont contribué à cette popularité. De plus, depuis quelques années, les maîtresses de maison peuvent se procurer les ingrédients nécessaires dans plusieurs épiceries. Alors pourquoi ne pas préparer ces exotiques à la maison ?

La cuisine chinoise se caractérise par la saveur, la couleur, la forme et la texture de ses ingrédients. En fait, les mets chinois se composent de légumes tranchés, hachés ou râpés et de petits morceaux de porc, de boeuf, de poisson ou de poulet. Parmi les légumes bien connus, vous verrez céleri, oignon, brocoli et piment vert; vous découvrirez aussi d'autres légumes plus exotiques tels les fèves germées, les pousses de bambou et les châtaignes d'eau. Les oeufs forment la base de plus d'un mets chinois. Le gingembre et l'ail sont parmi les assaisonnements préférés et la sauce soya n'est jamais loin... soit dans le mets, soit tout près du plat sur la table. Le riz fritt ou cuit à la vapeur de même que les nouilles frites servent souvent d'accompagnement.

L'art de cuisiner à la chinoise se caractérise par une durée de cuisson minimum sur le poêle. On utilise très peu d'huile; les aliments sont ajoutés un à un selon la durée de cuisson requise pour chacun. Les aliments ne sont frits que quelques minutes... Voilà pourquoi les légumes sont fermes et conservent leur couleur naturelle et leur saveur fraîche. Le poisson, le poulet et la viande conservent aussi leur saveur et leur jus. Il est à remarquer que la durée de cuisson étant brève, tous les ingrédients doivent être préparés et réunis avant le début de la cuisson. On doit servir le plat aussitôt que préparé.

ROUELLES DE PORC AIGRES-DOUCES

1 1/2 livre de porc haché maigre
1/2 tasse d'oignon haché fin
1/8 c. à thé de poivre
1 c. à thé de sel
1/4 c. à thé de gingembre moulu
1 oeuf battu
2 c. à table d'huile
Mêler porc, oignon, assaisonnement et oeuf. Façonner en rouelles de 1 1/2 pouce de dia-

mètre. Saisir de tous côtés et frire dans l'huile chaude, environ 10 minutes. Retirer et égoutter sur du papier absorbant.

SAUCE

1/2 tasse d'oignon haché
1 tasse de céleri tranché
2 c. à table d'amidon de maïs
1/4 c. à thé de gingembre
2 c. à table de sucre
1 c. à table de sauce soya
1 tasse de bouillon de poulet
1/2 tasse de sirop de pêches en conserve
1/4 tasse de vinaigre
1 tasse de pêches en conserve.
Conservé 1 c. à table de gras dans la poêle. Sauter oignon, céleri jusqu'à ce que l'oignon soit transparent, environ 2 minutes. Mêler les autres ingrédients sauf les pêches. Verser dans la poêle et brasser jusqu'à ce que transparent et épais, environ 2 minutes. Ajouter les rouelles de porc et les pêches. Couvrir et mijoter 10 minutes. Servir avec riz ou nouilles. 6 portions.

"CHOW MEIN" AU POULET ET AUX AMANDES

3 c. à table de gras ou d'huile
1 1/2 tasse d'oignons hachés en gros morceaux
2 c. à table d'amidon de maïs
1 c. à thé de sel
1 c. à table de sucre
2 tasses de bouillon de poulet ou 2 cubes de bouillon concentré dissous dans 2 tasses d'eau bouillante
2 c. à table de sauce soya
1/2 tasse d'amandes grillées
3 tasses de poulet cuit, en dés
2 tasses de céleri tranché en diagonale
1 piment vert moyen, coupé en lanières de 1/4 pouce
1/2 livre de champignons tranchés ou 1 boîte (10 onces) de champignons tranchés, égouttés
1 boîte (28 onces) de fèves germées, égouttées.
Dans une grande poêle, sauter l'oignon dans le gras, 3 à 5 minutes. Mélanger amidon de maïs, sel et sucre; mouiller d'un peu du bouillon pour obtenir une pâte lisse. Verser le reste du bouillon et la sauce soya dans la poêle. Ajouter poulet, céleri, piment et champignons. Mijoter à couvert, 5 à 8 minutes, en remuant de temps en temps. Ajouter les fèves germées et réchauffer. Saupoudrer d'amandes grillées. 6 portions.

(Suite à la page 18)



Quelle que soit la température, vous trouverez toujours agréable de porter cette jolie blouse crochétée. Elle est tout simplement indispensable dans votre garde-robe.

Pour obtenir ce patron - Inscrivez votre nom et adresse sur une enveloppe affranchie - Ajoutez le numéro du patron: C-9455-F et 10¢ pour frais de manutention. - Incluez le tout dans une enveloppe adressée à: Service des Patrons - La Terre de Chez Nous - 515 Viger - Montréal 24.



Une grande aventure



Les cloches sonnent. Les mariés sortent de l'église et partent pour une grande aventure qui doit durer toute la vie. Elle sera d'autant plus grande si à tous les jours, chacun cesse de dire "Je"... de penser "Je"... pour dire "Toi"... pour agir "Toi"... Ils forment maintenant un couple et c'est ensemble qu'ils bâtiront leur foyer.

A l'intention des fiancés et de ceux déjà entrés dans la vie conjugale, voici un texte magnifique exprimant la pensée des Pères Conciliaires sur le mariage. Il devrait être médité et discuté souvent afin de ne pas perdre de vue les deux fins du mariage: s'aimer d'un amour authentique et collaborer à l'oeuvre du Créateur en transmettant la vie.

"Eminemment humain, puisqu'il est engagement de personne à personne par un sentiment de la volonté, cet amour embrasse la personne tout entière et peut donc enrichir d'une dignité particulière toutes les expressions de l'âme et du corps, et les valoriser comme les éléments et signes spécifiques de l'amitié entre époux. Cet amour, le Seigneur a daigné le guérir, le parfaire et l'élever par un don spécial de grâce et de vérité. Associant l'humain et le divin, un tel amour conduit les époux à un don libre et mutuel d'eux-mêmes, que traduisent des sentiments et des gestes de tendresse: il imprègne toute leur vie. Bien plus, il s'achève lui-même et grandit par l'activité dans laquelle il se donne. Il dépasse de loin la simple inclination érotique et son culte égoïste qui s'évanouissent vite et misérablement".

A vous tous, je souhaite beaucoup de bonheur et des heures de joie qui effaceront les moments difficiles.

Huguette

Mémoire annuel de l'UCC au Conseil des ministres du Québec

N.D.L.R.— Le lecteur trouvera ci-dessous le texte de la dernière section de la première partie du mémoire annuel de l'U.C.C. présenté au Conseil des Ministres le 15 mars dernier. On y traite notamment des questions suivantes: l'expropriation en milieu rural et agricole, la politique provinciale de prix, l'impôt foncier et les taxes scolaires et le budget du ministère de l'agriculture. Ce texte met fin à la série de deux articles que nous avions à vous présenter sur le Mémoire.

4 - L'EXPROPRIATION EN MILIEU RURAL ET AGRICOLE

L'U.C.C. est depuis longtemps préoccupée par les problèmes nombreux et particulièrement graves qu'affrontent les cultivateurs expropriés. Nous avons d'ailleurs préparé un mémoire spécial sur le sujet en 1964. Ce mémoire a été reçu officiellement par le Conseil des Ministres le 22 mars 1965. (7)

Un comité d'étude sur l'expropriation a été créé le 22 décembre 1965 et nous avons fourni à ce comité un document précisant notre mémoire au conseil des ministres.

Nous considérons toujours notre mémoire de 1964 comme notre travail de base mais nous tenons à porter à votre connaissance les deux points suivants:

- 1) Nous considérons que le cahier des normes (8) du directeur du Service d'expropriation, M. Adam, ne peut servir que de guide et non de normes valables et ce, à cause de la très grande diversité des fermes de la province.
- 2) Nous sommes apposés à la généralisation de l'homologation à tous les corps expropriants, du moins en milieu rural et agricole, et ce parce que les dangers de spéculation que veut éliminer une telle pratique n'existent pratiquement pas en milieu rural et agricole.

Nous tenons aussi à vous communiquer la résolution suivante adoptée par notre dernier congrès général:

"Le congrès général de l'U.C.C. demande au gouvernement provincial

- 1) Que le Comité d'Etude sur l'Expropriation accélère ses travaux d'enquête et qu'il publie son rapport dans le plus bref délai possible, et
- 2) Que ce comité tienne effectivement compte des principales recommandations contenues dans le mémoire de l'U.C.C. sur l'expropriation, en vue de réformer en profondeur le système actuellement en vigueur".

Nous croyons avoir insisté assez sur ce sujet pour vous montrer toute l'importance que nous attachons aux décisions qui doivent être prises immédiatement pour apporter une solution équitable aux torts nombreux que fait subir aux cultivateurs le système actuel.

5 - POLITIQUE PROVINCIALE DE PRIX

Le gouvernement du Québec a inauguré une politique provinciale de prix au cours de l'année 1965. Dans notre dernier mémoire annuel au conseil des ministres, nous indiquions au gouvernement notre accord et l'engageons à intensifier ses efforts dans cette voie.

Nous demeurons convaincus que le gouvernement du Québec se doit, en ce domaine comme en d'autres domaines et selon des options politiques, économiques et sociales propres à lui, de compléter les "politiques nationales" qui constituent assez souvent un strict minimum.

Nous croyons devoir rappeler ici la résolution qu'adoptèrent les délégués de notre dernier congrès général sur le sujet:

"Le congrès général de l'U.C.C. demande

- 1) Que les diverses mesures d'assistance directes qui ne s'intègrent pas dans un programme d'ensemble soient remplacées par des politiques de base dont une politique de prix satisfaisants pour les producteurs agricoles et compte tenu des coûts de production et qu'aux montants ainsi économisés, l'Etat provincial ajoute les fonds nécessaires pour financer un tel programme;
- 2) Que les politiques de prix soient appliquées par le gouvernement provincial en fonction des possibilités régionales-physiques et économiques-différentes, productions agricoles, des besoins des consommateurs de la province, et en vue de marchés stables pour les cultivateurs;
- 3) Que dans l'élaboration du programme agricole d'ensemble l'on tienne compte des particularités de l'agriculture du Québec et de sa contribution aux activités économiques de la province;
- 4) Que le gouvernement provincial entretienne des relations permanentes avec le gouvernement fédéral en matière de politiques agricoles et qu'il incite ce dernier à mettre en exécution les politiques de prix nécessaires aux cultivateurs du pays, et que le gouvernement provincial les complète par des politiques de prix appropriées aux conditions du Québec; et
- 5) Que dans l'élaboration des politiques de prix à court et à long terme, et notamment en ce qui concerne l'élaboration et la mise en exécution d'un programme de régionalisation des productions dans le Québec, le gouvernement provincial entretienne des relations et des consultations suivies avec les premiers intéressés, les cultivateurs du Québec, par l'entremise de l'U.C.C."

Si nous revenons sur le sujet c'est que nous sommes convaincus qu'une telle politique s'intègre dans une politique d'ensemble et qu'elle est absolument nécessaire au développement agricole du Québec.

Une autre raison nous incite à revenir sur le sujet, c'est que nous croyons avoir constaté un recul du gouvernement lors de l'entente intervenue entre les ministres de l'agriculture du Québec, de l'Ontario et du Canada sur la politique laitière 1967-1968. Nous en reparlerons en discutant des politiques laitières.

6 - IMPÔT FONCIER ET TAXES SCOLAIRES

Vous n'êtes pas sans connaître le lourd fardeau que constitue pour les cultivateurs le paiement des taxes scolaires.

A la suite de la "marche sur Québec" le gouvernement qui vous a précédé avait consenti aux cultivateurs une remise de 25% sur le coût de la taxe scolaire. Le même gouvernement avait aussi présenté un projet de loi portant cette remise de 25% à 35%. Ce projet n'a pu être adopté avant la dissolution des chambres, le printemps dernier.

Par ailleurs, un article du programme que votre parti présentait aux cultivateurs lors de la dernière campagne électorale, promettait de n'imposer que la résidence des cultivateurs pour fin scolaire.

La résolution suivante, adoptée à notre dernier congrès général, nous oblige à revenir à la charge:

"Le congrès général de l'U.C.C. demande

- 1) Que seule la résidence des cultivateurs soit imposée pour fin scolaire, et ce dès la prochaine session;
- 2) Que le gouvernement provincial établisse une Règle de l'évaluation avec tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions; et
- 3) Que le gouvernement provincial crée une Commission d'appel en matière d'évaluation afin de reconsidérer les décisions des comités régionaux."

Dans notre esprit cette demande doit aussi s'appliquer à tous les aviculteurs qui exploitent une entreprise familiale, quelle qu'en soit la superficie. C'est d'ailleurs le sens d'une des recommandations de notre dernier congrès que nous transcrivons ici en entier.

"Considérant que par suite de l'évolution de l'aviculture et des conseils donnés par les fonctionnaires du Ministère provincial de l'Agriculture, un grand nombre d'entreprises familiales se sont spécialisées dans cette branche de l'agriculture; et

Considérant qu'une proportion importante des fermes avicoles ne bénéficie pas de la réduction de la taxe scolaire, n'ayant pas la superficie de terrain requise,

Le congrès général de l'U.C.C. demande aux autorités compétentes que les aviculteurs qui exploitent une entreprise avicole familiale qui est leur principale source de revenus, puissent bénéficier même s'ils ne possèdent pas 10 arpents de terre, de la déduction accordée aux agriculteurs sur leurs factures de taxes scolaires."

Nous profitons de l'occasion pour vous demander de donner suite immédiatement à la résolution suivante demandant la reconnaissance de l'aviculteur comme agriculteur :

"Le congrès demande au gouvernement provincial que des points de vue du paiement de la taxe en détail, du crédit agricole et de toutes les législations provinciales, l'aviculteur propriétaire soit considéré comme agriculteur."

7 - BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

L'utilisation maximum de nos ressources agricoles et la croissance ordonnée du secteur agricole ne peuvent se faire sans une augmentation appréciable du budget actuel du Ministère de l'Agriculture.

Nous avons abordé le sujet plus tôt en discutant de l'application des politiques de mise en valeur des fermes que nous pré-



NOTRE
CRITIQUE
POUR LES GRANDS
POUR LES PETITS



LES BEAUX DIMANCHES

Le 19 mars dernier, dans la série les Beaux Dimanches, à C.B.F.T., on pouvait rire avec une comédie de Labiche "Célimare, le bien-aimé". Cette pièce enregistrée à l'Auditorium de l'Université de Sherbrooke, la plus belle salle de la Province après la Place des Arts, au dire des connaisseurs, nous valut deux heures de réjouissante détente. On aime toujours rire. Il y a des situations qui provoquent infailliblement cette dilatation bienfaisante : la bêtise et la sottise des cocus, cocustoujours contents et aveugles. C'était d'ailleurs la proie favorite des auteurs comiques français de la fin du siècle, Labiche et Feydeau.

Cette année, les Beaux Dimanches nous réservent toujours des surprises. Parfois du théâtre, parfois de la musique ou des variétés. Les routiniers, dont je suis, préfèrent un horaire plus strict. Il faut être bien

conisons : investissement massif et ordonné dans les sols et politique cohérente et complète de crédit pour l'organisation des fermes.

Plusieurs autres mesures sont nécessaires pour assurer le développement de l'agriculture (recherches en vue d'établir un plan général de production agricole, recherches scientifiques et techniques, programme de vulgarisation des techniques agricoles, programme de protection adéquate des cultivateurs; assurance-récolte, assurance-bétail, fonds de secours pour les cas de sinistres, programme de transition vers d'autres secteurs de l'économie des cultivateurs appelés à quitter l'agriculture, organisation de véritables bureaux régionaux pourvus de l'équipement technique moderne et d'équipes spécialisées, etc. ...) et exigent des sommes considérables d'argent.

C'est d'ailleurs dans ce sens que les délégués de notre dernier congrès général adoptaient la résolution suivante :

"Le congrès général de l'U.C.C. demande que le budget du ministère provincial de l'Agriculture et de la Colonisation réponde d'une façon globale aux besoins de la classe agricole, et qu'il soit utilisé à meilleur escient."

(7) - L'expropriation, mémoire soumis au Conseil des ministres de la province de Québec par l'Union Catholique des Cultivateurs septembre 64.

(8) - J.P. Adam, Service des Expropriations, Schéma Agricole, Ministère de la Voirie, Québec 1965.

en éveil avec cette formule pour ne pas manquer l'émission qui nous plaît. Il n'est pas donné à tout le monde de se dormir avec le T.V. Hebdo la Semaine à Radio-Canada, la série du Théâtre Alcan fait profiter aussi bien les amateurs de théâtre de tous les coins de la Province que les téléspectateurs de Radio-Canada, par ses spectacles amusants et légers. Ce n'a pas évidemment l'intimité de la vérité d'un véritable théâtre en studio, qui se rapproche plus du cinéma que du simple théâtre. En studio, on peut permettre les gros plans, les travellings, etc. Les comédies peuvent chuchoter, alors qu'en scène, ils évoluent dans un décor fixe et doivent crier leur texte. Au théâtre, on assiste à un spectacle, on ne le vit pas vraiment. Cela permet à des comédiens burlesques de passer mieux la rampe qu'à des drames intimes.

"Célimare, le bien-aimé" nous rappelle l'opérette par ses airs entraînants. La musique était de Maurice Blackburn, avait pris soin d'intercaler dans les chansons, des fantaisies trépidantes : le gogo, le bromo, le L.S. etc. Jean Faucher a signé une réalisation piquante et enlevante. La présentation des décors était originale, les décors et les costumes étaient amusants à souligner les manches "gigantes" d'Olivette Thibault le faux-col mentonnière de Georges Groulx. Certains trucs mis en scène étaient particulièrement comiques: le trio chantant du cadre mobile d'un tableau le cœur de dentelle emprisonnant les duettistes Thibault Cailloux.

Les deux personnages inévitables de cocus patentés, MM. Vermouillet et Bocardon, all Georges Groulx et Yvon Dufour raffaient les meilleurs rires Groulx plus à l'aise dans l'ère que dans le chant s'était fait une tête inoubliable, Dufour tout aussi truculent en chanteur qu'en comédien, nous amusait allégrement Roger Joubert, en Célimare et comme à son habitude gesticule et nerveux, André Cailloux tous jours dégingandé et aimable, Olivette Thibault nous rappelle ses beaux jours des Variétés Lyriques. La petite comédienne qui jouait la jeune mariée se blait malheureusement au novice en scène que dans le mariage. Rien ne vaut l'expérience...

Un beau dimanche avec Célimare. L'aluminium du Canada nous nourrit par ses chaudrons et elle nous amuse maintenant par ses chansons. Que pouvons-nous demander de plus.

Marie-Stéphane

SOUFFREZ-VOUS D'ACNÉ ? AVEZ-VOUS DES BOUTONS ?

Éliminez rapidement ces inconforts en employant ANAC un produit de qualité GARANTIE.

ANAC assèche et fait disparaître les boutons et masque les pustules et comédons.

Écrivez pour recevoir une diète-régime et une magnifique revue GRATUITEMENT.

A - St-Pierre & Vachon Inc., Ser. tcn., C.P. 275, Lévis, Qué.

ou - Lauréat Custeau, 1005, Calixa-Lavallée, St-Hyacinthe, Qué.



ANNONCES CLASSÉES

COUT DE L'INSERTION: 10 cents le mot. Prix minimum \$2.00. Titre en 8 points noirs capital: \$2.00. Annonces classées commerciales (avec ou sans cadre): 70 cents la ligne agate. CASE: 50 cents.

RABAIS de 20% pour 5 insertions consécutives ou plus du même texte. **DONNEZ CLAIEMENT** vos instructions: nom, adresse, nombre d'insertions, etc.

Les annonces classées sont **STRICTEMENT PAYABLES D'AVANCE**. Toute lettre ou toute demande de renseignements doivent être adressées comme suit:

LES ANNONCES CLASSEES LA TERRE DE CHEZ NOUS
515, avenue Viger, Montréal, Qué.
Tél.: 288-4285

VACHES fraîches à vendre. Ache-
teur de troupeaux au complet. PAUL-
EUGENE BLAIS, ST-HENRI, CTE LE-
VIGES. Tél: 147-W-2.

A VENDRE DIVERS

**B éton
E tanche
A rmé
U nique
D urable
R emarqué
Y ...est un peu là !**

Dim. : 14-16-18-20-22
vide-silo "PATZ".

SILOS BEADRY

St-Marc, Cte de Verchères.
514-584-2348

FOIN de Maskinonge, 30,000 balles à 2 broches. Meilleur foin, meilleurs prix. ODILON RINFRET, MASKINONGE, R.R. 1, ST-JUSTIN, MASKINONGE. - 227-4608.

SILO D'ACIER MARTIN

à vendre.
Adressez-vous au vendeur
de votre région:

ODILON LEBRUN, MASKINONGE, QUE.
HERVE LACHARITE, NICOLET, QUE.
MAHEUX & FRERES, VICTORIAVILLE
QUE.

HOULE & LAMBERT, ST-GUILLAUME
CTE YAMASKA, QUE.
JEAN-JACQUES SEGUIN,
PLANTAGENET, ONTARIO.
CLAUDE LONGTIN, ST-STANISLAS
DE KOSTKA

CTE BEAUMARQUIS, QUE.
LEO-ANDRE LACOSTE,
CHATEAUGUAY, QUE.
J.-R. DUVAL & FILS, ST-ROCH,
CTE L'ASSOMPTION, QUE.
RAYMOND BRISEBOIS,
STE-JUSTINE DE NEWTON,
CTE VAUDREUIL, QUE.
GARAGE CLEMENT,
ST-MAURICE,
CTE CHAMPLAIN, QUE.
LAFRENIERE TRACTEUR
EQUIPEMENT,
STE-ANNE DE LA PERADE,
CTE CHAMPLAIN, QUE.
A. GRANDCHAMPS & FILS,
LOUSEVILLE, QUE.
CORRON & CORRON LTD,
20 JACQUES-CARTIER,
ST-JEAN, QUE.

ENCAN
Sur la Ferme de
M. GEORGES-ETIENNE LEBLANC,
Rang Bas St-Amable
à 2 milles du Village de
ST-BARNABE SUD (St-Hyacinthe),
LUNDI, le 3 AVRIL, 1967,
à 1 hre p.m. précise.

ENCAN

Sur la Ferme de
M. GEORGES-ETIENNE LEBLANC,
Rang Bas St-Amable
à 2 milles du Village de
ST-BARNABE SUD (St-Hyacinthe),
LUNDI, le 3 AVRIL, 1967,
à 1 hre p.m. précise.

Sera vendu 52 têtes d'animaux Hol-
stein (extra choix) pesant entre 1,100
et 1,550 lb, toutes claires de test fédé-
ral et plusieurs vaccinées. Le test a
été fait tout récemment, soit le 23 jan-
vier 1967. Ce magnifique troupeau
comprend 51 vaches dont plusieurs
fraîches vélées avec veaux, et les au-
tres dues sous peu; 1 taureau Holstein
de 20 mois, excellent reproducteur.
TOUS CES ANIMAUX - AGES ENTRE
3 et 7 ANS - SONT EN PARFAITE CON-
DITION ET DE TRES BON TYPE LAI-
TIER.

MACHINERIE

Tracteur Ford Diesel Dexta No 2000
avec att, 3 pts et barre de tir (comme
neuf) - seulement 800 heures de travail
léger; Herse à rouleaux 12 x 12 - 18"
sur hydraulique et avec att, 3 pts; Se-
meuse sur pneus International, 14 dis-
ques et "clutch" double; Râteau de côté
sur pneus Farmhand (comme neuf);
Semoir à blé d'Inde John Deere à 2
rangs, sur pneus (en très bon état);
Herse à rouleaux International 12 x 12 -
16", modèle traînant; Herse à ressorts
International à 3 sections, modèle traînant;
Semeuse International 13 disques;
Presse à foin New-Holland à broche
avec moteur sur le dessus (en très bon
état); Epandeur à fumier Oliver d'une
capacité de 140 minots sur prise de
force du tracteur (en très bon état);
Brock à fumier sur l'arrière du trac-
teur; Très bon râteau Massey-Fergus-
son sur hydraulique et sur pneus; cha-
fson sur hydraulique et sur pneus;
Châfnes à tracteur; Epandeur à fumier
New Holland d'une capacité de 100 mi-
nots (comme neuf); Poêle électrique à
2 ronds et plusieurs autres articles
trop long à énumérer.

CANTINE SUR LES LIEUX.
CONDITIONS: COMPTANT
OU PRET DE BANQUE.

Pour informations ou
demande de crédit,
veuillez communiquer
avec l'encanteur,
JULES COTE,
ENCANTEUR BILINGUE LICENCIÉ,
1274 rue Sud, Cowansville, Qué.
Tél: 263-0670 - 295-2130.

ENCAN
Sur la Ferme de
M. ANDRE BEAUREGARD,
7ième Rang, à 2 milles du village de
ST-FELIX DE KINGSEY (Drummond),
Samedi le 1er AVRIL, 1967,
à 2 hres p.m. précises.

Sera vendu: 25 têtes d'animaux Hol-
stein, toutes claires de test fédéral.
Ce troupeau comprend 11 vaches dont
6 fraîches vélées avec veaux et les au-
tres dues sous peu; 3 taures de 2 ans
dont une saillie; 5 taures de 1 an et 1
vache Jersey.

CAUSE DE L'ENCAN:
ABANDON DE
L'INDUSTRIE LAITIÈRE
POUR L'ELEVAGE DES PORCS.
CONDITIONS: COMPTANT
OU PRET DE BANQUE.

Pour information ou
demande de crédit,
veuillez communiquer
avec l'encanteur,
JULES COTE,
Encanteur Bilingue Licencié,
1274 rue Sud, Cowansville, Qué.
Tél: 263-0670 - 295-2130.

ENCAN
Sur la Ferme de
M. ANDRE BEAUREGARD,
7ième Rang, à 2 milles du village de
ST-FELIX DE KINGSEY (Drummond),
Samedi le 1er AVRIL, 1967,
à 2 hres p.m. précises.

Sera vendu: 25 têtes d'animaux Hol-
stein, toutes claires de test fédéral.
Ce troupeau comprend 11 vaches dont
6 fraîches vélées avec veaux et les au-
tres dues sous peu; 3 taures de 2 ans
dont une saillie; 5 taures de 1 an et 1
vache Jersey.

CAUSE DE L'ENCAN:
ABANDON DE
L'INDUSTRIE LAITIÈRE
POUR L'ELEVAGE DES PORCS.
CONDITIONS: COMPTANT
OU PRET DE BANQUE.

Pour information ou
demande de crédit,
veuillez communiquer
avec l'encanteur,
JULES COTE,
Encanteur Bilingue Licencié,
1274 rue Sud, Cowansville, Qué.
Tél: 263-0670 - 295-2130.

ENCAN
Sur la Ferme de
M. ANDRE BEAUREGARD,
7ième Rang, à 2 milles du village de
ST-FELIX DE KINGSEY (Drummond),
Samedi le 1er AVRIL, 1967,
à 2 hres p.m. précises.

Sera vendu: 25 têtes d'animaux Hol-
stein, toutes claires de test fédéral.
Ce troupeau comprend 11 vaches dont
6 fraîches vélées avec veaux et les au-
tres dues sous peu; 3 taures de 2 ans
dont une saillie; 5 taures de 1 an et 1
vache Jersey.

CAUSE DE L'ENCAN:
ABANDON DE
L'INDUSTRIE LAITIÈRE
POUR L'ELEVAGE DES PORCS.
CONDITIONS: COMPTANT
OU PRET DE BANQUE.

Pour information ou
demande de crédit,
veuillez communiquer
avec l'encanteur,
JULES COTE,
Encanteur Bilingue Licencié,
1274 rue Sud, Cowansville, Qué.
Tél: 263-0670 - 295-2130.

ENCAN
Sur la Ferme de
M. ANDRE BEAUREGARD,
7ième Rang, à 2 milles du village de
ST-FELIX DE KINGSEY (Drummond),
Samedi le 1er AVRIL, 1967,
à 2 hres p.m. précises.

Sera vendu: 25 têtes d'animaux Hol-
stein, toutes claires de test fédéral.
Ce troupeau comprend 11 vaches dont
6 fraîches vélées avec veaux et les au-
tres dues sous peu; 3 taures de 2 ans
dont une saillie; 5 taures de 1 an et 1
vache Jersey.

CAUSE DE L'ENCAN:
ABANDON DE
L'INDUSTRIE LAITIÈRE
POUR L'ELEVAGE DES PORCS.
CONDITIONS: COMPTANT
OU PRET DE BANQUE.

Pour information ou
demande de crédit,
veuillez communiquer
avec l'encanteur,
JULES COTE,
Encanteur Bilingue Licencié,
1274 rue Sud, Cowansville, Qué.
Tél: 263-0670 - 295-2130.

ENCAN
Sur la Ferme de
M. ANDRE BEAUREGARD,
7ième Rang, à 2 milles du village de
ST-FELIX DE KINGSEY (Drummond),
Samedi le 1er AVRIL, 1967,
à 2 hres p.m. précises.

Sera vendu: 25 têtes d'animaux Hol-
stein, toutes claires de test fédéral.
Ce troupeau comprend 11 vaches dont
6 fraîches vélées avec veaux et les au-
tres dues sous peu; 3 taures de 2 ans
dont une saillie; 5 taures de 1 an et 1
vache Jersey.

CAUSE DE L'ENCAN:
ABANDON DE
L'INDUSTRIE LAITIÈRE
POUR L'ELEVAGE DES PORCS.
CONDITIONS: COMPTANT
OU PRET DE BANQUE.

Pour information ou
demande de crédit,
veuillez communiquer
avec l'encanteur,
JULES COTE,
Encanteur Bilingue Licencié,
1274 rue Sud, Cowansville, Qué.
Tél: 263-0670 - 295-2130.

ENCAN
Sur la Ferme de
M. ANDRE BEAUREGARD,
7ième Rang, à 2 milles du village de
ST-FELIX DE KINGSEY (Drummond),
Samedi le 1er AVRIL, 1967,
à 2 hres p.m. précises.

Sera vendu: 25 têtes d'animaux Hol-
stein, toutes claires de test fédéral.
Ce troupeau comprend 11 vaches dont
6 fraîches vélées avec veaux et les au-
tres dues sous peu; 3 taures de 2 ans
dont une saillie; 5 taures de 1 an et 1
vache Jersey.

CAUSE DE L'ENCAN:
ABANDON DE
L'INDUSTRIE LAITIÈRE
POUR L'ELEVAGE DES PORCS.
CONDITIONS: COMPTANT
OU PRET DE BANQUE.

Pour information ou
demande de crédit,
veuillez communiquer
avec l'encanteur,
JULES COTE,
Encanteur Bilingue Licencié,
1274 rue Sud, Cowansville, Qué.
Tél: 263-0670 - 295-2130.

ENCAN
Sur la Ferme de
M. ANDRE BEAUREGARD,
7ième Rang, à 2 milles du village de
ST-FELIX DE KINGSEY (Drummond),
Samedi le 1er AVRIL, 1967,
à 2 hres p.m. précises.

Sera vendu: 25 têtes d'animaux Hol-
stein, toutes claires de test fédéral.
Ce troupeau comprend 11 vaches dont
6 fraîches vélées avec veaux et les au-
tres dues sous peu; 3 taures de 2 ans
dont une saillie; 5 taures de 1 an et 1
vache Jersey.

CAUSE DE L'ENCAN:
ABANDON DE
L'INDUSTRIE LAITIÈRE
POUR L'ELEVAGE DES PORCS.
CONDITIONS: COMPTANT
OU PRET DE BANQUE.

Pour information ou
demande de crédit,
veuillez communiquer
avec l'encanteur,
JULES COTE,
Encanteur Bilingue Licencié,
1274 rue Sud, Cowansville, Qué.
Tél: 263-0670 - 295-2130.

ENCAN
Sur la Ferme de
M. ANDRE BEAUREGARD,
7ième Rang, à 2 milles du village de
ST-FELIX DE KINGSEY (Drummond),
Samedi le 1er AVRIL, 1967,
à 2 hres p.m. précises.

Sera vendu: 25 têtes d'animaux Hol-
stein, toutes claires de test fédéral.
Ce troupeau comprend 11 vaches dont
6 fraîches vélées avec veaux et les au-
tres dues sous peu; 3 taures de 2 ans
dont une saillie; 5 taures de 1 an et 1
vache Jersey.

48 paires BAS NYLON, dames à \$2.84
vendus comme relet de moulin, 12
paires de BAS HOMMES à \$2.88; 12
paires BAS ENFANTS sec. unis ou
rayés à \$2.25, reprisés et bien assortis.
POLY-ON pour tricot et artisanat,
25 teintes ass. Prix-la lb; 2.50 Echan-
tillons gratuits sur demande.

L. THERRIEN INC., DEPT. T.C. 131,
VICTORIAVILLE, P. QUE.

Nouvelle Succursale,
1494, Ontario Est, MONTREAL,
Tél.: 522-3332

Pour clients sur rendez-vous le soir
TOILE CAOUTCHOUC D'HOPITAL
\$0.97 vgs. 100 LB COUPONS \$9.75
POLYON en vrac .88 lb - tube 1 lb
\$2.00 - FILS A TISSER .75c. lb -
Jersey taillé large 25 lb \$4.77 - Jer-
sey taillé: nylon ou coton .40c. lb.
DRAPERIE FIBRE DE VERRE ou JU-
TE IMPRIMÉE, .79c. vgs. 10 vgs pour
\$6.35.

COUVERTURE EDREDON .67c....etc.
Vosre commerce avec \$150.
Information et échantillons, 25c.
MME I. SCHAEFER LTEE
317, rue Hériot, Drummondville, P.Q.

GRAINS DE SEMENCE

POURQUOI payer plus cher? Achetez
directement du cultivateur, producteur
de grains de semences. Avoine Garry
enregistrée No 1 - Avoine Garry cer-
tifiée No 1 - Blé Selkirk enregistré
No 1 - RAYMOND DESMARAIS, ST-
THOMAS D'AQUIN, CTE ST-HYACIN-
THE. Tél: 796-3175.

HOMMES DEMANDES

DETECTIVES

Devenez détective ou investigateur.
Hommes, femmes de 18 ans et plus
seulement. Cours par correspondance.
Ecrivez à: COURS GENERAL D'INVE-
STIGATION, Dépt. 7, 640 rue CATH-
CART, Suite 100, Montréal et recevez
gratuitement: "LE LIVRE NOIR DE
L'INVESTIGATION" avec tous les dé-
tails.

HOMME célibataire, travail à l'année
sur ferme laitière spécialisée. Salaire
débutant environ \$40.00 par semaine,
nourri, chambre individuelle.
BOISCLAIR & FILS ENR., STE-CLO-
THILDE DE HORTON (ARTHABASKA)
Tél.: 57, St-Samuel.

JEUNE homme demandé pour la vais-
selle - Restaurant - Hôtel - Motel.
Bon salaire, logé, nourri. LA SOU-
PIERE, ST-ADOLPHE D'HOWARD,
Tél: 810 --- 326-4585.

HOMME demandé pour travail sur fer-
me et pépinière. Pèlerais \$50.00 par
semaine, nourri, logé. EUGENE TRE-
PANIER, PIERREFONDS, Tél: 626-
3776.

HOMME marié, travail chez jardinier,
expérience nécessaire, logement four-
ni. Bon salaire. S'adresser: LIONEL
CORBEIL, 681-25ième AVENUE, ST-
EUSTACHE. - 473-2360.

HOMME DEMANDE, comme aide-ca-
mionneur, ouvrage à l'année, \$55, au
début avec possibilité d'avancement.
LEO DUBOIS & FILS, LTEE, SAINTE-
THERÈSE, CTE TERREBONNE. Tél.:
435-3521.

JARDINAGE

FRAISIERS - Plants certifiés provenant
de plants souches à vendre. Variété
Redcoat, Sparkle, Guardsman, PEPI-
NIERE JEAN-CLAUDE MASSE, ST-
CESAIRE, CTE ROUVILLE. Tél.: 536-
3380.

FRAISIERS - Plants fraisiers certifiés.
Variété Redcoat, à vendre. S'adresser
à: JUSTIN BARIBEAU, STE-GENEVI-
EVE DE BATISCAN, CTE CHAMPLAIN
Tél: 327-4475.

MACHINES-OUTILLAGE

LES SYSTEMES à traire CHOREBOY
sont vendus et entretenus par le Cen-
tre Chore-Boy, 228, boulevard St-Jo-
seph, St-Jean, Qué. et leurs agents
autorisés dans la province.

CULTIVATEURS - Désirez-vous Re-
froidisseur à lait à bidons, Bassin en
vrac (bulk tank), Réfrigérateur, Con-
gélateur, Poêle, laveuse et sècheuse,
adressez-vous à: EUGENE ROY (DI-
VISION DE LA FERME) LTEE, CASE
POSTALE 234, L'ASSOMPTION. Tél.:
837-3356.

FOIN lère - 2ème coupe - Trayeuse
"Rite Way" 2 chaudières suspendues
(Stainless) - Compresseur - Laveuse
oeufs "Oakes", 1500 oeufs, LAURENT
H. BEAUREGARD, RUE DECELLES,
ST-DAMASE, CTE ST-HYACINTHE.
Tél: 797-2289.

12 PLANTEURS à patates neufs, 2
rangs - International, H. DUBOIS &
FILS, LTEE, VILLE ST-REM, CTE
NAPIERVILLE. Tél.: 454-2442.

300 BALLES de paille - Nettoyeur
d'étable Jutras - Nettoyeur Jamerway
- Tracteur Ford avec petit loader Fer-
guson - Epandeur à fumier, prise de
force Oliver - Moulangue. Toutes les
bâtisses de ferme et plusieurs autres
articles. - ROLAND FORGET, 4650,
COTE TERREBONNE. Tél: 666-8535.

REFROIDISSEUR à lait "Crino", ca-
pacité 12 bidons, parfait état. JEAN
BOUSQUET, ST-DENIS-sur-RICHE-
LIEU, CTE ST-HYACINTHE. Tél:
787-5330.

REFROIDISSEUR à lait "Crino", 12
bidons, comme neuf - 20 bidons -
Transplanteuse à tomates, ALBERT
BOUSQUET, ST-DENIS-sur-RICHE-
LIEU, (ST-HYACINTHE).

SEMOIR à patates 1 rang à vendre. S'a-
dresser à: ANDRE ETIHER, 5444
BOUL. ST-MARTIN, VILLE LAVAL.
Tél: 681-7885.

REFROIDISSEUR à lait "Crino", ca-
pacité 12 bidons, parfait état. JEAN
BOUSQUET, ST-DENIS-sur-RICHE-
LIEU, CTE ST-HYACINTHE. Tél:
787-5330.

REFROIDISSEUR à lait "Crino", 12
bidons, comme neuf - 20 bidons -
Transplanteuse à tomates, ALBERT
BOUSQUET, ST-DENIS-sur-RICHE-
LIEU, (ST-HYACINTHE).

SEMOIR à patates 1 rang à vendre. S'a-
dresser à: ANDRE ETIHER, 5444
BOUL. ST-MARTIN, VILLE LAVAL.
Tél: 681-7885.

REFROIDISSEUR à lait "Crino", ca-
pacité 12 bidons, parfait état. JEAN
BOUSQUET, ST-DENIS-sur-RICHE-
LIEU, CTE ST-HYACINTHE. Tél:
787-5330.

REFROIDISSEUR à lait "Crino", 12
bidons, comme neuf - 20 bidons -
Transplanteuse à tomates, ALBERT
BOUSQUET, ST-DENIS-sur-RICHE-
LIEU, (ST-HYACINTHE).

SEMOIR à patates 1 rang à vendre. S'a-
dresser à: ANDRE ETIHER, 5444
BOUL. ST-MARTIN, VILLE LAVAL.
Tél: 681-7885.

REFROIDISSEUR à lait "Crino", ca-
pacité 12 bidons, parfait état. JEAN
BOUSQUET, ST-DENIS-sur-RICHE-
LIEU, CTE ST-HYACINTHE. Tél:
787-5330.

REFROIDISSEUR à lait "Crino", 12
bidons, comme neuf - 20 bidons -
Transplanteuse à tomates, ALBERT
BOUSQUET, ST-DENIS-sur-RICHE-
LIEU, (ST-HYACINTHE).

SEMOIR à patates 1 rang à vendre. S'a-
dresser à: ANDRE ETIHER, 5444
BOUL. ST-MARTIN, VILLE LAVAL.
Tél: 681-7885.

REFROIDISSEUR à lait "Crino", ca-
pacité 12 bidons, parfait état. JEAN
BOUSQUET, ST-DENIS-sur-RICHE-
LIEU, CTE ST-HYACINTHE. Tél:
787-5330.

REFROIDISSEUR à lait "Crino", 12
bidons, comme neuf - 20 bidons -
Transplanteuse à tomates, ALBERT
BOUSQUET, ST-DENIS-sur-RICHE-
LIEU, (ST-HYACINTHE).

SEMOIR à patates 1 rang à vendre. S'a-
dresser à: ANDRE ETIHER, 5444
BOUL. ST-MARTIN, VILLE LAVAL.
Tél: 681-7885.

TRACTEUR Massey-Ferguson No 150
et tracteur No 135 à gasoline, 300 heu-
res d'ouvrage. Tracteur No 35 Mas-
sey-Ferguson-Tracteur Cockshutt No
540 avec pelle en avant - Semoirs com-
binés à grain et engrais chimique, de
15 et 13 disques, sur pneus et sur roues
acier - Semoir à grain 13 disques sur
pneus et sur roues acier avec relève
automatique - Semoir à engrais chimi-
que hydraulique pour tracteur - Semoir
à patates John Deere, 2 rangs, combi-
né, modèle 212, roues sur pneus - Her-
ses à disques - herse à ressorts et à
à finir - Banc de scie, à bois de poêle.
Toutes ces machines agricoles sont
usagées et en très bon ordre. J. B.
GIRARD, 194 RUE ST-DENIS, ST-
DENIS - sur - RICHELIEU, CTE ST-
HYACINTHE, P. QUE. Tél: 787-2013.

NETTOYEUR d'étable Dion, 185 pl. de
chaîne, 1 1/2 an d'usage. Trayeuses
Surge (3). Tas de fumier. Charrues
traînantes. S'adresser: LUC LEDUC,
3815 COTE VERTU, VILLE ST-LAU-
RENT. Tél: 747-4625.

NETTOYEUR d'étable Beatty-Clay, 175
pl. grosse chaîne. S'adresser: JEAN-
PAUL MALLETTE, RANG TOUCHET-
TE, STE-MARTINE, CTE CHATEAU-
GUAY. Tél: 457-5214.

CAMION GMC 1957 avec pompeuse, état
général parfait, à vendre ou à échanger
pour gros tracteur de ferme. JEAN
LECONTE, LES CEDRES. Tél: 234-
2366.

TRAYEUSE DeLaval, 2 chaudières.
Compresseur Surge, 1 chaudière. Lou-
erais maison, toutes commodités. GA-
BRIEL LAJOIE, ST-DIDACE, CTE
MASKINONGE. Tél: 895-4112.

FORD 3 tonnes 46, comme neuf. Four-
naisse huile. Balayeuse électrique.
Boite camion, 1279 BORD DE L'EAU,
STE-DOROTHEE, LAVAL. - 689-0769.

CAMION Fargo 2 1/2 tonnes, 1950, en
bonne condition; pneus neufs. S'adres-
ser: ANDRE BERGERON, 820 DE L'E-
GLISE, LA PLAINE, CTE L'ASSOMPTI-
ON.

"BULK TANK" Zero, entièrement auto-
matique, 20 bidons, 1 an d'usage -
2 trayeuses "COOP". REAL FRADET,
R.R. 1, ST-GERVAIS, BELLECHASSE.
Tél: 52-S-3.

VENDEUR autorisé: Nettoyeurs d'éta-
ble et Videurs de Silos Patz - Netto-
yeurs usagés. LEO JETTE, STE-
SCHOLASTIQUE, CTE DEUX-MONTA-
GNES. Tél: 258-2708.

NETTOYEUR D'ETABLE "Idéal" 200
pieds de chaîne. En bonne condition.
ANDRE LACROIX, RANG DU BRÛLE,
CONTRECOEUR, CTE RICHELIEU.
Tél: 786-2775.

ON DEMANDE

SACS DEJUTE

Nous achetons toutes sortes de sacs et
payons les meilleurs prix. Téléphonez
769-9515. R. MEISELS, 3875 LESAGE,
MONTREAL.

CANADA, achète, vend, échange tim-
bres - poste, revenus, premier-jour,
Canada et Provinces, neufs ou obli-
rés, en toutes quantités. MICHEL
DESJARDINS, 6437 NORMANDIE,
MONTREAL-NORD.

ACHETEURS en tout temps de roula-
et d'animaux de toutes sortes. Aussi
acheteur de chaudières d'étable de
1 1/2 et 2 gallons. S'adresser: PHIL-
IPPE PICHE, ST-SYLVERE, NICOL-
LET. Tél: 20-11 ou à JEAN-MARC
LEBLANC, Tél: 23-S-1.

RUCHES DEMANDEES
SERAIS intéressé d'acheter du matériel
apicole usagé. S'adresser à: CLAUDE
THIFAUT, 970 PETITE ASSOMPTION
REPENTIGNY. Tél: 837-4165.

JE suis acheteur de bois d'étable pour
chauffage. S'adresser à: H. RENEAU
2701 ST-CHARLES, POINTE-ST-
CHARLES, MONTREAL 22. Tél: 932-
9144.

POUSSINS d'un jour seulement. Pour
la ponte: Shaver Starcross 288 (poule
blanche aux oeufs blancs). A deux
fins: Shaver Starcross 566 (poule noire
et rouge aux oeufs bruns). Pour la
chair: Rock Blanc. Canetons: Pékin
blanc, Oisons: Embden et Blanc de
Chine. COUVOIR DE PONT-VIAU, 25
BOUL. DES LAURENTIDES, VILLE DE
LAVAL, QUE. Tél: 669-3656.



QU'EN PENSES-TU?



Qu'est-ce que le vrai bonheur ?

Que vous soyez au bord d'un ruisseau, assis sur le banc d'un autobus ou étendu sur votre lit, arrêtez un instant votre esprit et posez-vous cette question: Qu'est-ce que le vrai bonheur?

Quelle est la réponse? Sans doute, haussez-vous les épaules pour répondre: "Le bonheur, ce n'est pas pour moi; c'est réservé aux gens riches ou célèbres". Oui, ce sera là votre réponse.

Pourquoi n'êtes-vous pas heureux? Il y a sans doute sur la terre un minimum de bonheur. Où le trouve-t-on ce bonheur? Où se cache-t-il pour que vous ne puissiez en flairer l'odeur? Est-il donc si loin? Non, il est à la porte de votre maison, de votre école ou de votre usine.

Pourquoi aller chercher si loin quelque chose que l'on a près

de soi? Le bonheur, nous le tenons dès que nous avons un but. Dès que l'on s'attache de toutes ses forces à un idéal, nous le trouvons.

Où place-t-on le bonheur? Peut-être dans la liberté de faire ce qui nous chante ou tout ce que nous désirons? Non, heureusement, car peu de gens seraient heureux.

Que cet idéal ne soit pas un rêve irréalisable mais quelque chose d'accessible. Le mécanicien quand il fait une télévision, il a un but; celui d'obtenir une belle image. L'écrivain a aussi un but; celui de voir un jour un livre sortant d'une librairie et portant son nom. Nous aussi devons avoir un but précis. Dès lors, les joies seront des victoires à nos yeux, et les peines de courte durée disparaîtront

sous la chaleur du soleil. Aussitôt une force invisible nous poussera au travail. Et le soir venu, nous serons heureux. Nous ne marcherons plus par routine, parce qu'il faut bien le faire mais parce que nous aimons notre travail, parce que nous aurons la conviction qu'un jour nous aboutirons à quelque chose. Le savant peine et ne perd pas courage malgré ses défaites; il s'est bien mis dans la tête qu'un jour il triomphera. Ce but est la source de toutes ses forces. Il faut se créer un idéal et le suivre jusqu'au bout. Le bonheur vient de l'intérieur; c'est nous qui le créons et personne ne peut nous l'arracher.

Dès aujourd'hui, fixez-vous un idéal; qu'il soit noble et marchez les yeux fixés au loin. Si vous trébuchez, relevez-vous et reprenez la marche! Regardez dans la direction de cet idéal, où le soleil brille... Dites-vous que vous triompherez bientôt et là, sera le bonheur.

D.L. - Ecrivain en herbe

Le Courrier...

(Suite de la page 14)

MICHE: Si ton copain aime la musique, pourquoi pas lui donner un disque à la mode? Un bon stylo à billes ou encore un ensemble de mouchoirs. Rien de dispendieux. A ton âge, les revenus sont limités. La jeune fille invite la première le jeune homme à prendre un repas chez elle. Si le jeune homme veut lui rendre la politesse, à lui d'en prendre ensuite l'initiative. A la mère de son copain qui reçoit à diner, on offre soit une boîte de chocolat, ou un parfum. Tu peux peser entre 90 et 100 lbs. Je te félicite pour ton courage. Je ne donne de réponse personnelle que pour des problèmes très délicats. Avis à tout le monde.

N. et C.: A 15 ans, tu peux sortir avec un groupe d'amis. Tu peux aussi lire le volume "Tout ce qu'une jeune fille devrait savoir". Tu as bien fait de refuser un baiser à ce garçon. Tant qu'on n'a pas commencé, on a moins de difficulté à se retenir. C'est comme manger des amandes, ou des arachides... C'est la première qui entraîne toutes les autres. Il est souvent indolent de refuser une danse à l'un pour ensuite danser avec l'autre. Tu vas finir par apprendre à vivre et à te comporter avec les autres.

JE VEUX ETRE HEUREUSE: Tu sais bien que tu es trop jeune pour te laisser aller à embrasser ainsi ton petit ami. Que pourrais-tu bien te dire pour t'en persuader? Tu risques gros. Je t'en supplie, sois un peu plus forte. Pense à ton avenir et à tout ce que tu risques de compromettre. Prie le Ciel de t'inspirer. Cela ne te nuira pas. Je ne puis révéler à personne l'identité de ceux qui m'écrivent. Ton poids est normal. Tu es très grande pour ton âge, chanceuse... Tu n'es certes pas aussi timide que tu le prétends. Si cela était, agis comme si tu ne l'étais pas du tout. C'est d'ailleurs, ce que tu tentes de faire. Bonne chance. Une jeune fille sérieuse peut aller garder les enfants en fin de semaine. Les parents doivent cependant bien connaître les gens où leur fille va garder et exiger que ceux-ci la ramènent, si elle doit entrer tard dans la soirée.

PETIT COEUR A MARC: Il n'y a qu'un remède à ta situation: ne plus jamais mettre les pieds chez ces gens. Tu trouverais probablement à gagner un peu d'argent en travaillant ailleurs. Pourquoi as-tu attendu si longtemps pour penser à avertir la femme, pour au moins dire à cet homme: "Cessez tout de suite, ou j'avis votre femme". Il est trop tard maintenant. Cela ne servirait à rien. J'ai peur que malgré toi, tu sois quand même intéressé à cet homme-là. Il n'y a qu'une solution: la fuite. Continue d'aimer cet autre garçon qui lui, peut t'aider à te bâtir un avenir heureux. Du courage, ne revois plus jamais cet homme. Ton bonheur est à ce prix.

DO-RE-DO-RE: Non, ce n'est pas normal que le nombril vous coule et qu'il s'y forme une croûte et que cela sente mauvais. Vous avez une infection, peut-être pas grave, mais il faut que vous consultiez votre médecin. Avec un anti-biotique, cela devrait rentrer dans l'ordre. Pour vos menstruations il arrive que certaines ne soient menstruées qu'un jour ou deux. Vous pourriez en parler au médecin. Il vous rassurerait. Vous pouvez toujours offrir un petit souvenir à un prête à qui vous devez une reconnaissance particulière.

MERE DE 37 ANS - UN GROUPE D'AMIS QUI AIMENT LES CHANTEURS: Je vous remercie tous les deux pour vos commentaires en marge du courrier consacré à la télévision et à la radio. Les opinions exprimées n'étaient pas nécessairement les miennes. Je ne pense pas que "Jeunesse d'aujourd'hui" change d'heure. C'est l'heure idéale pour les jeunes. Vous avez raison, si c'était à 10 h, les jeunes ne voudraient pas aller au lit. "On ne peut contenter tout le monde et son père..."

Nouvelle forme de tourisme

Les vacances agricoles

Le nombre des citadins qui vont en vacances augmente sans cesse. Des personnes qui ne prenaient pas de congés en prennent maintenant ou espèrent le faire prochainement. C'est l'une des caractéristiques de notre époque, une manifestation d'une économie en expansion, les débuts d'une civilisation de loisirs.

La durée des vacances s'allonge et tout semble indiquer que les progrès technologiques contribueront pour beaucoup à raccourcir radicalement le temps consacré au travail. Voyages, randonnées, séjours à la mer ou à la montagne, camping et caravaning sont autant de possibilités qui s'offrent à l'époque des vacances ou à l'occasion de congés.

On constate un aspect nouveau, le tourisme gagne les régions rurales du Québec. Les estivants ne se limitent plus aux stations balnéaires ou de sport d'hiver. Tout indique que cette tendance des citadins de séjourner dans les villages ou dans les fermes durant leurs vacances ou lors de périodes de repos ou de congés est appelé à gagner en popularité. C'est d'ailleurs un aspect de l'intégration de l'agriculture au secteur économique.

Une nouvelle association, "Les Vacances agricoles", vient d'être formée dans le but de promouvoir non seulement les randonnées dans ce que l'on pourrait être tenté d'appeler "l'arrière-pays", mais plus encore des séjours plus ou moins prolongés dans les fermes. Ce groupement vise à animer les campagnes et à stimuler la vie rurale par le tourisme.

L'Association se propose de collaborer avec le gouvernement du Québec sur le plan des efforts en vue de l'orientation et de l'organisation des loisirs et de l'aménagement touristique des campagnes; embellissement des villages et des abords des fermes; préserver et jalonner les chemins touristiques, recherches, sur l'histoire locale; planification, aménagement régional etc.

Les initiateurs des "Vacances agricoles", MM. R. Massie D.G.A., industriel et P.-H. Pouliot, agronome, soulignent qu'ils cherchent à rapprocher les consommateurs, des lieux de production que sont nos régions agricoles, puisque la présence de ces touristes augmentera le pouvoir d'achat des agriculteurs.

Cette nouvelle forme de tourisme contribue à augmenter le mieux être des ruraux à revitaliser des régions souvent défavorisées. De plus, les contacts

entre citadins et ruraux aident à se mieux connaître et à s'apprécier les uns les autres, habitants des villes et habitants des campagnes.

MM. Massie et Pouliot affirment que le mouvement des citadins vers les campagnes est irréversible. Selon eux les vacanciers, en nombre croissant, trouveront le calme, la nourriture du pays et la vie humaine de nos villages et campagnes qu'ils recherchent et dont ils ont grand besoin.

D'autre part, il faut mentionner que ce ne sont pas toutes les fermes qui sont admises à figurer au registre des "Vacances agricoles". Il faut qu'elles rencontrent des normes rigides et qu'elles répondent à des critères rigoureux.

Les intéressés peuvent obtenir des renseignements supplémentaires en écrivant à "Vacances agricoles", casier postal, 1312 Place d'Armes, Montréal 1, Qué. (LA PRESSE)

Pourquoi...

(Suite de la page 15)

OMELETTES CHINOISES

- 3 c. à table de beurre
- 1 tasse d'oignon tranché
- 1/2 tasse de céleri coupé en dés
- 1/2 livre de champignons tranchés
- 1 tasse de dinde ou de poulet cuit, coupé en lanières
- 1 tasse de fèves germées, égouttées
- 6 oeufs
- 1 c. à thé de sel
- Pincée de poivre
- 2 à 3 c. à table de beurre

Faire sauter l'oignon et le céleri dans 3 c. à table de beurre, environ 4 minutes. Ajouter les champignons et faire sauter 4 minutes de plus; ne pas faire cuire plus longtemps car les légumes doivent être croustillants. Retirer de la poêle, refroidir et ajouter le poulet et les fèves germées.

Battre les oeufs légèrement, assaisonner de sel et de poivre, incorporer le mélange de légumes et de poulet. Faire fondre 2 c. à table de beurre dans la poêle. Verser le mélange d'oeufs par grandes cuillerées (environ 2 c. à table par omelette). Cuire à feu moyen, environ 1 minute; tourner et cuire encore 1 minute. Ajouter le reste du beurre, si nécessaire. 6 à 9 portions. Servir 3 omelettes par personne comme plat principal ou 2 comme entrée.

OFFRE SENSATIONNELLE

GRATIS!

NOUS DONNONS: Magnétophone - radio-transistor - caméra - lunettes - etc. Vous obtenez votre cadeau au C.A.T. (C.A.T. = Centre d'Action Théâtrale) en vendant 20 stylos "ARTRITIK" à double cartouche. Ces stylos écrivent rouge et bleu au choix - vous changez la couleur par une simple pression du pouce - Prix de la vente: 99¢. Avec notre nouveau système de vente, vos clients pourront payer aussi peu que 5¢ chaque stylo - Le prix maximum est de 99¢ et il y en a de tous les prix - **VOYEZ PAR D'ARGENT.** La vente terminée, retournez l'argent et nous vous enverrons le cadeau de votre choix.

LES AGENCES LE COMTE INC.
C.P. 59, C. Place d'Armes, Montréal

PETITES ANNONCES

(Suite de la page 17)

ACCESSOIRES poulailier: Mangeoires, abreuvoirs, éleveuses à gaz, pots à eau, 2 ans d'usage. WILFRID LANDRY, BIRCHTON, CTE COMPTON. Tél.: 875-3216.

POUSSINS, races à deux fins et poussins de grill. Canetons, oisons, dindonneaux, chapons âgés de 4 semaines. Poulettes plus âgées, de tous âges, toutes les races populaires. Placez votre commande maintenant pour la recevoir sur demande. Catalogue. TWEDDLE CHICKS, FERGUS, ONTARIO.

REMEDES

RHUMATISME - Vous avez tout essayé sans succès. - Pourquoi ne pas essayer le remède le plus efficace et le moins dispendieux? Pour \$1.00 nous vous expédierons par la poste 4 paquets d'une once de graine de céleri indien (quantité suffisante pour un mois avec les directions complètes en français sur chaque paquet. LES SEMENCES LAVAL, 3505, boul. St-Martin, Chomedey, Qué.

SOUFFREZ-VOUS D'HERNIES? Soulagement et confort. Pas de courroie sangle. Pas d'élastique. Pas d'acier. Ecrire à: SMITH MANUFACTURING CO, Dept 200, P.B. Preston, Ontario.

SERVICES

TRES bonnes positions, aides-ménagères, à votre choix, dans maisons privées. Bon chez soi. SERVICE DE GARDIENNES, 2165, RUE CRESCENT, MONTREAL.

TERRES A VENDRE

TERRE, 190 arpents, avec ou sans roulant. S'adresser: LEON MONTREUIL, ST-HERMAS, R.R. 1, CTE DEUX-MONTAGNES, Tél.: 258-2253.

TERRE, 125 arpents, avec ou sans roulant; 35 têtes d'animaux; 10 ème Rang, St-Valérien (Shefford). PIERRE PAUL ADAM, ST-LIBOIRE (BAGOT). Tél.: 793-2648.

BELLE TERRE, 220 arpents, bien bâtie, située près du village, MARIEN DESLAURIERS, RANG AMYOTE, ST-DENIS-SUR-RICHELIEU, COMTE ST-HYACINTHE, Tél.: 787-5565.

Belle terre à vendre avec ou sans roulant; 14 arpents de profondeur sur 15 de largeur, sans roches et planche; grange, laiterie, remise à machines neuves, électricité 200 ampères; maison de briques. Cause: maladie et manque de main-d'oeuvre. LEO-PAUL LAROCHE, KINGSEY FALLS, R.R. 1, CTE DRUMMOND, Tél.: 363-2504.

FERME à vendre ou à louer, avec ou sans bâtisses, 90 arpents cultivables, située à quelques arpents du village de l'Épiphanie. TELEPHONEZ à : 832-3450.

ST-GREGOIRE, Nicolet, R.N. 3, ferme avec contrat lait nature. Sans roulant, 175 arpents. Terre, bâtiment, excellent état. \$27,000.00 - PIERRE WILBAUT, 157 BRASSARD, NICOLET. Tél.: 293-4255.

BAIEVILLE, Cte Yamaska, terre 160 arpents, située sur Route Nationale; bien bâtie, sans roulant. JEAN PERREAULT, 6554-40ème AVENUE, ROSEMONT, MONTREAL. Tél.: 721-2307.

FERME, équipement moderne, 175 arpents culture, bien bâtie, 20 vaches. Cause: manque main d'oeuvre. STANISLAS JACOB, ST-STANISLAS (CHAMPLAIN). Tél.: 121.

TERRE, 138 arpents, 6 de largeur, 90 cultivables, érablière de 550 coulis. Avec ou sans roulant. PAUL MESSIER, 3e RANG, ST-DENIS-SUR-RICHELIEU, CTE ST-HYACINTHE.

FERME, 222 arpents, 200 cultivables, 40 vaches, 25 taures, contrat lait. Route 7, 35 minutes de Montréal. Machinerie. \$20,000 comptant. S'adresser à : MAURICE HAUTECLOQUE (fils), HENRYVILLE, CTE IBERVILLE.

ST-ROCH-SUR-RICHELIEU, 16 milles Sorel, 250 arpents, maison, bâtiments, bonne condition, roulant et animaux. Cause: décès. TELEPHONEZ: 785-5612.

A Notre-Dame-de-Pierreville (Yamaska), cause de maladie, vendrais ferme 21/2 arpents largeur sur 40 profondeur. Environ la moitié prête pour culture maraîchère. Maison, serres, garage, autres bâtisses en bon état et commodités désirées. Consultez: GEORGES-ETIENNE CAYA, Tél.: 568-3934 ou GILLES SIMARD Tél.: 743-7906.

A ST-BRUNO, Cte Chambly, 2 terres, 104 et 75 arpents, avec ou sans roulant. CASE 220, 515 VIGER, MONTREAL

FERMES et commerces à vendre. Pour détails, écrivez à DION & WILLIAMS ENRG., COURTIERS EN IMMOBILIERES, L'ANGE-GARDIEN, CTE ROUVILLE, P. QUE.

TERRES DEMANDEES

TERRE à culture, bâtisse et roulant en bon état. Comtés Portneuf ou Champlain. S'adresser: ST-THURIBE, CTE PORTNEUF, Tél.: 339-2340.

CHERCHE petite terre très élevée. Erables et autres bois à feuilles. Face soleil du midi. Ruisseau, chute ou source. Près village. Cowansville à Wee don. Renseignements et prix. CASE 221, 515 VIGER, MONTREAL.

VIELLE ferme ou vieille maison, terrain boisé, environ 50 à 100 arpents ou plus, de 50 à 80 milles de Montréal. HONORE BONNAMY, 3724 ST-HUBERT, MONTREAL. Tél.: 845-5930 ou 845-1568.

ENVIRON de Montréal, terre pouvant servir à la culture des arbres. JACQUES PINSONNEAULT, 6043, RUE TURENNE, MONTREAL 5. Tél.: 256-9676.

ARTHRIQUES

(Rhumatisants et autres maladies chroniques)

Nouvel Espoir

Obtenez gratuitement la brochure vous expliquant tout ce que vous devez savoir au sujet de ces maladies et surtout les moyens à prendre pour vous aider à les guérir.

Faites votre demande à:
CLINIQUE B.C.

4146 est, rue Bélanger, Montréal 36, Qué.

Nom
Adresse
Ville Province.....
(écrivez en lettre moulée s.v.p.)



REVUE des MARCHÉS



PRODUITS AVICOLES

Les commentaires et les prix des produits avicoles nous sont fournis par le Ministère fédéral de l'Agriculture, Section des renseignements sur les marchés et Division de l'aviiculture.

MARDI, LE 28 MARS

Il y eut une bonne demande pour les oeufs, la semaine dernière, et les prix se sont raffermis. Les approvisionnements n'étaient pas suffisants. Les acheteurs durent importer des oeufs des provinces de l'Ouest et des Etats-Unis. Les approvisionnements de poulets à griller étaient abondants et la demande ne fut que passable. L'intérêt des détaillants était surtout porté vers les dindons à griller lesquels se sont bien vendus à bas prix pour la fête de Pâques. La demande pour le gros poulet était passable tandis que le marché de la poule est demeuré peu animé.

VOLAILLES ÉVISCÉRÉES (A)

En caisses régulières
Prix du gros au détail à Montréal

POULETS

6 lb et plus48c.-50c.
5 lb et moins de 646c.-49c.
4 lb et moins de 538c.-41c.

Poulets à griller et à frire
(sous glace)

Moins de 4 lb .32 1/2c.0.33 1/2c.

POULES

6 lb et plus42c.-43c.
5 lb et moins de 640c.-42c.
4 lb et moins de 538c.-40c.
Moins de 4 lb30c.-32c.

JEUNES DINDONS

Moins de 10 lb37c.-38c.
10 lb et moins de 16Nil
16 lb et plusNil

OEUFS

Prix de gros aux
détaillants à Montréal
(cartons d'une douzaine)

A-Extra-gros54.3c.
A-Gros52.3c.
A-Moyens47.3c.
A-Petits37.8c.

Prix de détail aux
consommateurs à Montréal
(cartons d'une douzaine)

A-Extra-Gros63c.-67c.
A-Gros59c.-63c.
A-Moyens53c.-57c.
A-Petits45c.-49c.

BEURRE, LAIT EN POUDRE, FROMAGE

SEMAINE TERMINEE
LE 25 MARS 1967

Sur le marché de Montréal, le prix du beurre pour les arrivages courants, No 1 pasteurisé, admissible 92, 58c., 93, 59c. Prix de l'Office de la stabilisation des prix agricoles, en 56 lb, 61c.

f.a.b. MONTREAL

Poudre de lait écrémé : (ventes de 25 sacs ou plus). Pulv., Canada 1ère cat., sacs, 19cc. à 20c. Cylindre, Canada 1ère cat., sacs 171/2c. à 181/2c. Aliments du bétail, sacs, à 17c.

Poudre de lait de beurre, bétail 15c. à 15 1/2c.

Poudre de petit lait .05c. à .05 1/2c.
Caséine 30 mailles43c.
Lait évaporé, caisse 48/16 7.50
Crème douce, la livre
matière grasse (en bidon)....94c.

Du 15 au 21 mars 1967 inclusivement, le fromage blanc du Québec, se vendait 42 1/2c., coloré 42 3/4c. (lait cru).

FRUITS ET LEGUMES

Ces prix sont fournis par la section de l'inspection, division des productions horticoles, ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, 201 est, boul. Crémazie, Montréal.

LE 27 MARS 1967

Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes par les marchands au marché central métropolitain, jusqu'à neuf heures du matin.

Les prix donnés plus bas sont pour la catégorie no 1.

POMMES: de fantaisie, McIntosh 3.50 - 3.75, Wolf River 2.25, Cortland 2.25 - 2.50, Russet 4.50 - 5.00, Délicieuses 4.50 la boîte à verger. McIntosh A.C. 3.75 la boîte.

BETTERAVES: en sacs de 50 lb, 1.25 - 1.50, petites 1.75.

CAROTTES: en sacs de 50 lb, 1.25, 24 cellos de 2 lb ou 10 cellos de 5 lb, 2.25 - 2.50.

CHOUX: verts, moyens ou Savoie, en sacs de 50 lb, 1.75 - 2.00.

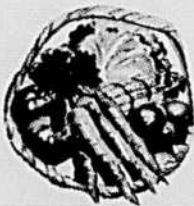
NAVETS: en sacs de 50 lb, 1.75 - 2.00, en boisseau 2.25.

OIGNONS: en sacs de 50 lb, jaunes 3.25, type espagnol 4.00, 24 cellos de 2 lb ou 10 cellos de 5 lb, 4.25.

PANAIS: 2.25 / 12 cellos de 24 oz.

POIREAUX: 1.25 - 1.50 la doz.

SIROP D'ERABLE: 6.50 le gallon.



PORCS ABATTUS

Ce qui suit est le différentiel pour les porcs vendus sur le marché en se basant sur le prix des porcs de catégorie "A" comme prix de base.

Prix payés, lundi, le 27 mars 1967

	Marché de Pointe-St-Charles	Marché de l'Est	Marché de Toronto
A-Prix de base		29.00	30.00-30.40
B-		28.00	29.00-29.40
C-		26.00	27.00-27.40
D-		22.00	23.00-23.40
Légers	Prix non	25.50	26.50-27.00
Lourds	établis	25.75	26.75-27.25
Extra-Lourds		20.00	22.25-22.25
Semi-castrats		22.00	23.00-23.40
Truies		20.00	22.25-22.25

Les octrois du gouvernement fédéral au montant de \$3.00 sur les "A" sont payés par mandats attachés aux certificats de Vérification.

PRIX PONDERE DU PORC - TORONTO

(Semaine se terminant le 24 mars 1967)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Moyenne
	\$30.82	\$31.24	\$31.12	fermé	Vendredi Saint	\$31.03

(Courtoisie de l'Office des Producteurs de porcs de l'Ontario)

Les 20, 21 et 22 mars 1967

MARCHE DE L'OUEST

Les premières ventes de porcs et de truies ont rapporté des prix stables à ceux de la semaine précédente.

Catégorie A 137 à \$30.00

Truies \$22.00

MARCHE DE L'EST

Les ventes de porcs et de truies ont rapporté des prix stables à la semaine précédente.

Catégorie A 97 à \$29.50
17 à \$30.50
95 à \$29.50 plus 90c. ch.
\$21.00 plus 90c. ch.



ANIMAUX VIVANTS

Voici, au sujet des animaux vivants, les commentaires que nous fait tenir M. Gérard Rodrigue, surveillant régional du Service fédéral de l'industrie animale.

Les renseignements qui suivent s'appliquent aux transactions faites au marché de l'Ouest, à la Pointe St-Charles, lundi, le 27 mars 1967.

Les réceptions : 307 bovins, 395 veaux, 3 porcs.

Les réceptions de bovins, hier, étaient composées de 111 bouvillons, 180 taures et vaches et 16 taureaux. A la suite d'une bonne demande, toutes les classes s'échangeaient facilement. Les prix payés, en tenant compte de la qualité offerte, étaient stables pour les bouvillons tandis que les prix payés pour les autres classes étaient stables.

Les réceptions de veaux étaient moins nombreuses et étaient composées de sujets de qualités diverses. La demande était bonne et le marché actif. Les prix payés étaient de \$1.00 à \$2.00 moins élevés comparés à ceux payés lundi dernier.

Prix des porcs et truies non établis.

Aucune réception d'agneaux ni de moutons.

Les renseignements qui suivent s'appliquent aux transactions faites au marché de l'Est, lundi, le 27 mars 1967.

Les réceptions : 223 bovins, 802 veaux, 38 porcs, 3 agneaux et moutons.

Les réceptions de bovins, hier, étaient moins nombreuses que celles de l'ouverture du marché de la semaine dernière et se composaient en majeure partie de vaches de qualités diverses. La demande était bonne pour toutes les classes et le marché était actif. Toutes les catégories s'échangèrent à des prix stables comparés à ceux enregistrés lors de l'ouverture du marché, la semaine dernière.

Comparés à ceux de lundi dernier, les arrivages de veaux, hier, étaient moins nombreux et se formaient de sujets de diverses qualités. La demande était bonne pour toutes les classes et le marché actif. Les prix payés pour les différentes catégories étaient \$1.00 plus bas comparés à ceux payés lors de l'ouverture du marché de la semaine dernière.

Les ventes de porcs ont rapporté \$0.50 de moins que la semaine dernière, soit \$29.00, catégorie "A". Le prix des truies a aussi baissé de \$1.00, soit \$20.00.

Un lot de bons agneaux s'est vendu à \$26.00 les cent livres.

MARCHE DE L'OUEST

BOUVILLONS

Choix27.75-28.50
Bons26.50-27.00
Moyens25.00-26.25
Communs21.00-24.75

VACHES

Bonnes (types à boucherie)aucune
Bonnes21.00-22.75
Moyennes19.25-20.75
Communes18.00-19.00
Très communes10.00-17.75

TAUREAUX

Bons23.00-24.00
Ventes jusqu'à24.75
Moyens
et communs20.75-22.75

TAURES

Bonnes23.00-24.00
Moyennes22.00-22.75
Communes20.25

VEAUX DE LAIT

Bons33.00-36.50
Ventes jusqu'à38.00
Moyens25.00-32.75
Communs15.00-24.00

AGNEAUX

Bonsaucun
Lots mélangésaucun
Agneaux de printempsaucun
Communsaucun

MOUTONS

Bonsaucun
Communsaucun

MARCHE DE L'EST

BOUVILLONS

Choixaucun
Bonsaucun
Moyens25.00
Communsaucun

VACHES

Bonnes (types à boucherie)aucune
Bonnes20.00-22.50
Moyennes18.50-19.75
Communes17.00-18.25
Très communes11.25-16.75

TAUREAUX

Bons22.00-25.00
Ventes jusqu'à26.00
Moyens19.00-21.75

TAURES

Bonnes23.00-24.00
Moyennes22.50
Communes19.50-19.75

VEAUX DE LAIT

Bons35.00-39.50
Ventes jusqu'à42.50
Moyens28.00-34.00
Communs18.50-27.50

AGNEAUX

Bons26.00
Lots mélangésaucun
Pour l'abattageaucun
rituelaucun
Communsaucun

MOUTONS

Bonsaucun
Communsaucun

Renseignements fournis par le bureau du Ministère Fédéral de l'Agriculture, Service des Marchés, en collaboration avec les agents à commission (Montréal Livestock Exchange) des deux marchés à bestiaux et des différents acheteurs.

Les cinq vendeurs à commission du marché de l'Ouest, à la Pointe-St-Charles, sont Conovan M.G.; Maher W.H. Enr.; Mitchell & Beall; Ryan & Boyne; et Rodolphe Tassé.

Les vendeurs à commission du marché de l'Est sont : Coopérative Canadienne du Bétail; Maher W.H.; C. Dagenais; et Louis Levine.

Pour renseignements supplémentaires, prière de s'adresser à M. Gérard Rodrigue, surveillant régional, 400 Carré Youville, Chambre 701, Montréal - Tél. 879-5669

Politique laitière fédérale 1967-68 telle qu'annoncée par l'Hon. Greene

Voici la déclaration faite mercredi dernier par le ministre de l'Agriculture, l'hon. J. J. Greene, sur la nouvelle politique laitière pour l'année 1967-68:

Je désire informer la Chambre du programme de soutien que le Gouvernement fédéral accordera aux producteurs laitiers durant l'année laitière 1967-68.

Les honorables membres s'en rendront compte, j'en suis certain, la politique de soutien qui entrera en vigueur le 1er avril comporte cette année une importante modification de struc-

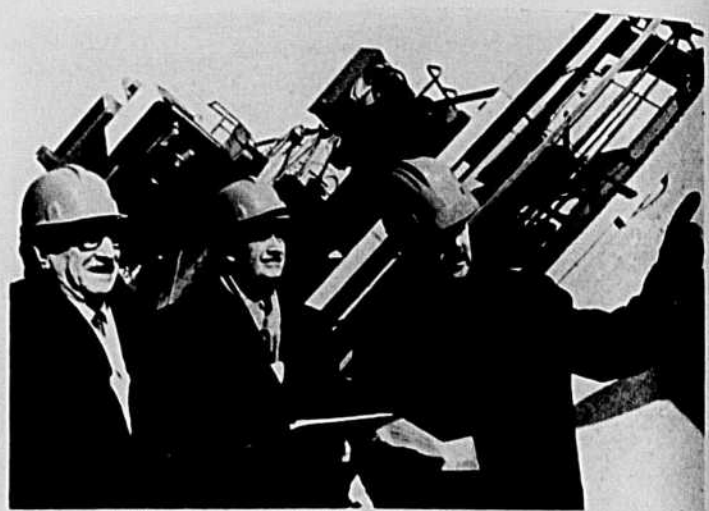
ture. Alors que, durant les années passées, l'administration du programme relevait de l'Office de la stabilisation des prix agricoles, à partir du 1er du mois prochain, c'est la nouvelle Commission canadienne du lait qui en assumera la responsabilité. Appelée à collaborer avec les Offices provinciaux de mise en vente, la Commission dispose de vastes pouvoirs administratifs qui lui permettent de mettre en valeur une industrie conçue de la façon la plus convenable qui soit aux besoins du Canada.

Au cours de l'année courante de soutien, l'Office de la stabilisation des prix agricoles a accordé une subvention s'élevant à 85 cents les cent livres de lait de fabrication titrant 3,5 pour cent de matière grasse et une subvention équivalente sur la crème. On estime à \$90 millions le coût de ce programme.

Durant l'année laitière qui vient, le gouvernement mettra à la disposition de la Commission une somme totale de \$120 millions pour le paiement de subventions. C'est là une augmentation de 33 1/3 pour cent au palier de l'aide gouvernementale. Cette somme va permettre d'accroître à \$1,21 le taux de la subvention aux producteurs laitiers par cent livres de lait de fabrication d'une teneur de 3,5 pour cent en matière grasse et à un taux équivalent la subvention sur la crème. Bien que le total des revenus au producteur provenant de la subvention et des prix du marché dépende de l'action des commissions et des offices provinciaux dans la négociation des prix minimums, on m'informe à la Commission que l'addition de la subvention et des prix de soutien aboutira à un prix total de l'ordre de \$4,75, à la fabrique, du lait de fabrication titrant 3,5 pour cent.

Je tiens à faire remarquer que la Commission déduira les montants jugés nécessaires pour frais d'exportation, tout comme l'a fait la Commission de la stabilisation des prix l'année dernière en retenant 10 c. à cette fin.

La Commission fera connaître sous peu toutes les modalités du programme. Je me dois cependant de préciser que la Commission entend appliquer des quotas d'admissibilité aux subventions individuelles en vue d'en arriver à des révisions dont le but est de relever la productivité de l'industrie dans son ensemble. Voilà, je crois, un pas de plus en vue d'en arriver à l'objectif commun au gouvernement et à



On voit ci-dessus, de gauche à droite, le docteur Cyril H. Goulden, assistant-directeur du pavillon de l'Homme et l'Agriculture à l'Expo 67, M. Jacques de Broin, également assistant-directeur du même pavillon et le docteur Howard Stepieler, directeur du pavillon. Tous trois voient à l'installation d'une lourde machine agricole sur un des monticules de verdure de l'Homme et l'Agriculture. C'est la compagnie Massey-Ferguson Limited, de Toronto, qui à titre de commanditaire, fournit toute la machinerie agricole de l'ensemble où est présenté le rôle de l'agriculture dans le monde moderne, celui de pourvoir aux besoins alimentaires d'une population sans cesse croissante.

Prix d'achat du beurre et du lait écrémé en poudre

La Commission canadienne du lait a annoncé mercredi dernier qu'à partir du 1er avril elle établira un prix d'achat de base de

63 cents la livre pour le beurre et de 20 cents la livre pour la poudre de lait écrémé fabriqué par vaporisation. Les modalités de soutien du fromage seront communiquées plus tard.

La Commission annonce également son intention d'appliquer le principe des quotas d'admissibilité pour les paiements des subventions. Le quota ou contingent attribué à chaque producteur sera la quantité de lait et de crème sur laquelle il aura droit de recevoir une subvention durant l'année 1967-68. Le total des quotas équivaudra à la quantité totale sur laquelle l'Office de la stabilisation des prix a payé des subventions aux expéditeurs de lait de fabrication et de crème en 1966-67. Chacun des producteurs inscrits aura un quota individuel en rapport avec le volume de ses subventions cette année-là, sauf en ce qui concerne les producteurs qui ont livré moins de 50,000 livres de lait ou de l'équivalent en crème durant 1966-67; ces derniers auront un quota à découvrir, jusqu'à ce qu'ils livrent un maximum de 50,000 livres de lait ou l'équivalent en crème durant 1967-68.



Dans son rapport annuel au ministre des finances, le gouverneur de la Banque du Canada, M. Louis Rasminsky, sonne l'alarme en affirmant que les prix et les coûts ont monté trop vite au Canada en 1966. Cette hausse, plus forte que celle correspondante aux Etats-Unis, aura pour conséquence de nuire aux chances qu'a notre pays de soutenir la concurrence internationale.

Le ministre des affaires étrangères du Canada, M. Paul Martin, a déclaré en Chambre que le Gouvernement canadien endossait totalement le nouveau plan de U Thant visant à mettre fin à la guerre du Vietnam. Ce plan consiste surtout en un gel de toutes les opérations militaires, y compris les bombardements du Nord et du Sud, les combats terrestres et les bombardements navals.

1,000 producteurs de lait du Québec ont envahi (mardi le 21/3/67) la colline parlementaire pour appuyer leur demande d'un prix minimum de \$5,00 le cent livres de lait industriel. Or, par la nouvelle politique annoncée le mercredi, 22 mars par le ministre de l'Agriculture, M. Greene, les producteurs laitiers touchent \$4,75 le cent livres de lait. (Cette manchette est tirée des grands quotidiens français et anglais de Montréal).

Dans son message pascal, le pape Paul VI, annonce la publication d'une encyclique sur l'équilibre économique, la dignité et la collaboration entre les nations.

La skieuse canadienne Nancy Greene gagne la coupe du monde. Cette victoire est certes l'événement le plus marquant de l'histoire du ski amateur au Canada.

Grâce à l'UCC...

(Suite de la page 5)

et décidera des attitudes et actions qu'ils pourront alors s'imposer."

Lionel SOREL
Président Général UCC."

La politique laitière reste du domaine de l'actualité. Des informations seront communiquées à nos lecteurs dans les livraisons qui vont suivre.

R.P.

Trois congrès de travailleurs forestiers

CABANO - 4 avril

RIMOUSKI - 5 avril

CAUSAPSCAL - 6 avril

Lors de sa dernière réunion, le Syndicat des Travailleurs Forestiers de Rimouski (U.C.C.) a décidé de la tenue de trois congrès de travailleurs forestiers dans le diocèse, aux endroits et dates ci-haut mentionnés.

L'ouverture de ces congrès se fera à 9,00 a.m. Les membres du Syndicat sont confiants d'avoir encore cette année une participation importante des travailleurs forestiers et que ces congrès seront une réussite. Le programme des congrès comprend le rapport des activités de la section forestière de l'U.C.C., discussion et adoption de nombreuses résolutions, conférence par un invité de marque et distribution de magnifiques prix de présences.

Tous les travailleurs forestiers sont invités à assister à l'un de ces congrès, ce sera l'occasion pour eux de faire le point et de discuter de l'orientation future de leur profession.

Le Syndicat des Travailleurs Forestiers de Rimouski (U.C.C.)
Marcel PARENT, Secrétaire

Les PLANTES et votre SANTÉ



M. Roland St-Pierre président et fondateur de Rolmex Inc. autrefois de Lévis, est à compléter l'organisation et la distribution des Produits Rolmex par l'entremise de représentants et d'herboristes qualifiés. Déjà les produits Rolmex sont distribués à travers la Province. Il invite la population à bien recevoir ces représentants et herboristes. On pourra obtenir en écrivant directement à la compagnie, des dépliants soulignant l'importance de ses produits médicinaux.

Vous souffrez de DOULEURS RHUMATISMALES? INFRAFINE

Produit nouveau pour soulager d'une façon rapide et efficace les douleurs rhumatismales - douleurs musculaires - douleurs arthritiques - courbatures - foulures.

4 oz fl. \$2.50

HERBOREX

Elixir végétal
Recommandé pour le soulagement de la constipation occasionnelle et des troubles qui peuvent l'accompagner: maux de tête - excès de bile - flatulence.

16 oz. fl. \$5.00

RENALGINE

Diurétique: pour aider à soulager l'irritation des voies urinaires et le mal de dos qui peut en résulter.

100 comprimés
\$3.00

TISANE LAXATIVE

La Tisane Laxative No 1 possède un arôme qui plaira à tous. Son action est douce sur l'intestin et aide à soulager la constipation occasionnelle.

4 oz. \$3.50

Un prix
défiant toute compétition.
SPECIAL 1967
HUILE DE
GERME DE BLE
500 capsules de 3
minimes
\$4.95

NEUTRYL

Anti-acide à action prolongée. Neutryl est un moyen doux et efficace de neutraliser l'hyperacidité de l'estomac, de soulager les brûlements de l'estomac et de combattre l'indigestion.

100 comprimés \$3.50

PRONERSIL

Utile pour le soulagement de la nervosité et de l'irritabilité.

100 comprimés
\$4.00

Si la caféine vous dérange, essayez les THES ROLMEX. Camomille ou Fruits de Roses Valeur \$1.60. Les thés naturels Rolmex ne contiennent aucune caféine - Vraie tisane de santé.

ROLMEX INC. Dept. T 1390 Craig est, Montréal 24, P.Q.
J'aimerais recevoir une boîte de thé naturel Rolmex gratuitement. J'incise 25¢ pour frais de manutention et mon choix est le thé de fruits de roses... ou fleurs de camomille...

NOM.....
ADRESSE.....
Offre valable jusqu'au 15 avril 1967. Quantité une boîte par famille.

Commandez sans tarder par poste (envoyez mandat de poste ou nous expédions C.O.D.) Ajoutez taxe provinciale.

ROLMEX Inc.

1390 est, rue CRAIG
MONTREAL 24, QUE.
526-7583